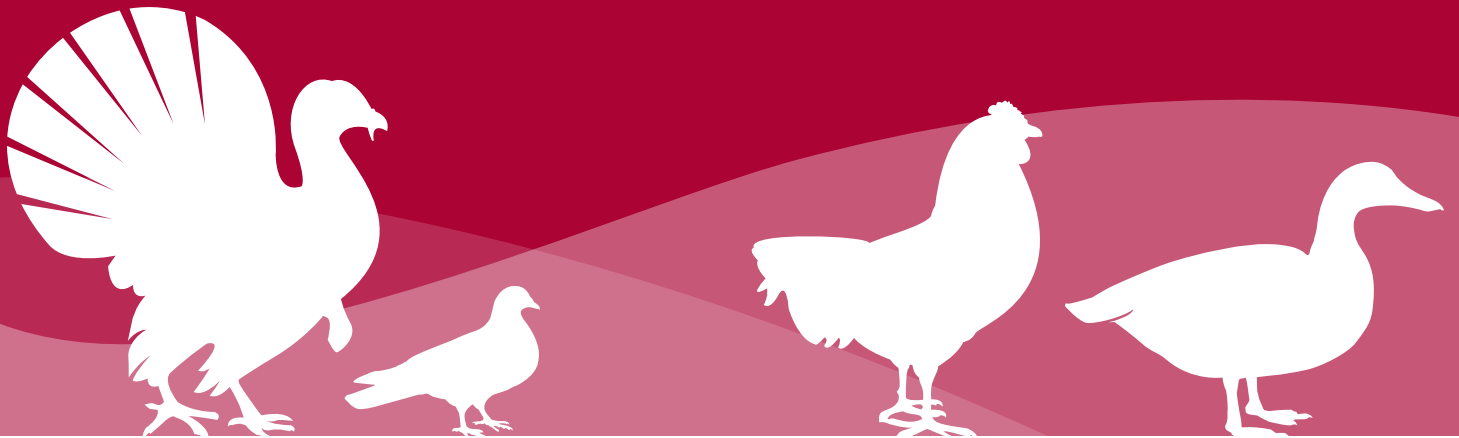




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

10

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES



revues nationales de l'élevage

SECTEUR AVICOLE

Bénin

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES
revues nationales de l'élevage

SECTEUR AVICOLE

Bénin

Citation recommandée

FAO. 2015. *Secteur Avicole Bénin*. Revues nationales de l'élevage de la division de la production et de la santé animales de la FAO. No. 10. Rome.

Détails sur l'auteur

Dr Hubertine MEGNIBETO APLOGAN est Vétérinaire. Elle a passé près de vingt ans de service sur le terrain, en tant que chef section élevage et chef service du contrôle vétérinaire dans les départements de l'Ouémé-Plateau et du Borgou-Alibori. Elle a œuvré pour doter et équiper la ville de Porto Novo d'un laboratoire qui s'occupe du diagnostic des pathologies aviaires. De 2007 à 2010, elle fut la Gestionnaire du Sous programme Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM), projet pilote à la Direction de l'Elevage, période au cours de laquelle elle a œuvré pour la structuration des divers groupes d'acteurs de la sous filière aviculture moderne, organisé des activités pour le relèvement du niveau technique et organisationnel des aviculteurs, facilité l'accès de quelques aviculteurs commerciaux au crédit .etc. Elle a participé à beaucoup de Séminaires et formations organisés par les structures nationales, régionales et institutions internationales (USAID) sur l'aviculture. Elle a élaboré en 2010 le document du Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin d'envergure nationale dont le financement est attendu de l'Union Européenne. De 2012 à 2014, elle a été nommée Chef Service Appui au Développement des Productions et Filières animales à la Direction de l'Elevage (filières œufs, lait et viande), un poste de décision des filières animales et a participé à l'élaboration du Programme de Développement de l'Elevage. Elle est une personne ressource pour l'aviculture au Bénin.

Le rapport a été édité par Dr. Olaf Thieme et Dr. Berhanu Bedane

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-208762-5

© FAO, 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Sommaire

Avant-propos	v
Sigles et abréviations	vi
CHAPITRE 1	
Brève présentation du pays	1
CHAPITRE 2	
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux.....	3
2.2 Rpartition géographique des cheptels avicoles nationaux.....	3
2.3 Production.....	7
2.4 Consommation	9
2.5 Commerce	10
2.6 Prix	12
CHAPITRE 3	
Systèmes d'aviculture	13
3.1 Généralités.....	14
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	17
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux	17
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	17
3.3.2 Viande de poulets de chair	18
3.3.3 Œufs de consommation (œufs de table)	19
3.3.4 Autres espèces	20
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	20
3.4.1 Poulets	21
3.4.2 Autres espèces	21
3.4.3 Première étude de cas.....	22
3.4.4 Deuxième étude de cas	25
3.4.4 Troisième étude de cas.....	29
3.5 Analyse de la filière avicole	33
3.5.1 Poussins d'un jour.....	33
3.5.2 Viande de poulets de chair	35
3.5.3 Œufs de consommation	35
3.5.4 Autres espèces	36
CHAPITRE 4	
Commerce, commercialisation et marchés	37
4.1 Marché national	37
4.2 Importation.....	37
4.3 Exportation	37

4.4 Infrastructures d'abattage.....	38
4.5 Provende, aliment volailles.....	38
CHAPITRE 5	
Races	40
5.1 Races exotiques.....	40
5.1.1 Le poulet	40
5.1.2 La pintade exotique	40
5.1.3 Les palmipèdes.....	40
5.1.4 Le dindon	40
5.1.5 La caille.....	40
5.2 Races locales.....	40
5.2.1 Le poulet	40
5.2.2 Le canard	41
5.2.3 La pintade	41
5.2.4 Le dindon	41
5.2.5 Le pigeon.....	41
5.3 Volaille d'introduction récente.....	42
CHAPITRE 6	
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	43
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène	43
6.2 Autres pathologies aviaires majeures.....	44
6.3 Mesures de biosécurité	46
CHAPITRE 7	
Politiques actuelles, cadre légal.....	48
CHAPITRE 8	
Analyse	53
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole.....	53
8.1.1 Forces du secteur avicole.....	53
8.1.2 Faiblesses du secteur avicole.....	53
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années 2014-2019	55
Qui est qui (liste de contacts)	56
Liste des projets majeurs — secteur avicole	58
Liste des séminaires sur la filière avicole (situation 2014)	62
Références bibliographiques.....	65
Cartes	66

Avant-propos

Le secteur de l'aviculture continue à se développer et à s'industrialiser dans de nombreuses régions du monde. La croissance de la population humaine, un plus grand pouvoir d'achat et l'urbanisation ont été de puissants moteurs favorisant cette croissance.

Les progrès réalisés ont permis d'obtenir des volailles qui répondent aux buts spécifiques et qui sont de plus en plus productifs, mais qui ont besoin d'être gérés par des spécialistes. Le développement et le transfert des technologies de l'alimentation animale, de l'abattage et du conditionnement ont augmenté la sécurité et l'efficacité de la production avicole, mais ont favorisé le développement des unités de grandes tailles aux dépens des petites exploitations. Cette évolution a conduit l'industrie avicole et l'industrie des aliments pour volailles à croître rapidement en taille, à se concentrer à proximité des sources d'intrants ou des marchés finaux, et à opter pour une intégration verticale. Cette réforme structurelle se manifeste notamment par l'évolution de l'agriculture contractuelle dans l'élevage des poulets de chair, qui permet aux éleveurs avec des unités de taille moyenne d'accéder à une technologie de pointe avec un investissement initial relativement bas.

Une division claire s'établit entre les systèmes de production industrialisés de grande et moyenne taille alimentant les chaînes de commercialisation intégrées et les systèmes de production extensifs générateurs de petits revenus à l'échelle familiale et approvisionnant les marchés locaux ou de niche. Le rôle principal des premiers systèmes est de fournir des produits alimentaires bon marché et sûrs aux populations éloignées de la source d'approvisionnement, tandis que le second agit comme un filet de sécurité en tant que moyen d'existence, et fait souvent partie d'un portefeuille diversifié de sources de revenus. Les systèmes extensifs d'aviculture à petite échelle en milieu rural continuent à jouer un rôle crucial dans le maintien de moyens d'existence dans les pays en développement, dans l'approvisionnement en produits avicoles des zones rurales, périurbaines et urbaines, et représentent un soutien important pour les femmes agricultrices. Tant que la pauvreté existera en zone rurale, la production de volaille à petite échelle continuera d'offrir des opportunités en termes de génération de revenus et de nutrition de qualité pour la population humaine.

Une meilleure compréhension des différents aspects de l'aviculture, ainsi que des dynamiques commerciales et sociales qui y sont liées, permettront d'élaborer des stratégies et options appropriées pour le développement du secteur, y compris des mesures de prévention et de contrôle des maladies. Cette revue du secteur avicole au Mali fait partie d'une série de revues à l'échelle nationale commandées par la Sous-division des systèmes de production animale (Division de la production et de la santé animales-AGA) de la FAO.

Cette revue est conçue comme un document de référence à l'intention de toute personne à la recherche d'informations sur le secteur avicole au Bénin. Il s'agit d'une version mise à jour du rapport « Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest: Cas du Bénin » qui a été préparé par le Dr Urbain Fanou en 2006 <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ai357f/ai357f00.pdf>. Les données statistiques qui sont incluses à partir de FAOSTAT sont en partie non-officielles ou de données estimées de la FAO. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter la base officielle de données de FAOSTAT à <http://faostat.fao.org/>. Le document n'est pas exhaustif et certains sujets ne sont que partiellement ou pas du tout couverts; cependant cet exercice permet de disposer de nouveaux repères sur le secteur avicole, d'identifier et de hiérarchiser les contraintes qui handicapent l'expansion de ce secteur et de proposer des stratégies pour un développement durable. Cette revue sera régulièrement complétée, améliorée et mise à jour. Tous commentaires, contributions et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur et à la FAO/Sous-division des systèmes de production animale (AGAS)¹.

¹Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: <http://www.fao.org/ag/againfo/themes/fr/poultry/home.html> ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAS. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division de la Production et de la Santé Animales – Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Sigles et abréviations

ANAB	Association Nationale des Aviculteurs du Bénin
ANFAB	Association Nationale des Fabricants d'Aliments de volailles du Bénin
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CNPBV	Centre Nationale de Produit Biologique a usage Vétérinaire
CPVBP	Clinique Pharmacie Vétérinaire Bon Pasteur
DE	Direction de l'Elevage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
GAI	Groupe Afriturible International
INSAE	Institut National de la statistique et de analyse économique du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (ex MDR)
PADAM	Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne
PADAV	Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADRO	Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé – Plateau
PNPFA	Projet National des Productions des Filières Animales
PAMR	Projet d'Appui au Monde Rural
PAMRAD	Projet d'appui au monde rural dans les départements de l'Atacora et de la Donga
PDC	Plan de développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PIB	Produit Intérieur Brut
PSRSA	Programme Stratégique de restructuration du Secteur Agricole
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
TDH	Transition pour le Développement Holistique
UA-BIRA	Union Africaine Bureau Interafricain des Ressources Animales
UEMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNAP-Bénin	Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin
VVV	Vaccinateurs Villageois de Volailles

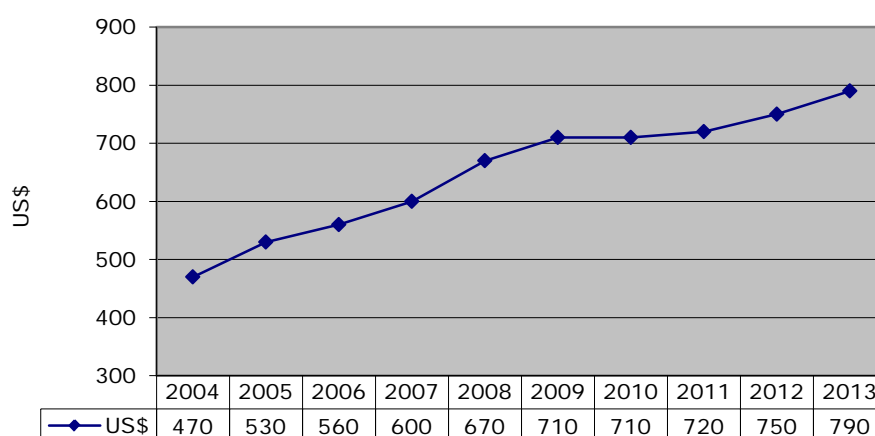
Chapitre 1

Brève présentation du pays

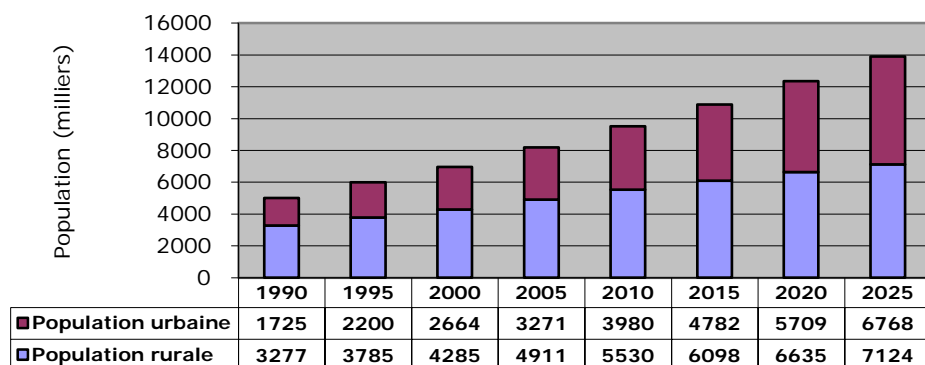
Pays:	Bénin		
Lieu:	Afrique de l'Ouest, délimité par le golfe du Bénin, entre le Nigeria et le Togo		
Population totale:	10 323 474 (2013)	Source:	Banque Mondiale, Juillet 2014
Taux de croissance de la population:	2,7% (2013)	Source:	Banque Mondiale, Juillet 2014
Groupe économique:	Pays à faible revenu	Source:	Banque Mondiale, Juillet 2014
Contribution de l'Agriculture au PIB:	32,4%	Source:	INSAE 2012
Contribution du sous-secteur élevage au PIB agricole:	5,7%	Source:	INSAE 2012
Proportion de la population engagée dans l'agriculture:	70%	Source:	INSAE 2012
Proportion de la population engagée dans l'élevage:	Environ 60%	Source:	INSAE 2012
Nombre total de ménages:	569 672	Source:	Annuaire statistique, 2010, MAEP

Le Bénin est classé parmi les pays les moins avancés du monde (revenu national brut per capita 790 dollars en 2013 contre 470 en 2004 (Figure 1)

FIGURE 1 Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)

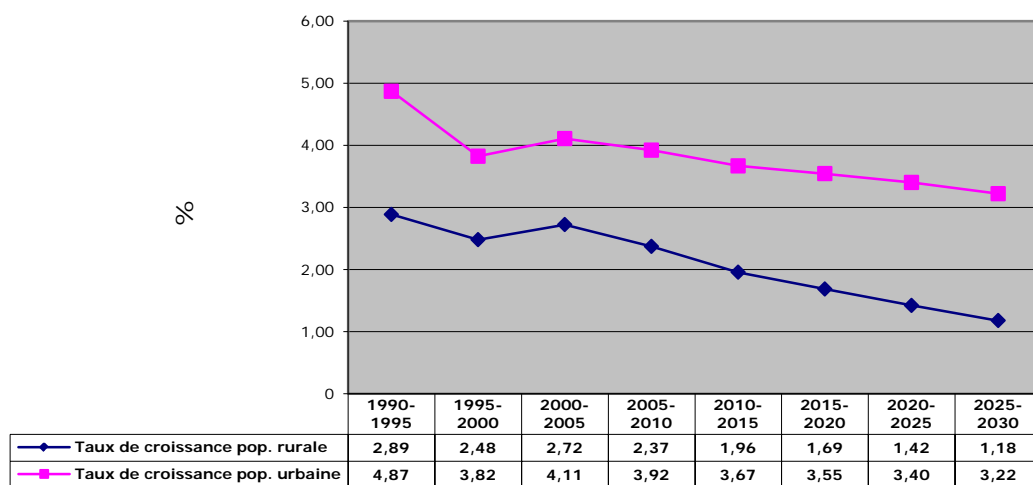


Source: Banque mondiale, juillet 2014

FIGURE 2: Structure démographique

Source: Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2014, <http://esa.un.org/unpd/wup>, novembre 2014

La population urbaine dépassait largement la population rurale en 1990, mais au fil des années l'exode rural favorisant la situation, la population urbaine se rapproche de celle rurale et tend à l'égaliser vers 2025 (Figure 2).

FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique

Source: Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2014, <http://esa.un.org/unpd/wup>, novembre 2014

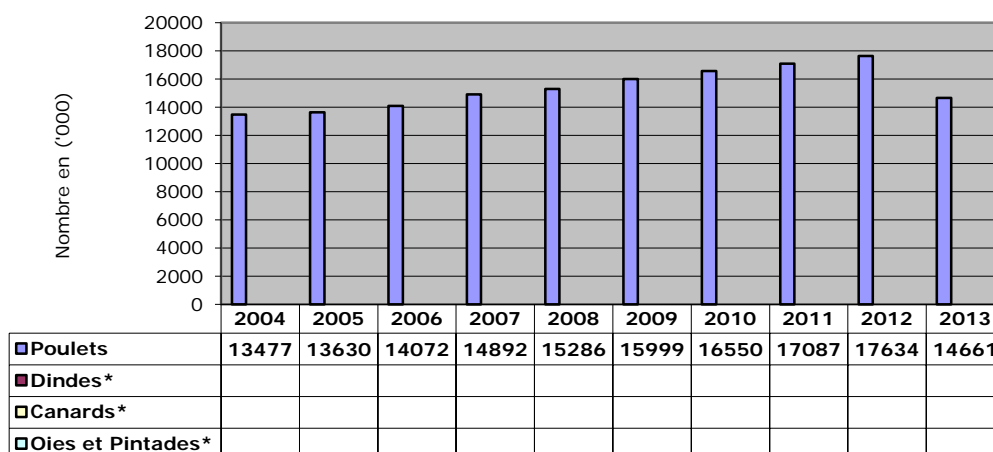
Chapitre 2

Structure du secteur avicole

2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Les espèces conventionnelles sont constituées essentiellement des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles. Au niveau de l'aviculture, on distingue deux types d'aviculture qui cohabitent. Il s'agit de l'aviculture traditionnelle et de l'aviculture commerciale. Au total en 2012, le cheptel avicole local est estimé à 16 941 000 Têtes de volailles de race traditionnelle (Annuaire statistiques 2012 DE) et 1 200 000 Têtes de volailles de race améliorée (recensement 2012 par l'UNAP Bénin). Le poulet est la volaille la plus élevée, il s'ensuit la pintade, le canard, le dindon et les pigeons.

FIGURE 4 Effectifs nationaux de volailles



Source: FAOSTAT, mars 2015; * données ne sont pas disponibles

2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

Diverses sources montrent que les effectifs de volailles des systèmes d'élevage commercial sont les plus nombreux dans les régions Atlantique Littoral et Ouémé-Plateau (Tableau 1). Selon l'enquête TDH portant « Etude de la caractérisation et du géo référencement des exploitations et des marchés de volailles au Bénin (2010) », 54 pour cent des effectifs du cheptel national se retrouvent dans l'Atlantique Littoral, 5 pour cent dans Atacora Donga - Borgou Alibori, 11 pour cent dans le Mono Couffo-Zou Collines et 32 pour cent dans l'Ouémé Plateau. Une autre source « Le rapport portant sur l'Etude socioéconomique des communes du Bénin dans le domaine avicole 2012 (Groupe Simitec, 2012) couplée avec le recensement effectué par l'UNAP en 2012 montre que le cheptel national est réparti comme suit: 13 pour cent se retrouve dans l'Ouémé Plateau, 64 pour cent dans l'Atlantique Littoral, 15,54 pour cent dans le Zou Collines, 3,5 pour cent dans le Mono Couffo, 2,6 pour cent dans le Borgou Alibori et 1,4 pour cent dans l'Atacora Donga. En aviculture commerciale, seulement les poules pondeuses, les poulets de chair et les coquelets ont été pris en compte.

Les données sont présentées par région en tenant compte du zonage adopté par l'UNAP et la Direction de l'Elevage (DE) et se présentent comme suit :

- Zone 1: Atlantique-Littoral;
 Zone 2: Ouémé-Plateau;
 Zone 3: Mono-Couffo Zou-Collines;
 Zone 4: Atacora-Donga Borgou-Alibori.

On dénombre suivant la typologie adoptée par le PADAM-UNAP basée sur les effectifs de pondeuses huit classes au niveau de l'aviculture commerciale allant de 500 à 25 000 Têtes de volailles. Ainsi la classe 1 regroupe les aviculteurs ayant des effectifs compris entre 0 et 499 Têtes; la classe 2 entre 500 et 999; la classe 3 entre 999 et 1999; la classe 4 compris entre 1999 et 2999; la classe 5 les effectifs compris entre 2999 et 4999; la classe 6 les effectifs compris entre 5000 et 9999; la classe 7 les effectifs compris entre 9999 et 25 000; la classe 8 regroupe les aviculteurs ayant des effectifs supérieurs à 25 000 Têtes de pondeuses. Le nombre total d'aviculteurs est de 355, 411 et 745 respectivement pour les années 2007, 2009 et 2012. La classe 1 regroupe près de 50 pour cent des aviculteurs tandis que la classe 8 compte 2 aviculteurs. Quant au cheptel traditionnel, il est retrouvé dans tous les départements. Un recensement n'a pas pu être fait mais l'effectif est estimé sur la base de 3 Têtes de poulets par habitant rural.

Le nombre total d'aviculteurs est de 355, 411 et 745 respectivement pour les années 2007, 2009, 2012. La classe 1 regroupe plus de 50 pour cent des aviculteurs tandis que la classe 8 compte 2 aviculteurs. Quant au cheptel traditionnel, il est retrouvé dans tous les départements. Un recensement n'a pu être fait mais l'effectif est estimé sur la base de 3 Têtes de poulets par habitant rural.

TABLEAU 1A
Répartition géographique des volailles (poulets de chair et pondeuses) du système commercial

Départements	Effectifs				
	2006	2007	2008	2009	2012
Atlantique - Littoral	174 150	291 704	335 079	386 267	480 623
Atacora – Donga Borgou - Alibori	18 756	15 100	31 838	33 188	21 862
Ouémé - Plateau	147 210	157 007	182,562	225 408	100 217
Mono - Couffo Zou - Collines	42 343	73 804	67 749	77 805	141 495
Total	382 459	537 615	617 228	722 668	744 187

Source: TDH 2010 / enquête UNAP 2012

TABLEAU 1B
Répartition géographique des volailles (toutes espèces confondues) du système commercial

Départements	Effectifs					
	2006	2007	2008	2009	2010	2012
Atlantique Littoral	194 263	314 282	366 887	449 650	449 650	580 200
Atacora Donga-Borgou Alibori	18 966	16 540	34 778	37 388	37 388	54 400
Mono Couffo-Zou-Coline	52 703	91 176	95 419	106010	106 010	265 400
Ouémé plateau	163 020	179 931	209 103	266 928	266 928	300 000
Total	428 952	601 929	706187	859 976	859 976	1 200 000

Source: TDH 2010/ enquête UNAP 2012

La plupart des fermes commerciales de petite et grande échelle sont situées au Sud du Bénin (Tableau 2). Au fur et à mesure que l'on se dirige vers le Nord du pays, les fermes avicoles deviennent plus rares, la priorité étant accordée à la volaille locale et à l'élevage des bovins et caprins.

TABLEAU 2
Nombre d'exploitations commerciales de toutes les classes et localisation en 2012

Zone	Département	Communes	Effectif	(%)
Atlantique/Littoral	Atlantique / Littoral	Abomey-Calavi	190	25,89
		Allada	54	7,36
		Kpomassè	5	0,68
		Ouidah	42	5,72
		So-Ava	1	0,14
		Toffo	14	1,91
		Tori-Bossito	25	3,41
		Zè	7	0,95
		Cotonou	11	1,50
Sous-Total 1			349	47,55
Atacora Donga et Borgou-Alibori	Atacora Donga	Bassila	7	0,95
		Copargo	1	0,14
		Matéri	1	0,14
		Natitingou	4	0,54
	Borgou-Alibori	Bembéréké	1	0,14
		N'Dali	18	2,45
		Nikki	4	0,54
		Parakou	20	2,72
		Pèrèrè	1	0,14
		Tchaourou	5	0,68
Sous-Total			62	8,45
Mono-Couffo et Zou-Collines	Mono-Couffo	Aplahoué	9	1,23
		Djakotomey	7	0,95
		Athiémé	1	0,14
		Lokossa	9	1,23
		Dogbo	4	0,54
		Klouékanmè	5	0,68
		Comé	4	0,54
		Grand-Popo	1	0,14
		Houéyogbé	1	0,14
		Bopa	1	0,14
	Zou-Collines	Glazoué	4	0,54
		Ouessè	4	0,54
		Savè	9	1,23
		Abomey	5	0,68
		Agbangnizoun	7	0,95
		Bohicon	31	4,22

TABLEAU 2

Nombre d'exploitations commerciales de toutes les classes et localisation en 2012

		Covè	5	0,68
		Dassa-Zoumè	1	0,14
		Savalou	7	0,95
		Zogbodomey	11	1,50
Sous-Total			126	17,17
Oueme-plateau	Ouémé-Plateau	Adjarra	34	4,63
		Akpro-Missrété	22	3,00
		Avrankou	18	2,45
		Porto-Novo	62	8,45
		Sèmè—Kpodji	33	4,50
		Ifangni	9	1,23
		Kétou	9	1,23
		Sakété	4	0,54
		Aguégué	1	0,14
		Dangbo	5	0,68
Sous-Total			197	26,84
TOTAL			734	100

TABLEAU 3

Répartition géographique des volailles (toutes espèces confondues) de l'élevage villageois

LIEU	Volaille secteur 4 élevage villageois							
	2006*	2007*	2008*	2009*	2010	2011	2012	2013
Atlantique Littoral	1 165 535	1 239 931	1 277 129	1 392 071				
Atacora Donga	1 956 678	2 081 572	2 144 019	2 401 301				
Borgou Alibori	2 471 561	2 548 001	2 649 921	2 914 913				
Mono Couffo	2 319 925	2 323 000	2 355 300	2 385 501				
Ouémé plateau	1 541 317	1 593 000	1 729 633	1 826 830				
Zou Collines	6 877 164	7 107 768	7 371 456	8 765 840				
Total	16 332 180	16 893 272	17 527 458	19 686 456	15900000	16416000	16941000	17483000

Source: Annuaire statistique de la DE pour les années 2010 à 2013; *Chrysostome C.A.A.M. Estimation calculée sur la base des données de la DE/CeRPA/FSA, (Observations: Les chiffres de 2006 à 2009 ne se trouvent dans aucun document sauf l'auteur)

De 2009 à 2012, les départements de l'Atlantique et Littoral (Godomey, Abomey-Calavi et environs) viennent en tête (47,2 %), suivi des départements de l'Ouémé et du Plateau (26,5%), du Zou-Collines Mono-Couffo (17,5 %). C'est la commune d'Abomey-Calavi qui détient le plus grand effectif d'aviculteurs dans les départements de l'Atlantique et du Littoral.

Au niveau de l'aviculture familiale ou traditionnelle, une estimation des effectifs est donnée dans les Tableaux 3 et 4. Toutes les espèces sont élevées dans tous les départements à des proportions variables. Le système d'élevage est en divagation; les effectifs sont en petit nombre (Figure 4)

TABLEAU 4
Répartition des volailles (espèces locales) de l'élevage villageois

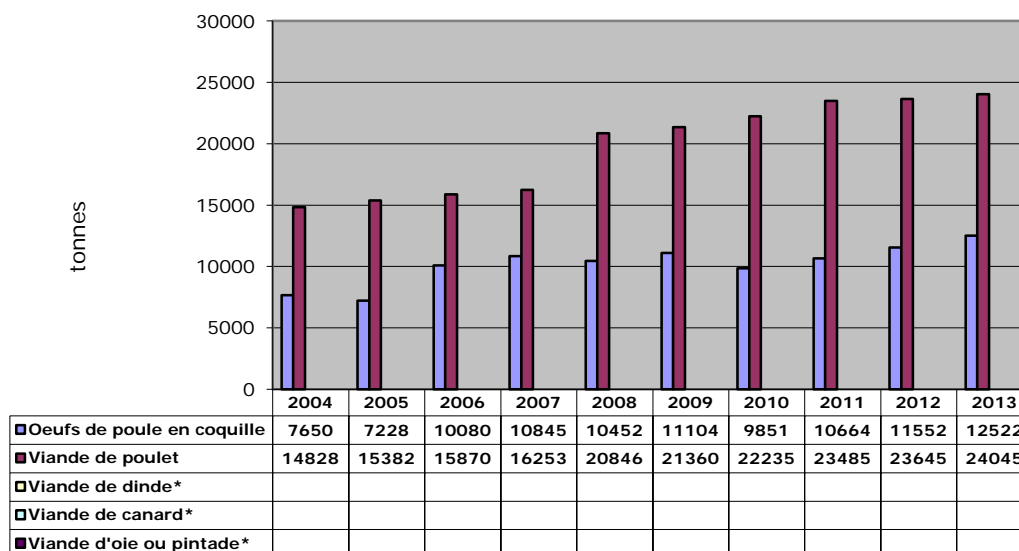
	Canards	Pintades	Dindes	Pigeons
Atlantique Littoral	280 814	ND	ND	ND
Atacora Donga	628 801	1 269 372	ND	527 738
Borgou Alibori	1 026 962	1 069 694	ND	695 826
Mono Couffo	844 337	121 372	ND	368 058
Ouémé plateau	544 960	ND	ND	277 986
Zou Collines	1 545 050	740 280	ND	537 551

Source: Rapport de l'étude socioéconomique des communes du Bénin dans le domaine avicole par SIMITEC GROUPE 2012
ND non disponibles

2.3 PRODUCTION

Au niveau de la filière avicole, deux chaînes de valeur ajoutée ont été identifiées: la CVA viande et la CVA œufs. La CVA viande prend en compte la viande des « poulets bicyclette » (ce sont des poulets de race locale qui sont appelés ainsi à cause de la petitesse de leur corps et la distance parcourue lors de la divagation), les coquelets, les pondeuses reformes, les poulets chair, les dindons, les canards. La CVA œufs de table prend en compte les œufs des poules pondeuses et les œufs des poules locales consommées. La production avicole regroupe la production de viande et la production d'œufs.

FIGURE 5 Production nationale du secteur avicole



Source: FAOSTAT, mars 2015; * données ne sont pas disponibles

TABLEAU 5
Production d'œufs (2003-2012)

Production	2003	2004	2005	2006	2007
Œufs plateaux	6 301 523	4 813 372	5 927 080	4 073 367	6 252 436
Quantité (tonne)	7 200	7 650	7 228	10 080	9 227
	2008	2009	2010	2011	2012
Œufs plateaux	6 856 594	8 128 707	7 623 846	8 268 800	9 940 000
Quantité (tonne)	10 238	12 268	11 814	12 914	15 858

Sources: Enquête, GAI, 2005 ; UNAP-BENIN/DE 2007 /calcul à partir de la figure 5

Base de calcul de la production nationale d'œufs:

1. 80 pour cent de l'effectif des volailles traditionnelles sont considérées être des poules x nombre moyen d'œufs pondus par poule et consommés par la population (5 œufs) x poids moyen d'un œuf de poule locale (30 grammes) = Production d'œufs issus de l'aviculture traditionnelle = AT

2. 100 pour cent effectif de poules pondeuses de l'aviculture moderne ou commerciale x nombre moyen d'œufs pondus par cycle de ponte par pondeuse (220 œufs en 2007 et 240 œufs à partir de 2008) x poids moyen d'un œuf (60 grammes) = AM

Poids production nationale d'œufs = AT + AM

TABLEAU 6
Production annuelle totale de viandes de volailles en système commercial (secteur 1 à 3 suivant la nomenclature FAO, hors élevage villageois) (en tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Poulet de chair	322,2	376	503	646	430	510	270
Poule réformée	578	866	945	1 066	1 160	1 300	1 035
Coquelet	128	166	231	345,6			500
Dindon	15,4	23,6	18	44,2			4,08
Pintade	5	4	3	12,2			5,48
Canard	9,2	39,3	8,8	10,3			
Caille			0,066	0,48			0,7
Total viande de volailles	1 057,8	1 474,9	1 708,9	2 124,8	1 590	1 810	1 815,3

Source: Estimations faites à partir des effectifs de TDH 2010

Les coquelets se vendent surtout à l'approche des fêtes de Ramadan, de Pâques et de fin d'année (mois de Décembre).

Le Tableau 6 montre que la production de viande de volaille dans les systèmes commerciaux est restée faible de 2006 à 2008 autour de moins de 2 000 tonnes. Elle résulte de l'effet combiné du prix élevé du maïs et de l'importation des produits de la volaille. A partir de 2009 on note une reprise de l'activité.

Des estimations concernant la production de viande issue de l'aviculture familiale viennent compléter les informations concernant le secteur commercial.

TABLEAU 7
Production annuelle totale de viandes de volailles dans les élevages familiaux estimée sur la base d'une productivité de 0,65 kg par rapport à l'effectif du cheptel (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif du cheptel (en 1 000)	13 567	10 875	11 368	15 665	14 128	15 900	16 416	16 941
Estimation production viande (tonnes)	10 853	7 068	7 389	10 181	9 183	10 335	10 670	10 672

De façon globale, selon les données de l'UEMOA, le poulet et les œufs produits au Bénin contribueraient respectivement à 2,4 pour cent et 0,4 pour cent dans la formation du chiffre d'affaires agricole du Bénin.

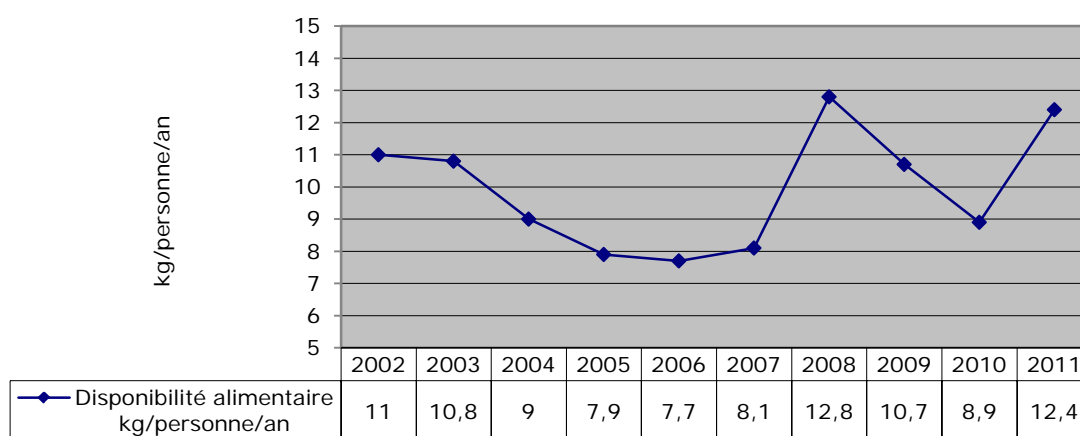
Les chiffres contenus dans le tableau 7 de 2005 à 2009 sont plus élevés que ceux de la période contenus dans les rapports de la Direction de l'Élevage. On note une hausse de la production à partir de 2009 à cause des acquis du « Sous Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM) ». Les effectifs du tableau résultent des effectifs des cheptels rapports de la Direction avec un poids de 650g par poulet.

2.4 CONSOMMATION

Le niveau de consommation de protéines d'origine animale au Bénin a été estimé à 12 kilogrammes par habitant et par an. C'est un niveau de consommation qui est inférieur au seuil de consommation minimale recommandé, fixé par la FAO à 20 kilogrammes de protéines par an. Environ 22 pour cent de cette consommation totale de protéines sont fournis par les produits avicoles. Selon les statistiques de la direction de l'élevage, la volaille constitue la deuxième source de consommation de viande, après les bovins (21 pour cent pour la volaille contre 58 pour cent pour les bovins, 13 pour cent pour les ovins/caprins et 7 pour cent pour le porc) (Programme de Développement de l'Élevage 2014 et Rapport annuel 2011 de la Direction de l'Élevage).

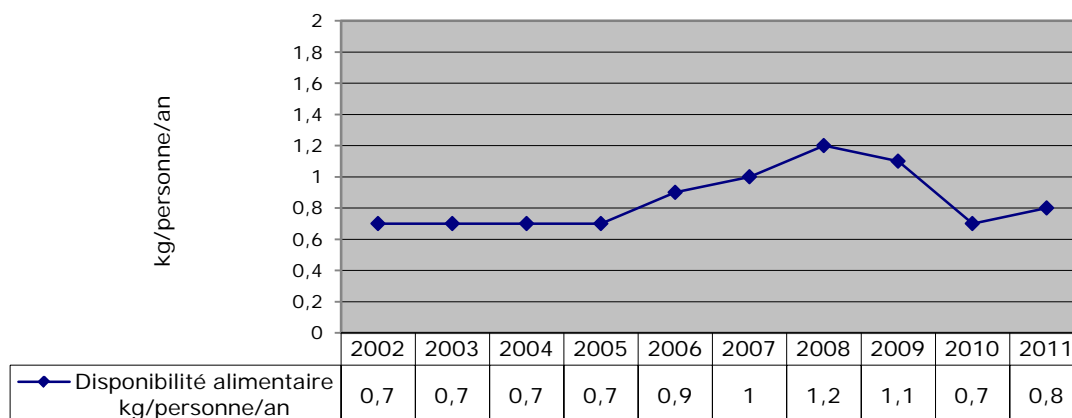
La quantité de viande de volaille et d'œuf consommée en 2009 (Figure 6a et 6b) concorde avec les données de l'étude « Détermination de la part de viande de viande consommée par habitant par an » réalisée par le SIMITEC GROUPE en 2009. Par rapport à la consommation, les quantités varient au fil des années (psychose de la grippe aviaire pour la baisse constatée en 2007 et 2006 et à partir de 2009 on note une légère hausse en ce qui concerne la viande.

FIGURE 6a Consommation quotidienne moyenne de viande de volaille



Source: FAOSTAT, juillet 2014

FIGURE 6b Consommation quotidienne moyenne d'œuf



Source: FAOSTAT, juillet 2014

2.5 COMMERCE

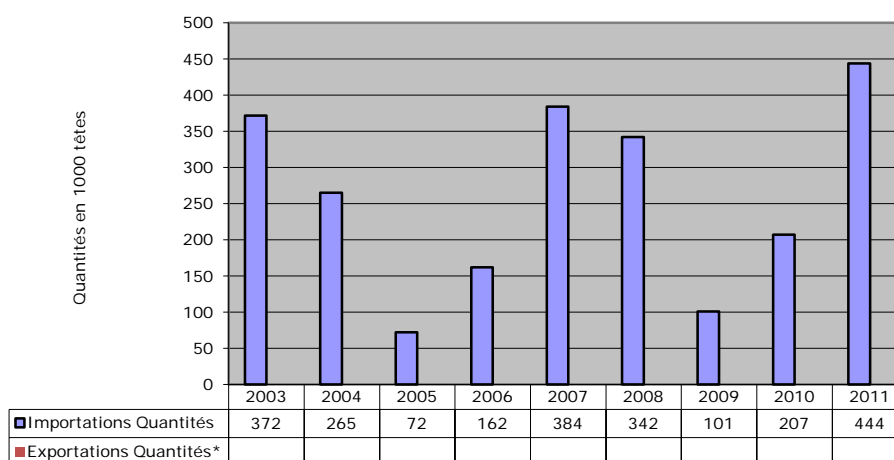
Le commerce de volailles est devenu plus intéressant au Bénin après la riposte organisée suite à l'éclatement de la Grippe aviaire. Les producteurs dont les volailles ne sont pas infectées ont renchéri le prix de ces dernières. On dénombre plus d'une centaine de marchés de volailles répartis dans tous les départements.

Dans le flux de la commercialisation, les marchés peuvent se subdiviser en trois grandes catégories, à savoir:

- Les marchés primaires de collecte;
- Les marchés secondaires de collecte avec des infrastructures un peu plus améliorés;
- Les marchés de consommation.

On note l'importation des volailles vivantes à l'approche des fêtes et concerne surtout les pintades du Nigéria. Il s'agit des volailles de race locale. Quant aux races exotiques, seulement les poussins, pintadeaux, dindonneaux d'un jour, oisillons sont importés. Les volailles de races exotiques sont exportées en cas de mévente par les couvoirs (les arrivages dépassent les commandes ou les demandeurs de poussins ne viennent plus retirer leurs commandes de poussins).

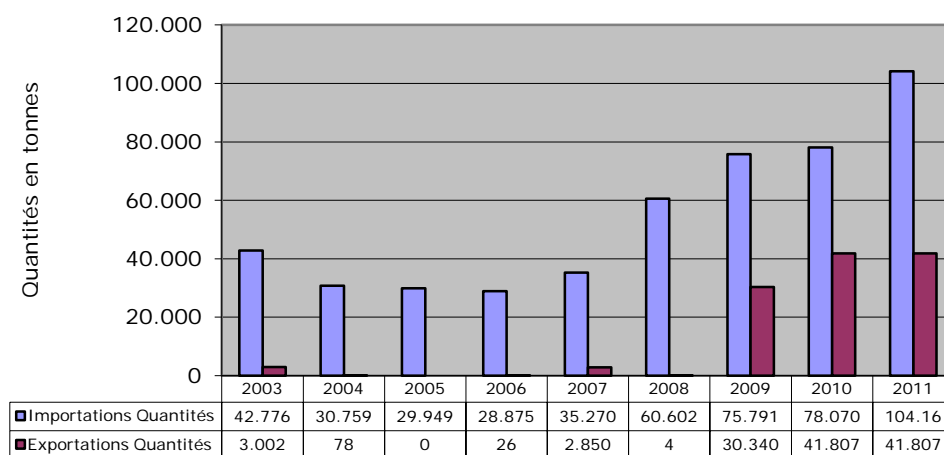
FIGURE 7a Importation/exportation de volailles vivantes (moins de 185 g.)



Source: FAOSTAT, juillet 2014; * données ne sont pas disponibles

L'aviculture béninoise a connu un boom dans les années 1980 mais les opérateurs économiques comme CAJAF COMMON, CDPA etc. ont vite éteint la flamme par l'importation abusive de viandes de volailles de qualité « bas de gamme » hautement subventionnées. L'importation de 3 402 tonnes d'œufs réfrigérés en 2004 a périclité la filière. La signature du mémorandum en 2005 et le démarrage du PADAM en 2006 ont donné espoir aux acteurs qui se sont véritablement lancés dans l'activité avicole. Les importations de poussins connaissent une hausse depuis 2011. Les couvoirs en place n'arrivent plus à satisfaire la demande en poussins.

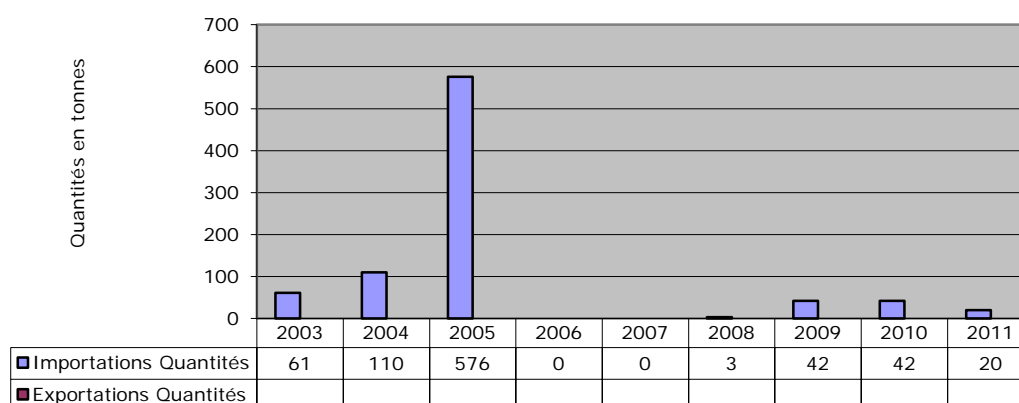
FIGURE 7b Importation/exportation de viande de poulet



Source: FAOSTAT, juillet 2014

Le pays, de par sa situation géographique est un ré-exportateur de viande de volaille (découpes de volailles, pondeuses réformées etc.) importée des pays comme la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Australie, le Brésil, la Hollande, la Grèce, l'Irlande, la Hongrie, l'Italie, le Maroc, la Tunisie, les USA etc. Les exportations sont en nombre réduit. Les quantités réexportées sont estimées à 80 pour cent des quantités importées. La Direction de l'Élevage envisageait une étude pour connaître le flux réel des réexportations de viande de volailles vers le Nigéria.

FIGURE 7c Importation/exportation d'œufs de poule (avec coquilles)



Source: FAOSTAT, juillet 2014

À titre de comparaison, les informations fournies par les statistiques de la douane concernant les importations d'œufs sont également fournies ci-dessous (Tableau 8).

L'analyse diagnostique de la filière avicole montre que la production n'arrive pas jusqu'à présent à satisfaire la demande nationale tant en œufs qu'en viande, ce qui favorise l'importation des viandes et parties de volailles congelées pour combler le déficit. La résolution à cette crise qu'a connue la sous filière avicole moderne en 2003 et 2004 s'est soldée par la signature d'un mémorandum entre les aviculteurs Béninois et celles Nigériens, ce qui ouvre des opportunités pour le Bénin et par ricochet l'arrêt des importations des œufs de table devra être une issue pour la protection des productions nationales. Les rapports de la DE ne précisent pas les quantités d'œufs de table importées à partir de 2008 (Figure 7c), les investigations continuent donc les données de 2008 à 2012 ne sont pas disponibles.

TABLEAU 8
Importation des œufs (en 1000 tonnes)

Importations	2001	2002	2003	2004	2005
Quantités	0,0024	0,2955	0,0326	0,0012	3,4082

Source: Statistiques de la douane

Les données de 2006 à 2013 ne sont pas disponibles à cause des problèmes subis par la base de données

2.6 PRIX

Les prix varient très lentement sauf en 2010 à cause de la cherté des matières premières. Les prix varient selon le calibre des œufs commercialisés.

TABLEAU 9
Évolution du prix de vente de l'œuf et de la viande en FCFA (2001 à 2011) par secteur d'éleveurs

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Œufs plateau*	1 401	1 471	1 392	1 353	1 502	1500
Œufs*	50	50	50	50	50	50
Œufs secteur 1*	36	37	41	41	38	60
Œufs secteur 2*					41	
Œufs secteur 3*					43	
Viande au kg*	1 350	1 500	1 600	1 600	1 600	
Viande secteur 1*	1 100	1 180	1 180	1 200	1 200	1 500
	2007	2008	2009	2010	2011	
Œufs plateau**	1 500	1 600	1 800	1 800	1 800	
Œufs **	50	55	60	60	60	
Œufs secteur 1**	60	60	80	65	70	
Œufs secteur 2**			80	75	75	
Œufs secteur 3**			75	75	75	
Viande au kg**	1 500	1 600	1 600	1 800	1 500	
Viande secteur 1**	2 500	2 500	2 500	2 500	3 000	

Source: * Enquête CPVBP Avril 2006 ; ** Enquête, H. Megnigbeto Aplogan (viande de poules reformées et chair)

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 10
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse- cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de pondeuses en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

Au Bénin on distingue deux types d'aviculture: l'aviculture traditionnelle et l'aviculture commerciale.

- L'aviculture villageoise comme activité secondaire: elle bénéficie de peu d'attention durant les périodes d'activités agricoles (labour, semis, récoltes)
- Une faible diversification et faible taille du cheptel
- Faible intégration agriculture élevage
- Divagation caractérisée
- Répartition des tâches dans le ménage selon les régions

Début d'organisation des aviculteurs traditionnels dans les zone à forte concentration de volailles des races locales, poulet surtout sous l'égide des aviculteurs comme c'est le cas dans les départements de l'OUEME Plateau (Groupe Volaille Inter Communal)

Cette aviculture perd un lourd tribut aux pathologies aviaires. Le taux de mortalité avoisine 100 pour cent en cas de pseudo peste aviaire tandis que le taux de productivité est faible. Elle nécessite peu d'investissements. On note un début d'organisation au niveau des aviculteurs villageois dans certains départements comme c'est le cas dans l'Ouémé (Groupement Villageois Inter villageois qui regroupe les aviculteurs d'Adjarra, d'Avrankou, d'Ifangni). Les effectifs varient entre 3 et 30 par éleveur.

L'habitat n'existe pas dans la plupart des cas. Quant il existe, il est fait en matériaux précaires. Aucune norme de production ni de biosécurité n'est respectée.

Par contre l'aviculture commerciale est une activité qui nécessite des investissements, intéresse toutes les catégories socioprofessionnelles. De plus en plus, elle attire des opérateurs économiques. Elle nécessite plus de soins, un programme de prophylaxie est nécessaire. C'est une filière organisée sous l'impulsion du PADAM qui avec l'adhésion de l'UNAP a réparti les éleveurs en huit classes, de 1 à 8. La classe 1 regroupe les éleveurs ayant au moins 500 éleveurs, la classe 2 entre 500 et 1000 et la classe 8 a 2 aviculteurs.

L'habitat est fait de matériaux définitifs, murette surmontée de grillage jusqu'à la toiture, sol dallé, équipements d'élevage modernes allant du simple jusqu'aux équipements automatiques. Les mesures de biosécurité doivent être appliquées en vue de protéger les volailles contre les germes ou éviter leur dissémination en cas d'introduction.

Selon la FAO, les systèmes d'aviculture sont classés en quatre secteurs. Les élevages commerciaux sont classés dans les secteurs 1, 2 et 3 et l'aviculteur traditionnel fait partie du secteur 4 (Tableau 10).

3.1 GÉNÉRALITÉS

L'effectif des poulets de chair a connu une nette diminution en 2006 avec l'effet combiné du prix élevé du maïs et de l'importation des produits de la volaille.

TABLEAU 11
Évolution du cheptel avicole commercial béninois secteur 1 à 3 (2005 à 2012)

	Pondeuse	Poulet de chair	Coquelet	Dindon	Pintade	Canard	Caille	Autruche
2005	635 054	272 884		69 054	145			60
2006	275 069	275 069	42 522	1 139	2 348	434		110
2007	412 365	125 250	55 147	1 745	1 943	1 867		85
2008	449 568	167 660	76 874	1 291	1 135	4 184	264	85
2009	507 468	215 200	115 179	3 271	5 785	4 901	1 920	75
2010	550 000	300 000	80 000		500		2 400	70
2011	760 000	255 000	310 000		500	2 300	2 800	70
2012	950 000	180 000	358 000		500		2 800	70

Source: Enquête GAI 2005 /TDH 2010/FSA 2009:/ enquête H. Megnigbeto Aplogan chez UNAP

Les gros effectifs de poulets de chair se rencontraient chez les grands éleveurs dans les années 2004 comme AGRO-ROCHE, SAAB, CANIB qui ont la possibilité de négocier des

marchés hors fêtes. Actuellement les grandes sociétés ci-dessus ont fermé à cause des importations de poulets congelés. Depuis 2008, la majeure partie de la production de poulets de chair est fournie par la société « AGRISATCH » qui produit tous les deux mois une bande de 5 000 poulets.

Au plan national, on observe une baisse du cheptel de poulets de chair de 2006 à 2007 et un accroissement rapide de 28,30 pour cent entre 2008 et 2009. Ce type d'élevage est fortement concentré autour des grandes agglomérations comme Cotonou et Porto Novo où se trouve sa clientèle: les grands restaurants et les hôtels. Le caractère périurbain de ce type d'élevage est très remarquable. Ces résultats se justifient par la psychose de la grippe aviaire qui planait encore dans le rang des aviculteurs et des consommateurs de volailles d'une part et par la crise alimentaire faisant flamber le prix du maïs d'autre part. Par contre le taux d'accroissement obtenu entre 2007 et 2009 se justifie par la dissipation de la psychose de la grippe aviaire.

Malgré les nombreuses contraintes rencontrées par l'élevage dans les exploitations avicoles commerciales (grippe aviaire, la crise du maïs en 2005, 2007 et 2008) occasionnant des abandons, on constate une évolution positive de l'effectif des pondeuses entre 2006 et 2009. Les effectifs des pondeuses ont quasiment doublé entre 2006 et 2012.

Les données du Tableau 12 montrent que les aviculteurs du secteur 3 sont les plus nombreux (60 %), ceux du secteur 2 représentent 37 pour cent et les plus grandes structures, assimilées au secteur 1, sont rares (3 %). Les exploitations assimilées au secteur 1 sont en régression (de 9 en 2001 à 2 en 2014). Quant aux secteurs 2 et 3, le nombre des exploitations a régulièrement augmenté de 2001 à 2004 avant de connaître une réduction (de 20 pour cent pour le secteur 2 et 13 pour cent pour le secteur 3) en 2005. Cette réduction pourrait être attribuée au coût très élevé du maïs en cette période: les promoteurs de certaines exploitations, découragés par cette situation de surenchère du maïs, ont fermé.

TABLEAU 12
Répartition des fermes avicoles par département et par secteur (secteur 1 à 3)

Département	Nombre fermes total *	Nombre fermes interviewées	Distribution interviews	Secteur 1 **	Secteur 2 **	Secteur 3 **
Atlantique/Littoral	396	40	9,82%	2	20	18
Atacora Donga	5	2	40%	0	2	0
Borgou/Alibori	24	5	20,83%		2	3
Mono/Couffo	58	14	24,13%		8	6
Ouémé/Plateau	179	20	11,17%		8	12
Zou/Collines	72	8	11,11%		4	4
Total	734	89	100%	2	44	43

Source: *Recensement UNAP 2012 **Enquête H. Megnigbeton Aplogan

TABLEAU 13
Chiffre d'affaires des acteurs de la filière (en 1000 FCFA)

Acteurs	2001	2002	2003	2004	2005
Eleveurs secteur 1	270 000	300 000	350 000	310 000	360 000
Eleveurs secteur 2	180 000	200 000	230 000	190 000	250 000
Eleveurs secteur 3	15 000	18 000	30 000	23 000	25 000
Producteurs de poussins	394 410	394 410	394 410	394 410	665 501
Fournisseurs de matières premières: Véto service	346 986	580 083	768 038	1 200 000	1 418 400
Véto-Service: Produits vétérinaires	231 324	392 056	51 202	800 000	945 600
Radivet: Produits vétérinaires	16 000	88 000	154 000	202 000	15 000
Pharmacie vétérinaire Kouhounou	342 040	63 654	42 538	45 773	38 800
Pharmacie vétérinaire Bon Pasteur	34 552	38 364	33 106	22 735	37 816
Importateurs de produits de volailles	28 720 501	42 675 916	31 704 162	164 452 709	112 862 763
Total	30 550 813	44 750 483	33 757 456	167 640 627	116 618 880
	2009	2010	2011	2012	2013
Eleveurs secteur 1	598 789	547 919	606 910	609 910	765 000
Eleveurs secteur 2	267 000	300 000	300 000	315 000	407 000
Eleveurs secteur 3	35 000	34 000	38 000	40 000	45 000
Producteurs de poussins	530 000	575 000	467 000	394 410	465 501
Fournisseurs de matières premières: Véto service	8 900 000	8 765 985	9 345 700	9 703 204	10 459 562
Véto-Service: Produits vétérinaires	231 324	392 056	51 202	721 075	490 722
SOPHARVET: Produits vétérinaires	598 000	654 000	657 710	785 788	729 349
Pharmacie vétérinaire Kouhounou	32 000	62 000	42 000	39 654	42 500
Pharmacie vétérinaire Bon Pasteur	34 552	38 364	33 106	22 735	31 000
Importateurs de produits de volailles	174 605 010	26 675 000	309 704 162	364 452 709	250 000 000
Total	185 831 675	278 119 324	321 245 790	377 084 485	263 435 634

Source: Enquête CPVBP avril 2006 (2001-2005); Enquête H. Megnigbeton Aplogan (2009-2013)

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ

Le secteur industriel intégré proprement dit (secteur 1) est rare en Afrique, et notamment au Bénin.

Les structures comptabilisées comme appartenant au secteur 1 sont des structures avec des effectifs importants (par exemple, structures supérieures à 25 000 pondeuses) mais avec une gestion de l'exploitation différente des autres secteurs. L'alimentation, l'habitat, l'abreuvement, la collecte des œufs et des fientes sont des opérations automatisées.

Tout ce qui se rapporte au secteur 1 sera donc présenté avec les données du secteur 2 au paragraphe 3.3. Au niveau de ce secteur, on a la ferme de la Société « AGRISATCH » sise dans la commune de Tori et la ferme de Monsieur OTTOLA sise dans la commune d'Abomey Calavi. Ce sont des fermes avec respectivement cent mille pondeuses et cinquante mille pondeuses.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couvrir

Le Tableau 14 montre la production de poussins d'un jour pour la viande ou la ponte et son évolution de 2001 à 2013.

Couvoir		2005	2006	2007	2008	2009
Poussin du Roi	Chair	467 200	476 890	434 200	467 200	308 500
	Pondeuse	429 824	543 000	540 000	439 609	410 000
Terre et Associés	Chair	326 872				231 500
	Pondeuse	280 320				329 350
Total	Chair	794 072	476 890	434 200	467 200	540 000
	Pondeuse	710 144	543 000	540 000	439 609	739 350
		2010	2011	2012	2013	
Poussin du Roi	Chair	345 800	340 000	154 200	67 890	
	Pondeuse	243 000	234 000	178 000	56 609	
	Coquelet		210 000	198 000	65 000	
Terre et Associés	Chair		145 000	80 000	24 150	
	Pondeuse	287 180	107 000	250 000	101 300	
	Coquelet		100 000	160 000	102 000	
Total	Chair	345 800	485 000	234 200	92 040	
	Pondeuse	530 180	341 000	375 850	157 909	
	Coquelet		310 000	358 000	167 000	

Sources: Terre et Associés et Poussins du Roi

Le couvoir « Poussin du roi » (département Atlantique – Littoral) dispose d'un effectif de 2000 parentaux chair et 2000 parentaux ponte. Sa capacité d'approvisionnement en poussins d'un jour est constante.

Le couvoir « Couvoir du Mono » (département Mono-Cauffo) créé en 2004 a été obligé de procéder à la réforme des parentaux des poulets de chair et ponte suite aux constats suivants:

- faiblesse du taux de ponte (40%) chez les parentaux de chair;
- la souche de parentaux pondeuses exploitée par le couvoir est celle dénommée « commerciale » qui ne permettait pas un sexage aisé entre pondeuses et coquelets.

Ce couvoir n'est plus fonctionnel.

Le couvoir « La Référence » de Terre et Associés a été installé en 2009 et les œufs à couvrir provenaient de la Belgique. Avant l'installation du couvoir, le promoteur importait des

poussins d'un jour puis après il a poursuivi par l'importation d'œufs à couvrir qui provenaient de la Belgique. Les taux d'éclosion ont terriblement chuté en 2012 (50%) et finalement le promoteur a opté pour la mise en place d'une ferme de trois mille reproducteurs (février 2014).

Le Tableau 15 montre l'évolution du prix de vente des poussins de 2009 à 2013.

TABEAU 15
Évolution du prix unitaire de vente des poussins d'un jour en FCFA

	2009	2010	2011	2012	2013
Poussins ponte produit localement	850	850	850	850	850
Poussins ponte importé	900	950	1000	1200	900
Coquelets	100	100	125	125	125
Poussins chair	650	650	650	650	650
Pintadeaux	500	500	500	800	800

Source: Enquête H. Megnigbeto Aplogan, 2014

Dans la commune d'Akpro Misséréti existe une unité de production de pintadeaux d'un jour de souche Galor. Cette unité dispose de 700 femelles reproductrices et produit des pintadeaux par insémination artificielle. Le prix du pintadeau est de 800 FCFA. Les prix des sujets ponte sont stables sauf ceux importés.

3.3.2 Viande de poulets de chair

La production de poulets de chair est assurée par les secteurs 2 et 3) mais la plupart des structures commerciales du secteur 2 se destinent plutôt à la production d'œufs (cf. 3.3.3). La production de poulet de chair est donc assurée principalement par des structures commerciales à petite échelle du secteur 3.

L'élevage commercial à petite échelle (secteur 3) est caractérisé par une amélioration substantielle de la production familiale à travers l'application d'un ensemble de mesures touchant au contrôle des pertes accidentelles, à l'amélioration de l'alimentation et à la protection sanitaire. Le secteur 3 est un compromis entre le secteur 4 et le secteur 2. Cette forme d'aviculture se développe grâce à la mise en œuvre de quelques mesures simples et peu onéreuses.

Reproduction

Les volailles élevées sont en général de races locales avec des efforts d'amélioration génétique par l'introduction de coquelets de race importée. Après la couvée, les poussins sont récupérés et entretenus pendant une durée donnée (6 à 8 semaines). Les éleveurs du secteur 2 utilisent par contre des souches sélectionnées en vue d'une production spécialisée « chair ». Certains éleveurs des structures commerciales à faible échelle (secteur 3) pratiquent aussi l'élevage des races améliorées (chair et ponte) à petite échelle.

Alimentation

Un effort certain en matière d'alimentation est réalisé dans les élevages du secteur 3. Les éleveurs investissent dans l'alimentation. La plupart des éleveurs distribuent des aliments composés (provende) fabriqués par les éleveurs eux-mêmes ou achetés dans des provenderies. Cependant, la totalité de la ration n'est pas fournie aux animaux sous forme de provende, faute de moyens financiers. La ration journalière est donc complétée par des céréales et restes de cuisine.

La provende utilisée tient compte du type de production, cependant il existe un réel manque de formation en alimentation animale et une faiblesse dans la maîtrise de la fabrication de provende. L'alimentation est pourtant un facteur important de la rentabilité de l'élevage.

Composition: maïs, son de blé, tourteaux (palmiste), farine de poisson. Intrants importés: concentré.

Le Tableau 16 présente le prix de revient des aliments.

TABLEAU 16
Prix de revient des aliments (FCFA/kg) – secteur 3

	Aliments de démarrage	Aliments de croissance ¹	Aliments pour ponte	Aliments de finition
Prix de revient (au kg)	290	290	250	250

Source: Enquête H. Megnigbeto Aplogan, 2014

Gestion de l'exploitation

Dans les exploitations du type 3, la divagation est contrôlée. La plupart des éleveurs investissent dans la construction d'abris (poulaillers en matériaux locaux ou semi-modernes). Les bandes ne sont pas toujours séparées. Les petits équipements d'élevage (abreuvoirs, mangeoires, pondoirs) existent mais sont quelques fois mal entretenus. Le nombre de ces équipements n'est pas toujours proportionnel à l'effectif du cheptel.

3.3.3 Œufs de consommation (œufs de table)

La production d'œufs de poule est assurée par des structures commerciales de différentes tailles: des structures commerciales à faible échelle (secteur 3) avec des effectifs de poules pondeuses inférieurs à 1000, des structures commerciales intermédiaires (secteur 2) avec des effectifs de poules pondeuses entre 1000 et 5000 Têtes et des structures commerciales assimilées au secteur 1 avec des effectifs de poules pondeuses supérieurs à 25 000. L'aviculture commerciale du secteur 2 est dominée par l'élevage des poules pondeuses pour la production d'œufs de table.

Reproduction

Les souches utilisées sont hautement sélectionnées en vue d'une production spécialisée « ponte ». Ce sont les races ISA Brown, Warren, Hyline, Lohman. Le nombre moyen d'œufs pondus par poule varie entre 280-300 œufs mais dans nos conditions d'élevage le nombre moyens d'œuf par poule obtenus est 275.

Alimentation

Les volailles reçoivent un aliment complet produit par des spécialistes et adapté à l'âge des animaux et à la production recherchée.

Le maïs qui occupe une part prépondérante dans la composition des aliments est malheureusement peu stocké et peu vendu par les fournisseurs de matières premières pour volaille. Chaque aviculteur cherche à composer ces aliments (provendes) selon une formule de son choix.

Ce type d'élevage est grand consommateur d'intrants dont certains sont importés (aliments améliorés, produits vétérinaires essentiellement)

TABLEAU 17
Prix moyen des aliments (FCFA/kg) – secteur 2

	Aliments de croissance-1	Aliments de croissance 2	Aliments de poulettes	Aliments de finition
Prix moyen/usine	325	300	250	300
Prix de vente	325	325	250	300

Source: Enquête H. Megnigbeto Aplogan, 2014

Gestion d'exploitation

Deux principaux modes d'élevage sont pratiqués: l'élevage au sol et l'élevage en batterie. Les modèles de poulaillers rencontrés ont quelques caractéristiques communes: muraille en briques surmontée de grillage jusqu'à la charpente et sont les plus nombreux.

Le matériel d'élevage utilisé est moderne. On distingue: les éleveuses, les mangeoires, les abreuvoirs, les pondoirs. Le nombre de ces équipements dépend de l'effectif du cheptel.

Certains élevages disposent de matériel très performant (abreuvoirs automatiques, évacuation des déjections, ramassage automatique des œufs).

Les bandes sont séparées: lots d'animaux de même origine, de même âge et destinés à une même production. Entre 2 bandes, les locaux sont désinfectés et laissés au repos pendant une à 2 semaines (vide sanitaire).

3.3.4 Autres espèces

Les productions de canards, de dindons et de cailles sont assurées par des exploitations avicoles commerciales (secteurs 2, 3 et quelques éleveurs du secteur 4). Mais la plupart des exploitations commerciales du secteur 2 se destinent plutôt à la production d'œufs (cf. 3.3.3).

Reproduction

Les volailles élevées sont en général de races métissées, locales avec des efforts d'amélioration génétique par l'introduction de mâles de race importée. L'incubation se fait dans des incubateurs (façon artificielle) pour les œufs de caille mais pour les pintades, dindes, ou canes, la couvaie se fait naturellement par la poule pour les œufs de pintade ou de dinde, ou par la dinde ou la cane. Il se développe ces dernières années la méthode d'éclosions groupées et l'adoption de tous les poussins éclos par une femelle qui est souvent une des poules qui a éclos. Certains éleveurs du secteur 2 ou des structures commerciales à faible échelle (secteur 3) utilisent des races améliorées.

Alimentation

Tout comme pour la production du poulet de chair, un effort certain se développe en matière d'alimentation de ces espèces dans les élevages tout secteur confondu. Les éleveurs investissent dans l'alimentation. La plupart des éleveurs distribuent des aliments composés fabriqués par eux-mêmes ou achetés dans les entreprises de vente d'aliments de volailles. La ration journalière est souvent complétée par des céréales, restes de cuisine, termites ou vers de terre et végétaux.

Gestion d'exploitation

Dans les exploitations des types 2 et 3, on distingue en fonction de l'espèce: l'élevage au sol, l'élevage sur pilotis, l'élevage en batterie, la semi-claustration et la divagation contrôlée. La plupart des éleveurs investissent dans la construction d'abris (poulaillers en matériaux locaux ou semi-modernes). Les bandes sont souvent séparées.

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

L'élevage de volailles est une activité traditionnelle très largement répandue au Bénin; elle concerne un nombre considérable d'exploitations familiales sur toute l'étendue du territoire. Cet élevage permet généralement de couvrir une partie des besoins nutritionnels de la famille, et dans certains cas de générer quelques revenus monétaires par la commercialisation de la production « excédentaire » sur les marchés locaux. En cela, cette activité joue un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie paysannes et dans la réduction de la pauvreté surtout au niveau des femmes et des enfants, couches les plus vulnérables et à risque.

Elle permet d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales et urbaines, de couvrir une partie des besoins nutritionnels de la famille, et dans certains cas de générer quelques revenus monétaires par la commercialisation de la production « excédentaire » sur les marchés locaux. Au plan macro, l'aviculture participe à la répartition des revenus des villes vers les campagnes, des fonctionnaires vers les paysans. Elle permet au paysan de boucler le cycle annuel de l'économie familiale par la vente des volailles en période de transition, où les greniers sont vides afin d'acheter des céréales pour nourrir sa famille (Gbaguidi, 2001)

Le secteur 4 est constitué uniquement de races locales rustiques et adaptées aux conditions du milieu rural. Les races exploitées sont caractérisées par un aspect hétérogène et une croissance lente mais sont rustiques et prolifiques. Ces dernières caractéristiques expliquent la reconstitution rapide des populations malgré les taux de mortalité importantes liées à l'absence de suivi sanitaire et à l'action de prédateurs. L'habitat est généralement sommaire et les volailles vivent en liberté autour des maisons où elles se nourrissent des vers de terre, des déchets de cuisine, de végétaux, des issues de son. L'avantage de ce type d'élevage, est le coût réduit de la production. Ces races notamment le poulet local est très apprécié des

consommateurs; le développement de l'aviculture traditionnelle permet de répondre à la forte demande en produits de la volaille, particulièrement les poulets locaux communément appelés « poulets bicyclette ».

3.4.1 Poulets

Reproduction

La reproduction n'est pas contrôlée dans la plupart des cas.

Les poules locales sont connues comme étant de bonnes mères. Cependant, elles pondent un nombre d'œufs relativement faible (en moyenne 36 œufs par an). La reproduction est caractérisée par la ponte d'œufs et la couvaie pendant 21 jours dans des pondoirs aménagés par les poules elles-mêmes. Dans des conditions contrôlées et suivies, le nombre d'œufs par an avoisine cinquante (50) par an et on les rencontre autour des grandes villes dans les élevages où les coqs sont de race améliorée (Enquête H. Mègnigbèto 2014).

Alimentation

Il n'existe pas de normes quantitatives et qualitatives dans l'alimentation des poulets locaux. Les volailles se nourrissent d'elles-mêmes, autour des concessions, en glanant çà et là et reçoivent de l'éleveur de temps en temps quelques céréales en complément.

Cette ration est composée d'éléments énergétiques (déchets de cuisine, son de céréales...) de vitamines (fourrage verts, grains germés...), de minéraux (sel, coquilles pillées) et de protéines (termites, légumineuses...). Dans les élevages où l'opération coq est pratiquée, le PDE a formulé une ration pour les poussins métis, issus du croisement coq de race amélioré avec poule locale. Cette ration contient du maïs, du son de maïs, de la farine de poisson, de l'os calciné, de la vitamine, coquille d'huitre et sel (revue PDE 2003).

L'eau de boisson est distribuée dans des abreuvoirs sommaires. Divers récipients abandonnés servent souvent d'abreuvoirs.

Depuis 2009, les prix de cession des poulets locaux ont augmenté de 10 à 20 pour cent et les différents projets ont inscrit comme activité, l'introduction des coqs géniteurs de race dans les élevages en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes des zones à seuil de pauvreté élevée. De 2007 à 2014, près de 30 000 coqs ont été distribués dans ces zones par les projets PADFA, PNPFA, PANA, PAMR, PAMRAD etc. Par ailleurs, le projet VACNADA a été mis en œuvre en vue d'alléger les difficultés de conditionnement des vaccins surtout ceux contre la maladie de Newcastle.

Gestion d'exploitation

Dans ces types d'élevage, les volailles sont en liberté le jour mais abritées pendant la nuit dans des abris sommaires (poulaillers traditionnels), à la belle étoile dans la cour, ou sur tout objet pouvant servir de perchoir.

Ce système d'élevage a de nombreuses pertes accidentelles pouvant atteindre 40 à 50 pour cent, accentuées par l'action des divers prédateurs (vol, oiseaux rapaces, carnassier, serpents...).

La plupart des aviculteurs ne tiennent pas de compte d'exploitation mais au niveau des élevages mis en place par les projets sus cités, des efforts sont faits pour l'organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs sur les cahiers de suivi, de gestion, cahiers de stock, de dépenses etc.

3.4.2 Autres espèces

Les autres espèces telles que pintades et dindons sont en petit nombre. Les pintades ont gardé un effectif quasiment constant durant les 5 dernières années, tandis que l'effectif des dindons a diminué de moitié (en 2005). Les données sur les dernières années ne sont pas disponibles. Les dindons sont moins fréquents et plus localisés que les canards et les pigeons.

L'effectif de la pintade peut dans certaines régions (zone céréalière, région centrale et Nord du Bénin) atteindre 25 à 50 pour cent de l'effectif avicole total. Quant aux canards, ils sont en grand nombre dans les départements du Zou et des Collines (1 545 050 Têtes).

3.4.3 Première étude de cas

La première étude de cas a porté sur la connaissance des fermes avicoles et le marché de volailles de la ville de Parakou située au Nord-est du Bénin. Le besoin d'informations spécifiques sur ces trois (quatre) centres d'intérêts a été exprimé lors de la rédaction de la revue. Il en est de même de la deuxième étude de cas (fermes avicoles) des villes de Natitingou ainsi que de la troisième (fermes avicoles, entreprises de vente d'aliments de volaille et marché de volaille) à Abomey Calavi. Le canard étant la seconde espèce élevée dans les basses-cours en termes d'effectif. Ces études de cas rassemblées sous le paragraphe (3.4) du secteur 4 d'élevage familial paraissent avantageuses pour mieux analyser la situation globale de la production avicole (secteur 4 et secteurs 2 et 3) par localité.

Date de l'étude de cas:	29/08/2014 au 2/09/2014
Localisation de la zone:	Fermes avicoles et Marché de volailles de la ville de Parakou, 407 km de Cotonou; 9° 21' de latitude Nord, à 2°36' de longitude Est
Chiffres de la population humaine	149 819 habitants (CARDER BORGOU-ALIBORI)
Chiffres du cheptel avicole:	CARDER BORGOU-ALIBORI Aviculture traditionnel: 865 000 Têtes Aviculture commerciale: 18 000 Têtes

Description de la localité

Capitale régionale du Nord Bénin, la ville de Parakou (chef lieu de la commune de Parakou) est située au centre de la République du Bénin à 407 km de Cotonou. Elle constitue un important carrefour des grands axes routiers (Cotonou-communes et pays de l'hinterland); c'est surtout le terminus de la voie ferrée qui quitte Cotonou, capitale économique du Bénin. La commune de Parakou se trouve à 9° 21' de latitude Nord, à 2°36' de longitude Est à une altitude moyenne de 350 m et présente un relief assez modeste. Elle présente un aspect vallonné où l'on observe une succession de croupes ayant généralement un sommet arrondi, surtout dans les régions anciennement cultivées.

Parakou est une commune à statut particulier constituée de trois arrondissements et quarante et un quartiers de ville. Elle assume des fonctions administratives (centre politique, économique et administratif), industrielles (surtout des industries de transformation), intellectuelles (université, grandes écoles, lycées, collèges etc.) et elle accueille quelques missions diplomatiques.

A Parakou, le climat est de type tropical humide (climat Sud soudanien). Il se caractérise par l'alternance d'une saison de pluies (Mai à Octobre) et d'une saison sèche (Novembre à Avril). C'est en Décembre-Janvier que l'on enregistre les températures les plus basses à Parakou. La précipitation moyenne annuelle est de 1200 mm. Le maximum survient entre juillet, août et septembre.

La population de la commune de Parakou est passée de 103 577 habitants en 1992 à 149 819 habitants en 2002 (RGPH3), soit un taux d'accroissement intercensitaire de 3,76 pour cent. Les trois quarts de cette population sont installés dans la zone véritablement urbanisée, le reste se retrouvant dans les périphéries.

Description du secteur avicole de cette localité

I. Marché de volailles: Les données ont été collectées par enquête transversale et rétrospective dans les marchés de vente de volailles auprès de 41 commerçants sur 92 recensés dans 7 marchés.

Caractéristique des opérateurs: Le commerce ou la vente de volailles est une activité pratiquée à 55 pour cent par les hommes. L'âge moyen des 41 commerçants enquêtés est de 38 ans. La durée moyenne d'ancienneté dans l'activité de vente de volailles est de 10 ans. Parmi ces vendeurs, 88 pour cent sont mariés, 8 pour cent célibataires les autres sont veufs ou divorcés. Au plan scolaire, 65 pour cent sont des analphabètes, contre 35 pour cent des personnes scolarisées dont 17 pour cent ayant le niveau du primaire, 15 pour cent le niveau du secondaire et 3 pour cent le niveau

universitaire. Avec des effectifs élevés d'analphabètes dans le commerce de volailles, la sensibilisation aux actions de biosécurité devra prendre cet aspect en considération.

Les vendeurs utilisent en moyenne 2 petites cages, deux grandes cages et 3 paniers.

Pratiques de commercialisation de volailles: pour 41 commerçants enquêtés, la très grande majorité des commerçants (98 pour cent) pratiquent la vente de volailles durant toute l'année. Les moyens de transport des volailles utilisés sont surtout les taxis-brousse (38 %) puis les camions (30 %) et 32 pour cent les deux à la fois. Environ 87 pour cent des commerçants ont fréquenté des marchés régionaux pour s'approvisionner en volailles (Tableau 18).

TABLEAU 18

Fréquentation (%) des marchés régionaux d'approvisionnement et de Parakou par les commerçants de volaille de cette ville au Bénin

Région et marché	% fréquentation par les commerçants
Boko	15,0
Kakara	5,0
Guèma	10,0
Tourou	15,0
Amadoukpara	7,5
Tchatchou	2,5
Tchaourou	5,0
Sori	2,5
Yébessi	5,0
Tourikpara	2,5
Kobokobo	5,0
Gamia	2,5
Tamarou	2,5
Okpara	10
Sinendé	10

On constate un éloignement des zones d'approvisionnement des marchés de Parakou. Les vendeurs vont à Sinendé s'approvisionner au lieu d'aller à Allada à cause de l'état de la voie inter état N°1.

TABLEAU 19

Pourcentage de perte au cours du transport des produits avicoles lors de l'approvisionnement effectué par les commerçants de volaille de la ville de Parakou

Produits avicoles	% de perte
Poulets familiaux	2-10
Poulets améliorés	3-10
Poulets croisé locaux améliorés	2-10
Œufs de poules familiales	4-10
Œufs de poules améliorées	3-10
Pintades	2-5
Œufs de pintades	2-3

Les commerçants transportent les volailles surtout dans des cages (68 %), des cages et des paniers à la fois (12 %), des paniers uniquement (20 %). Les 41 commerçants perdent en moyenne au cours de chaque transport environ 10 pour cent de leur achat (Tableau 19).

Les commerçants enquêtés ont écoulé au total 541 volailles par jour. La répartition des ventes par espèces montre l'importance des poulets vendus sur les marchés de volailles (Tableau 20). Les prix moyens d'achat et de vente toutes catégories confondues de commerçants indiquent des marges brutes appréciables. Les données collectées sur les poulets ont permis de calculer les marges nettes. Ainsi en tenant compte des charge variables (coût du transport, coût de la manutention, taxes totales et coût de l'alimentation) et des charges fixes (amortissement cage et amortissement

structure de stockage) la marge nette pour la commercialisation du poulet est de 292 FCFA.

Généralement les commerçants écoulent leur stock de poulets en moins de quatre jours. En revanche, toutes les pintades achetées ne sont pas gardées plus de trois jours au stockage. Chez 80 pour cent des commerçants enquêtés les principaux clients sont des ménagères, chez 15 pour cent autres, ce sont à la fois des ménagères, des grilleurs de rue ou des braiseurs dans les débits de boisson et le reste (5 %), à la fois des détaillants et des restaurateurs.

TABLEAU 20
Prix moyen d'achat et de vente (en FCFA) pour les produits avicoles chez les vendeurs dans les différents marchés enquêtés de la ville de Parakou

Espèce	Prix d'achat moyen	Prix de vente moyen	Marge brute	Effectif des ventes	Effectif des vendeurs/ espèce
Poulets familiaux	1 349 ± 266	1 796 ± 322	447	64±04	12
Poulets améliorés/croisés	2 300 ±0	2 500 ±0	300	25±7	2
Œufs de poules familiales	60±13	75±24	15	60±26	3
Œufs de poules améliorées	60±0	85±4	25	300 ±04	2
Pintades	2 599 ±256	2 800 ±400	200	21±03	7
Œufs de pintades	50	65±12	15	107	4

En trois jours un effectif 110 poulets et pintades ont été vendus au marché « Dépôt » de Parakou. Sur ces oiseaux vendus au niveau de ce marché, 56 Têtes (soit 17 %) sont abattues et plumées sur place. L'abattage ne se pratique pas dans tous les marchés de la ville. C'est seulement dans le marché de Parakou qu'on retrouve cette pratique. Ce marché ne dispose pas d'une aire d'abattage aménagée, même sommairement. La plumaison se fait sur une feuille de tôle étalée au sol et les plumes entassées dans un coin. Le sang coagulé est souvent raclé et emballé dans un sachet. Ce résidu et les plumes sont déversés à la décharge publique en fin de journée. La municipalité a mis à leur disposition une remorque qu'elle enlève lors que celle-ci est pleine. L'abattage, la plumaison et le nettoyage sont réalisés par un jeune, souvent parent du vendeur, à qui reviennent les frais d'abattage et de plumaison d'une valeur de 150 F CFA par tête de volaille. L'abattage et la plumaison de volailles sont des activités récentes dans ce marché (environ 4 ans). Elle découle d'un besoin de satisfaire la demande croissante émanant des consommateurs. Néanmoins, cette pratique loin d'être faite de manière convenable est potentiellement à risque dans le cas d'hygiène alimentaire et de transmission des maladies. Sur l'ensemble des marchés d'oiseaux enquêtés, l'évacuation des fientes et des eaux est entrée dans les habitudes des usagers. Le nettoyage des marchés est presque systématique. Contrairement à la situation de nettoyage, la désinfection des marchés n'existe pratiquement pas. Tous les marchés enquêtés se situent proches des habitations. Or ils abritent la vente de volaille. Cette situation favorise les contacts entre toutes sortes d'oiseaux et augmente les risques de contamination de volaille sur les marchés. Les vendeurs de volaille ne sont pas organisés en association, mais tous les marchés enquêtés sont organisés et gérés par des comités mis en place à cet effet.

II. Fermes avicoles: Les données ont été collectées dans 4 fermes commerciales sur 11 existantes à Parakou et sa périphérie dans un rayon de 30 km. L'enquête transversale et rétrospective a été réalisée auprès des responsables de ces unités.

Caractéristiques des fermiers: L'âge des responsables varie entre 38 et 47 ans. Les hommes représentent 67 pour cent de l'effectif enquêté. La majorité des fermiers (75 %) sont mariés. 33 pour cent des enquêtés ont 2 personnes qui vivent sous leurs toits et 66,7 pour cent en ont 8 personnes à charge. Au plan des principales activités, 75 pour cent des enquêtés pratiquent l'aviculture en tant qu'activité principale et les autres (25 %) sont soit des fonctionnaires, des ouvriers ou des commerçants. Sur le plan national 32 pour cent des promoteurs ont l'aviculture comme activité principale (TDH 2010). Tous les enquêtés ont des activités autres que l'élevage. Ils sont dans la

profession depuis 19 ans en moyenne et exerçaient d'autres activités avant d'être éleveur. La quasi-totalité est scolarisée avec des niveaux allant du primaire (25 %) au secondaire (75 %). Selon les enquêtes effectuées par TDH (2010), sur les 27 exploitations recensées dans le nord du Bénin, 1 pour cent des promoteurs a le niveau supérieur alors que sur le plan national cette valeur est de 16 pour cent. 50 pour cent des enquêtés ont reçu une formation en élevage et 100 pour cent des enquêtés jugent que la formation n'est pas suffisante et aimeraient l'améliorer. 25 pour cent des enquêtés ont respectivement un revenu mensuel de 35 000 FCFA et de plus de 100 000 FCFA alors que 50 pour cent ont un revenu mensuel qui varie entre 35 000 et 50 000 FCFA. Le revenu mensuel le plus élevé est estimé à 420 000 FCFA.

Caractéristiques de la production: La majorité des exploitations avicoles sont situées soit dans les zones périurbaines (75 %) soit dans la campagne (25 %) dans un rayon de 30 km. Aucun élevage ne se situe à l'intérieur de la ville de Parakou. Elles sont pour la majorité spécialisées en ponte (75 %) et le reste (25 %) produit à la fois de poulets de chair et des œufs. L'effectif moyen est de 300 Têtes dans les 4 fermes enquêtées. Ces fermes produisent en moyenne 1,25 bande dans l'année. La durée moyenne de production des poules pondeuses est d'environ 15 mois sur l'ensemble des fermes, avec un taux moyen 60 pour cent. Les poules sont reformées (entre 45 et 55 % de ponte) au prix variant entre 1 700 à 2 500 FCFA par unité. Le prix de l'œuf à la ferme varie de 60 à 75 FCFA et celui payé par le consommateur final de 75 à 100 FCFA. Tous les éleveurs fabriquent leurs propres aliments.

Les responsables des fermes enquêtées ont déclaré qu'ils ne produisent pas assez pour satisfaire leur clientèle.

Les problèmes auxquels sont confrontés ces producteurs sont par ordre d'importance, les prix élevés des céréales, la disponibilité et l'accessibilité en aliment.

Analyse de la filière avicole: La ville de Parakou recèle d'énormes potentialités pour la promotion de l'aviculture commerciale (climat et ressources alimentaires, centre de formation des éleveurs, université, projets de développement rural etc.). Un élément non moins important est l'existence d'un marché de maïs. Sur le plan commercial, la ville dispose d'hôtels qui servent de débouchés pour l'écoulement de la production, sans compter que de plus en plus, la consommation des œufs intègre les habitudes alimentaires des habitants de cette ville cosmopolite. Une partie de la production est drainée vers le département voisin. Tout ceci représente des atouts majeurs qui encouragent les investisseurs dans le secteur avicole. Aussi la demande en produits avicoles des populations de la ville est importante. Ceci devrait favoriser le développement de la production semi-industrielle de poulets et des œufs de consommation en considérant aussi le fait que les responsables des fermes déclarent ne pas satisfaire la demande émanant de la clientèle. Un renforcement des capacités des fermiers dans la gestion des élevages commerciaux mérite une attention. La contribution importante du secteur de l'élevage familial à l'approvisionnement de la ville de Parakou et à la satisfaction de la demande des consommateurs en poulets est indéniable. Par conséquent, l'organisation régulière de la vaccination contre la MNC accroîtrait la disponibilité en volailles pour les consommateurs de cette ville.

3.4.4 Deuxième étude de cas

Date de l'étude de cas:	03/09/2014 au 06/09/2014
Localisation de la zone:	Fermes avicoles de la ville de Natitingou 10° 19' de latitude Nord, à 1° 23' de longitude Est
Chiffres de la population humaine	120 000 habitants (CARDER Atacora Donga)
Chiffres du cheptel avicole:	Cheptel traditionnelle: 850 000 Têtes

Description de la localité

La commune de Natitingou est située dans la zone centrale du département de l'Atacora. Elle est caractérisée par la chaîne de l'Atacora d'où elle tient son relief

accidenté, composé surtout de plateaux et de collines dont les vallées se présentent souvent en pente forte. La commune de Natitingou se trouve à 9° 21' de latitude Nord, à 2°36' de longitude Est. Elle compte neuf arrondissements dont quatre urbains et cinq ruraux. Les arrondissements sont subdivisés en 65 quartiers de ville et villages. Cette commune assume des fonctions administratives (centre politique, économique et administratif), touristiques (surtout réserves de la Pendjari, habitat traditionnel sous forme de château fort), industrielles (transformation), intellectuelles (université, grandes écoles, collègue d'enseignement technique agricole, collèges etc.), d'exploitation des mines et carrières et elle accueille une mission diplomatique (consulat de France).

Le climat de Natitingou est du type soudano-guinéen, nuancé par le relief Atacorien avec deux saisons bien distinctes à savoir une saison sèche qui couvre la période de mi-octobre à mi-avril et une saison pluvieuse qui s'étend de mi-avril à mi-octobre. Il est caractérisé par d'importantes variations pluviométriques. En effet, la pluviométrie varie entre 1 000 mm et 1 400 mm avec les plus fortes quantités d'eau enregistrées au cours des mois d'août et de septembre. La température moyenne est d'environ 27°C avec des variations de 17°C à 35°C pendant l'harmattan.

De vastes aires de pâturage existent dans la commune de Natitingou, surtout les flancs des différents versants sont propices au gros bétail. Mais son élevage est très moins développé comparé aux autres communes environnantes comme Kouandé, Copargo, etc. Par contre le petit élevage préoccupe la grande majorité des ménages de la commune. Les espèces élevées sont des races locales adaptées au milieu. L'élevage de pintades, pour la vente des oiseaux sur pied mais surtout d'œufs, se développe. L'exploitation des mines et carrières est prometteuse. Le développement du tourisme grâce à l'existence de la réserve faunistique favorise les activités économiques, entraînant ainsi une augmentation de la consommation de produits avicoles. Il faut toutefois noter que dans un passé récent il n'existe dans la région aucune ferme avicole commerciale (secteurs 2 et 3). Seule la production du secteur 4 approvisionne les consommateurs en viande de volailles. Le bitumage de l'axe Bohicon Djougou Natitingou, dans les années 2004, a accru le trafic routier vers le Burkina Faso. L'important flux de circulation des personnes entre Cotonou et la frontière du Burkina, avec des escales plus longues à Natitingou, a stimulé le développement de la restauration collective dont la consommation du poulet et pintade braisés. L'accroissement de la demande en viande de volaille a généré une activité commerciale non négligeable. L'étude actuelle de cas des marchés de volailles de Parakou a montré que cette ville approvisionne Natitingou en œufs de table et que certains villages de l'Atacora (qui a pour chef lieu Natitingou) sont des lieux d'approvisionnement de Parakou. Mais on assiste à présent à la naissance de quelques fermes avicoles.

D'après les données du RGPH3 de 2002, la commune de Natitingou abrite 75 620 habitants dont 38 388 hommes et 38 232 femmes. La répartition est approximativement égale par sexe. Mais comme dans la majorité des communes du Bénin, il y a une nette domination des hommes sur les femmes dans les prises de décision tant au niveau des ménages qu'au niveau des institutions publiques et elles sont les plus touchées par les impacts des problèmes de manque des infrastructures sociales. L'analyse des mouvements de la population montre que les jeunes quittent la commune pour diverses raisons (fuite des conflits familiaux, position d'autonomie après le mariage, fuites des repréailles après des fautes graves commises, recherche des terres fertiles dans les départements de la Donga, du Borgou, et des collines mais aussi la scolarisation, l'apprentissage, la recherche d'emploi à Parakou, Cotonou etc.). Seule la promotion de l'économie de la localité peut relativement freiner ce flux.

Description du secteur avicole de cette localité

I. Marché de volailles

Les données ont été collectées par enquête transversale et rétrospective dans les marchés de vente de volailles auprès de 23 commerçants dans deux marchés et aux abords des marchés le jour d'animation des marchés.

Les observations dans les différents marchés de la ville de Natitingou ont montré qu'il y a quatre catégories d'acteurs dans la commercialisation des volailles, hormis les transporteurs notamment ceux avec des véhicules pour des zones éloignées. Ces

acteurs sont les commerçants grossistes à qui les collecteurs des marchés hebdomadaires des villages et villes secondaires de la région et en dehors de celle-ci livrent les volailles, les détaillants fixes et les ambulants qui sont en général des éleveurs. En plus de ces quatre catégories, on peut y joindre les collecteurs qualifiés de ruraux qui sillonnent les villages et viennent vendre en ville. Parmi ces acteurs, 10 pour cent sont des commerçants grossistes, 52 pour cent des détaillants, 4 pour cent des ambulants, 30 pour cent des collecteurs fréquentant les marchés hebdomadaires et 4 pour cent des collecteurs ruraux fréquentant les marchés ruraux.

Caractéristique des opérateurs: La majorité des commerçants (61 %) font cette activité parce que leur parents sont dans le secteur. Seul 4 pour cent des commerçants exercent l'activité en suivant les conseils des amis et 35 pour cent le font de part leur propre initiative car ils jugent l'activité rentable. Pour débiter cette activité, les sources de financement utilisées sont variables. Il s'agit des fonds propres (77 %), l'apport des parents (14 %) et le crédit (9 %). La moyenne du fond de démarrage est de 22 200 FCFA. Le commerce ou la vente de volailles est une activité pratiquée à 96 pour cent par les hommes. L'âge moyen des 23 commerçants enquêtés est de 36 ans. La durée moyenne d'ancienneté dans l'activité de vente de volailles est de 19 ans. Parmi ces vendeurs, 70 pour cent sont mariés, 30 pour cent célibataires. En ce qui concerne le niveau d'instruction, 44 pour cent sont des analphabètes. Parmi les commerçants scolarisés, 39 pour cent ont le niveau du primaire, 22 pour cent le niveau du secondaire et 39 pour cent n'ont aucun niveau. Les vendeurs utilisent en moyenne 4 cages dont 2 petites et deux grandes cages.

Pratiques de commercialisation de volailles : Pour 23 commerçants enquêtés, la très grande majorité des commerçants (91 %) pratiquent la vente de volailles comme activité principale. Les moyens de transport des volailles utilisés sont surtout les taxis-brousse ou les camions (91 %) et 9 pour cent à moto. Environ 83 pour cent des commerçants ont fréquenté des marchés régionaux pour s'approvisionner en volailles (Tableau 21).

TABLEAU 21

Fréquentation des marchés régionaux d'approvisionnement et de Parakou par les commerçants de volaille de cette ville au Bénin

Région et marché	% fréquentation par les commerçants
Kolokondé	24,3
Parakou	6,1
Pehunco	4,3
Portago	4,3
Matéri	52,2
Tanguiéta	4,3
Cotonou	4,3

On constate un éloignement des zones d'approvisionnement des marchés de Natitingou: 6,1 pour cent des commerçants s'approvisionnent depuis Parakou et 43 pour cent au sud du pays dans la localité de Cotonou.

Les commerçants transportent les volailles surtout dans des cages (98 %) et le reste sur les guidons des motos. Les 23 commerçants perdent en moyenne au cours de chaque transport autour de 10 pour cent de leur achat (Tableau 22).

TABLEAU 22

Pourcentage de perte au cours du transport des produits avicoles lors de l'approvisionnement effectué par les commerçants de volaille de la ville de Parakou

Produits avicoles	% de perte
Poulets familiaux	5,23
Poulets améliorés	0-1
Œufs de poules améliorées	3-8
Pintades	3,74
Œufs de pintades	3-5

Les commerçants enquêtés ont écoulé au total 113 volailles par jour. La répartition des ventes par espèces montre l'importance des poulets vendus sur les marchés de volailles (Tableau 23). Les prix moyens d'achat et de vente toutes catégories confondues de commerçants indiquent des marges brutes de l'ordre de 300 à 430 FCFA. Les données collectées sur les poulets ont permis de calculer les marges nettes. Ainsi en tenant compte des charge variables (coût du transport, coût de la manutention, taxes totales et coût de l'alimentation) et des charges fixes (amortissement cage et amortissement structure de stockage) la marge nette pour la commercialisation du poulet est de 185 FCFA.

TABLEAU 23
Prix moyen d'achat et de vente pour les produits avicoles de vendeurs dans les différents marchés enquêtés de la ville de Parakou

Espèce	Prix d'achat moyen (FCFA)	Prix de vente moyen (FCFA)	Marge brute (FCFA)	Effectif des ventes	Effectif des vendeurs/ espèce
Poulets familiaux	1 297 ±300	1 727 ±310	430	56±37	23
Poulets améliorés	2 000 ±0	2 300 ±174	300	34±10	4
Œufs de poules familiales	40±22	49±15	9	29±12	4
Œufs de poules améliorées	75±4	80±20	5	18± 3	2
Pintades	1 641 ±242	2 075 ±183	434	23±17	23
Œufs de pintades	47±05	63±16	16	56±19	12

Généralement les commerçants écoulent leur stock de poulets en cinq jours. En revanche, toutes les pintades achetées ne sont pas gardées plus de six jours au stockage. Chez 96 pour cent des commerçants enquêtés les principaux clients sont des ménagères, chez 4 pour cent autres, ce sont à la fois des grilleurs de rue ou des braiseurs dans les débits de boisson et des restaurateurs.

Sur l'ensemble des marchés de volailles enquêtés, l'évacuation des fientes et des eaux est également entrée dans les habitudes des usagers. Le nettoyage des marchés est presque systématique et la municipalité est impliquée tout comme à Parakou. Les contraintes énumérées par les commerçants sont respectivement: le manque de financement (96 %), les difficultés de transport (52 %) et les pertes au cours du stockage (35 %).

II. Fermes avicoles

Les données ont été collectées dans 4 fermes commerciales sur 4 existantes à Natitingou et sa périphérie dans un rayon de 35 km. L'enquête transversale et rétrospective a été réalisée auprès des responsables de ces unités.

Caractéristiques des fermiers: L'âge des responsables varie entre est de 24 et 47 ans. Tous les responsables sont des hommes. Ils sont tous mariés et ont en moyen 4 personnes qui vivent sous leurs toits. L'élevage est une activité principale pour tous les enquêtés. 66,7 pour cent des enquêtés ont des activités autres que l'élevage. Contrairement à Parakou ces responsables s'adonnent plus à cette activité. Ceci est un avantage pour les rendre plus professionnels. Ils sont dans la profession depuis 15 ans en moyenne et exerçaient d'autres activités avant d'être éleveur. Ils sont tous scolarisée avec le niveau secondaire. 75 pour cent des enquêtés ont bénéficiés d'une formation en élevage. 33 pour cent des enquêtés ayant bénéficiés d'une formation la jugent suffisante. 25 pour cent des enquêtés estiment leurs revenu mensuel issue de l'élevage entre 55 000-80 000 FCFA; 50 pour cent des enquêtés l'estiment à plus de 100 000 FCFA et 25 pour cent l'estime compris entre 35 000-50000 FCFA.

Caractéristiques de la production: La majorité des exploitations avicoles sont

situées soit dans les zones périurbaines (75 %) ou soit dans la campagne (25 %) dans un rayon de 35 km. Aucun élevage n'est à l'intérieur de la ville de Parakou. La moitié des fermes est spécialisée en ponte et l'autre produit à la fois de poulets de chair et des œufs. 66,7 pour cent des enquêtés font 2 bandes de poulets de chair/an tandis que 33,3 pour cent n'en font qu'une. Ils produisent en moyenne 1134 oiseaux par bande. La durée d'élevage est longue 3, 66 mois. L'effectif moyen est de 925 Têtes dans les 4 fermes enquêtées. Ces fermes produisent en moyenne 1,5 bandes dans l'année. Les valeurs obtenues des taux de mortalité sont élevées est sont respectivement de 9,2 pour cent; 5,7 pour cent et 1 pour cent pour le démarrage, la phase poulette et la phase ponte. La durée moyenne de production des poules pondeuses est d'environ 11,5 mois sur l'ensemble des fermes, avec un taux moyen 65 pour cent. Les poules sont reformées (entre 45 et 48 % de ponte) au prix variant entre 1 700 à 2 500 FCFA par unité. Le prix de l'œuf à la ferme varie de 60 à 75 FCFA et celui payé par le consommateur final de 75 à 100 FCFA. Les aliments viennent de Cotonou. La production est faible par rapport à la demande.

Analyse de la filière avicole: Compte tenu de la proximité de la zone cynégétique par rapport à la ville de Natitingou, ces élevages commerciaux de volaille ont de l'avenir. La commune Natitingou abrite très peu de fermes des secteurs 2 et 3 du Bénin. L'environnement et la demande se prête au développement de la filière. Sur le plan de la commercialisation, la production est insuffisante et la part des œufs vendus venant hors de la commune est encore importante.

En somme, la commune de Natitingou dispose d'immenses atouts pour la promotion des élevages commerciaux de volaille; il importe de mettre en place un programme approprié de valorisation de ces immenses potentialités pour favoriser le développement de l'aviculture dans cette région du pays.

3.4.4 Troisième étude de cas

Date de l'étude de cas:	07/09/2014 au 10/09/2014
Localisation de la zone:	Fermes avicoles, entreprises de vente d'aliments de volaille et marchés de volaille dans à Abomey Calavi
	12 km de Cotonou; 7°05'00" de latitude Nord, à 2°06'00" de longitude Est
Chiffres de la population humaine	307 745 habitants
Chiffres du cheptel avicole:	Cheptel traditionnel: 235 000 Têtes Cheptel moderne: 470 000 Têtes

Description de la localité

La commune d'Abomey Calavi, située dans la partie sud de la République du Bénin et du département de l'Atlantique, est limitée au nord par la commune de Zè, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou, et à l'ouest par les communes de Tori-Bossito et d'Ouidah. C'est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont elle occupe plus de 20 pour cent. Elle s'étend sur une superficie de 539 Km² représentant 0,48 pour cent de la superficie nationale du Bénin. Elle a été créée par le royaume d'Abomey afin d'être plus proche du comptoir de Cotonou pour les transactions commerciales. Actuellement elle est considérée comme une ville dortoir de Cotonou.

La commune d'Abomey Calavi a un relief peu accidenté. Les principaux traits caractéristiques sont: une bande sablonneuse avec des cordons littoraux, un plateau de terre de barre et des dépressions. Le climat est de type subéquatorial marqué par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Le réseau hydrographique est constitué essentiellement de deux plans d'eau que sont le lac Nokoué et la lagune côtière. Par ailleurs, la commune dispose d'une façade maritime juxtaposée à la lagune côtière, des marais, des ruisseaux et des marécages. Tout cela lui offre des potentialités touristiques et halieutiques. La plus grande partie du territoire de la commune d'Abomey Calavi est occupée par des sols ferrugineux tropicaux et des sols sablonneux peu propices à l'agriculture. Les sols hydromorphes très inondables n'occupent qu'une petite partie au nord du territoire. Les terres cultivables sont

estimées à 464,5 Km². Le couvert végétal de la commune varie selon les faciès traversés. Ainsi, on y rencontre la mangrove à palétuviers dans la zone côtière, une savane dégradée sur le plateau, des cultures maraîchères le long des marais et un groupement herbeux dans les marécages et le long des berges du lac Nokoué. Le recensement général de la population en 2002 indique pour la commune de Calavi 307745 habitants soit 21 pour cent de la population des départements de l'Atlantique et du Littoral. 74,12 pour cent de cette population vivent dans les centres urbains et 25,88 pour cent dans les milieux ruraux. Les femmes représentent 51,37 pour cent de la population totale de la commune. D'une densité moyenne de 571 habitants par Km², cette population est inégalement répartie dans les neuf arrondissements. L'arrondissement de Godomey concentre à lui seul plus de la moitié de la population de toute la commune. Par contre, les arrondissements de Togba et de Kpanroun sont les moins peuplés. La croissance démographique est de 5,84 pour cent en milieu urbain et de 2,89 pour cent en milieu rural. La commune d'Abomey-Calavi subit aujourd'hui l'influence de la proximité de Cotonou, la capitale économique. En effet, l'exiguïté du site de Cotonou et sa forte population conduit à une extension vers Abomey-Calavi.

Description du secteur avicole de cette localité

I. Marché de volailles:

Les données ont été collectées par enquête transversale et rétrospective dans les marchés de vente de volailles auprès de 85 commerçants dans 14 marchés.

TABLEAU 24

Fréquentation (%) des marchés régionaux d'approvisionnement et d'Abomey Calavi par les commerçants de volaille de cette ville au Bénin

Région et marché	% fréquentation par les commerçants
Glazoué	5,9
Ouando	11,8
Adjara	11,8
Avrankou	11,8
Sékou	5,9
Houègbo	5,9
Azovè	5,9
Glodjigbé	5,9
Avakpa	11,8
Tori	11,8
Dogbo	5,9
Djégan (AVAKPA)	5,9

*Les noms en gras sont les noms de marchés du même département que la commune de Abomey Calavi

Caractéristique des opérateurs: Le commerce ou la vente de volailles est une activité pratiquée à 82 pour cent par les femmes. L'âge moyen des 85 commerçants enquêtés est de 45 ans. La durée moyenne d'ancienneté dans l'activité de vente de volailles est de 19 ans. Parmi ces vendeurs, 65 pour cent sont mariés, 29 pour cent sont des veufs et 6 pour cent sont des divorcés. Au plan scolaire, 53 pour cent sont des analphabètes, contre 47 pour cent des personnes scolarisées dont 23,5 pour cent ayant le niveau du primaire, 23,5 pour cent le niveau du secondaire.

Les vendeurs utilisent en moyenne 5 petites cages, deux grandes cages et 6 paniers. Le commerce de volaille est une activité principale pour 94 pour cent des personnes enquêtées. La majorité fait cette activité parce que leur parent y est (63 %), 25 pour cent d'entre eux ont choisi cette activité par leur propre initiative et le reste (13 %) fait cette activité en suivant les conseils d'un ami.

Pratiques de commercialisation de volailles: Parmi les 85 commerçants enquêtés, tous pratiquent la vente de volailles durant toute l'année. Les moyens de transport des volailles utilisés sont surtout les taxis-brousse (83 %) et la moto (17 %). Environ 78 pour cent des commerçants ont fréquenté des marchés régionaux pour s'approvisionner en volailles (Tableau 24).

Les zones d'approvisionnement des marchés d'Abomey Calavi sont diversifiées. Les marchés du sud du Pays et du centre sont les lieux d'approvisionnement des commerçants. Les commerçants d'Abomey Calavi ne vont plus à Djégan qui se

trouve dans la commune au marché d'AVAKPA. Les commerçants transportent les volailles surtout dans des cages (51 %), des cages et des paniers à la fois (7 %), des paniers ou attachées sur une partie du moyen de transport (42 %). Les 85 commerçants perdent plus de pintades que les poulets au cours de chaque transport (Tableau 25).

TABLEAU 25

Pourcentage de perte au cours du transport des produits avicoles lors de l'approvisionnement effectué par les commerçants de volaille de la ville d'Abomey Calavi

Produits avicoles	% de perte
Poulets familiaux	2-35
Poulets améliorés	1-10
Œufs de poules familiales	2-8
Pintades	1-4
Œufs de pintades	2-3

Dix sept commerçants enquêtés ont écoulé au total 2601 oiseaux en une journée. La répartition des ventes par espèces montre l'importance des poulets vendus sur les marchés de volailles (Tableau 26). Les prix moyens d'achat et de vente toutes catégories confondues de commerçants indiquent des marges brutes appréciables pour les oiseaux, mais peu appréciables pour les œufs.

TABLEAU 26

Prix moyen d'achat et de vente pour les produits avicoles de vendeurs dans les différents marchés enquêtés de la ville d'Abomey Calavi

Espèce	Prix d'achat moyen (FCFA)	Prix de vente moyen (FCFA)	Marge brute (FCFA)	Effectif des ventes	Effectif des vendeurs/ espèce
Poulets familiaux	1 400 ±181	1 850 ±93	450	47±31	65
Poulets améliorés/croisés	1 988 ±230	2 250 ±354	262	6±4	30
Œufs de poules familiales	47±08	72±7	25	9±7	40
Œufs de poules améliorées	75±0	84±1 5	9	120±04	5
Pintades	2 000 ±500	2 537 ±151	537	07±05	50
Œufs de pintades	59±21	73±6	14	11±09	35

Les commerçants sont des collecteurs (24 %), des grossistes de village (41 %), des grossistes de ville (29 %) et des détaillants (6 %). La volaille achetée peut être stockée pendant deux semaines avant d'être vendue. Chez 71 pour cent des commerçants enquêtés les principaux clients sont des ménagères, chez 12 pour cent autres, ce sont des grossistes urbains, des grilleurs de rue ou des braiseurs dans les débits de boisson (6 %), des détaillants (6 %) et des restaurateurs (6 %). La plupart des commerçants exercent leur activité sur fonds propres (63 %). Ceux qui font des crédits représentent 13 pour cent. 19 pour cent exercent l'activité avec un capital en nature et pour 6 pour cent des commerçants se sont les parents qui leur viennent en aide. L'approvisionnement se fait chez les éleveurs (42 %), dans les marchés ruraux (42 %), les marchés communaux (6 %) et les marchés urbains (12 %).

Sur l'ensemble des marchés de volailles enquêtés, l'évacuation des fientes et des eaux est entrée dans les habitudes des usagers. Le nettoyage des marchés est presque systématique. Contrairement à la situation de nettoyage, la désinfection des marchés n'existe pratiquement pas. Les vendeurs de volaille qui appartiennent à une organisation ne sont que 47 pour cent des commerçants enquêtés. Tous les marchés enquêtés sont organisés et gérés par des comités mis en place à cet effet. Les difficultés rencontrées sont: la contention (63 %), les pertes d'oiseaux lors des transports (25 %), la diversité des prix (24 %), le manque de communication (17 %) et le manque d'infrastructure dans les marchés (17 %).

II. Fermes avicoles:

Les données ont été collectées dans 46 fermes commerciales sur 105 présentes à Abomey Calavi (dont 85 encore en activité). L'enquête transversale et rétrospective a été réalisée auprès des responsables de ces unités.

Caractéristiques des fermiers: L'âge moyen des responsables est d'environ 43 ans. Ceci correspond à l'âge moyen des aviculteurs du Département de l'Atlantique Littoral (TDH, 2010). L'élevage de la volaille est exercé en majorité par les hommes (93 %). 93 pour cent des individus sont mariés et ont en moyenne 5 enfants. Sur l'échantillon, l'élevage constitue l'activité principale de la majorité des enquêtés (89 %). Sur le plan national 32 pour cent des promoteurs ont l'aviculture comme activité principale (TDH 2010). Un peu plus de la moitié des éleveurs exercent au moins une activité secondaire en général toujours dans le domaine agricole (les cultures maraîchères, les cultures de rentes, la production d'essences forestières, la transformation et la vente des produits agricoles). En général (85 %), ils exercent cette activité depuis plus de 5 ans. Ces exploitants disposent d'un cheptel de (3 000 à 3 500 Têtes) et d'un revenu le plus élevé (50 000 à 80 000 FCFA).

Selon les enquêtes effectuées par TDH (2010), sur les 149 exploitations recensées dans le département, 21 pour cent des promoteurs ont le niveau supérieur, 77 pour cent le niveau secondaire et 2 pour cent le niveau primaire. Parmi les responsables des fermes, 89 pour cent ont reçu une formation professionnelle, mais 63 pour cent pensent que cette formation n'est pas suffisante.

Caractéristiques de la production: Le mode de faire valoir le plus fréquent est l'achat (78 %,) viennent ensuite les dons 14 pour cent puis l'héritage de manière plus marginale. Les aviculteurs ont rarement bénéficié d'un prêt pour se lancer (seulement 5/27 ont pu obtenir un financement auprès de structures d'appui aux petites et moyennes entreprises. En ce qui concerne les installations et le matériel d'élevage, on distingue plus ou moins trois tendances souvent en rapport avec les niveaux d'effectifs exploités. En général, les aviculteurs ayant de plus petits effectifs de cheptel disposent d'installations assez sommaires avec des matériaux précaires (lattes de bambous, perches de teck, revêtement en paille...). Lorsque le cheptel comprend des milliers de Têtes on note une nette amélioration de la qualité des installations. Les bâtiments sont construits en matériaux définitifs (briques, grillages, toits en tôle) et on constate un effort pour se conformer à un minimum d'exigence technique (respect des densités, bonne aération, bonne isolation...). Il faut noter que de façon générale les moyens de productions des aviculteurs tendent à s'améliorer beaucoup ces dernières années, avec la multiplication des effectifs de cheptel qui tend à conduire vers une utilisation de batteries et des systèmes automatisés de d'abreuvement et d'alimentation.

Les souches de pondeuses élevées dans la zone d'enquête pour la production d'œufs sont principalement les souches Isa Brown et Warren:

- la souche Blanche Hy-line (4 %);
- la souche Rouge ISA Brown élevée par la plupart des éleveurs (68 %);
- la souche Warren (20 %);
- la souche Harco (4 %);
- la souche Babcoq (4 %).

De l'analyse des résultats de cette investigation, il ressort que 51 pour cent des éleveurs ont choisi la souche Harco au démarrage de leur activité contre 34 pour cent pour la souche Isa Brown. Après quelques années d'activité, le phénomène contraire est observé; 51 pour cent des éleveurs ont choisi la souche Isa Brown contre 27 pour cent pour Harco. Au démarrage, 51 pour cent des éleveurs choisissent leur souche, notamment la souche Harco sur la base de conseils de leurs homologues et après quelques années, 50 pour cent pour les performances de production. Il est important de rapporter que certains aviculteurs élèvent simultanément deux souches. Ainsi, une combinaison des souches a été observée, à savoir: Isa Brown et Harco (15,26 %), et d'autres élèvent Hy-Line (1,69). Il apparaît que pour un début d'élevage, la souche Harco est préférée pour sa rusticité. Une fois la technicité acquise, l'éleveur s'oriente vers une souche ayant un bon taux de ponte, la souche ISA.

Par ailleurs, 67 pour cent des éleveurs font l'élevage au sol sur litière dans des

bâtiments construits pour la plupart en matériaux semi-définitifs et respectant les normes de construction et 33 pour cent, l'élevage sur batterie.

La majorité des éleveurs (69 %) conduisent seulement une bande, 12 pour cent parmi eux conduisent deux bandes et 2 pour cent conduisent respectivement 3 bandes et 5 bandes.

L'enquête a permis de connaître l'âge des oiseaux et les taux de ponte enregistrés au pic de ponte.

Les taux de ponte moyens enregistrés au pic de ponte ont varié significativement ($p < 0,05$) en fonction de la souche. A 41 semaines d'âge, le taux de ponte est de 90 pour cent pour l'Isa Brown, donné par 81 pour cent des éleveurs alors que seulement 10 pour cent des éleveurs ont pu donner un taux moyen de 86 pour cent pour l'Harco. 8,47 pour cent des éleveurs élevant l'Isa Brown et Harco ont aussi donné un taux moyen de 85 pour cent. La Warren a un taux de ponte de 62 pour cent; la Babcoq 80 pour cent, et la Hy-Line a obtenu un taux moyen de 90 pour cent. Le prix de revient de l'œuf est inférieur à 50 FCFA pour 39 pour cent des éleveurs, comprise entre 51 et 65 FCFA pour 19 pour cent des éleveurs, supérieur à 65 FCFA pour 5 pour cent des éleveurs. Part contre 37 pour cent des éleveurs ne font pas un calcul économique du prix de revient.

Pour les éleveurs, 7 pour cent de leur production sont vendus aux détaillants, 15 pour cent aux particuliers, 47 pour cent aux grossistes et le reste à autres comme les restaurateurs et pâtisseries. 76 pour cent de la production est vendu sur place au lieu de production. 42 pour cent des éleveurs vendent les poulets réformés entre 1500 et 2000 FCFA alors que 50 pour cent les vendent entre 2005 et 2500 FCFA. Seulement 10 pour cent des éleveurs rencontre de difficultés de vente. Ce sont souvent ceux qui ne font aucune production de poulet chair. 90 pour cent vendent les fientes qui sont utilisées pour le maraîcher.

Pour 51 pour cent des éleveurs, le coût du kilogramme de l'aliment démarrage est inférieur à 250 FCFA, 63 pour cent ont un aliment poulette inférieur ou égal 250 FCFA, mais 47 pour cent ont un aliment ponte inférieur ou égal à 250 FCFA.

Analyse de la filière avicole: Malgré les hauts risques de la grippe aviaire et d'autres maladies auxquels sont soumis les exploitations avicoles au Bénin, les acteurs de la sous-filière de l'aviculture commerciale béninoise majoritairement installés dans la zone d'Abomey Calavi, s'emploient à continuer leurs activités avec l'appui du secteur public et contribuent ainsi à la lutte contre la sous-alimentation des béninois. Abomey Calavi recèle d'énormes potentialités pour la promotion de l'aviculture commerciale (climat et ressources alimentaires, centre de formation des éleveurs, université, projets de développement rural etc.). Un élément non moins important est sa proximité de la ville de Cotonou. Ceci est un avantage à cause de la demande, mais se pose le problème de l'environnement. Il est important que les exploitants portent une attention particulière sur l'impact de leur activité d'élevage sur l'environnement. Un renforcement des capacités des fermiers dans la gestion des élevages commerciaux mérite d'être pris en considération. De plus, la disponibilité et l'accessibilité des intrants (maïs, poussins d'un jour, etc.) sont des préoccupations majeures des fermiers qui doivent être prises en compte. Un appui financier et technique de l'Etat est indispensable et permettra de développer le secteur avicole commercial de cette ville. La faiblesse de ce secteur laisse la place à une importation massive de produits avicoles pour satisfaire la demande.

3.5 ANALYSE DE LA FILIÈRE AVICOLE

3.5.1 Poussins d'un jour

Il existe deux principaux couvoirs officiellement reconnus par les aviculteurs commerciaux:

- Le couvoir « Poussins du Roi » situé à Pahou dans le Département de l'Atlantique qui est le plus ancien et qui est spécialisé dans la fourniture des poussins pontes, des coquelets et des chairs;
- Le couvoir « La Référence » de la société « Terre et Associés » installée à Abomey-Calavi et qui s'est spécialisée dans les importations et l'éclosion des œufs sur place au Bénin

depuis 2009. Cette société qui était de loin le plus grand fournisseur des sujets d'un jour connaît des difficultés et la production a ralenti. Mais par enchantement, elle dispose de reproducteurs depuis février 2014 et la production d'œufs sera possible sur place au lieu des importations d'œufs à couvrir.

TABLEAU 27
Producteurs et importateurs de poussins

Départements	Producteurs de poussins (couvoirs)	Écloseries locales *	Importateurs de sujets d'élevage
Atlantique Littoral	1 (Poussin du Roi)	1 (FSA/UAC)	Terre et Associés, Veto services) VETAGRO CPVBP VET'SERVICES AGRISATCH OTTOLA Centre SONGHAI Provenderie la Providence 10 Importateurs illégaux *Poussin du Roi Privé non professionnel
Atacora-Donga			
Borgou-Alibori			
Mono-Couffo	1 (Couvoir du Mono)**		
Oueme-Plateau	1 (Couvoir les 2A)***	1 (Songhai)	
Zou-Collines		1 (Centre CASA)	
Total	3	3	20

Source: Enquête CPVBP avril 2006 – consultant 2010

(*) elles assurent l'auto-approvisionnement de certains sujets d'un jour (**) n'est pas fonctionnel

(***) produit des pintadeaux

La différence entre ces deux sociétés est que la première (« Poussins du Roi ») possède sur place des souches parentales qu'elle accouple et qui assurent la fourniture des œufs à incuber pour avoir des sujets d'un jour. Depuis 2013, le couvoir « Poussins du Roi » a quelques problèmes de gestion et sa fourniture en poussins a diminué. Pour « Terre et Associés », les parentaux étaient en Europe mais depuis février 2014 ils sont installés sur place dans la commune d'Abomey Calavi.

Mais jusqu'ici certains aviculteurs notamment les plus grands continuent à importer leurs poussins d'un jour depuis l'Europe. Parmi les petits éleveurs de l'Ouémé proche du Nigéria, certains s'approvisionnent en poussins au Nigeria. Il existe également plusieurs importateurs de poussins (Terre et Associés, Vétérinaires privés (VETAGRO, AGRIVET's Partners, Clinique Pharmacie Vétérinaires Bon Pasteur, Vet'Service) reconnus et qui respectent la procédure en la matière et près d'une dizaine de fournisseurs qui exercent sans autorisation d'importation. En 2013, il a été importé 346 000 poussins ponte, 760 000 poussins chair, 1 000 pintadeaux, 1 300 dindonneaux. Le nombre de poussins importés varie d'une année à l'autre mais

Dans l'Ouémé-Plateau le couvoir « Les 2 A » installé à Akpro Misséréte possède sur place des souches parentales Galor G1543 pour la production de pintadeaux chair d'un jour.

Le couvoir « La REFERENCE » de Terre et Associés ne pourra pas à lui seul satisfaire tous les aviculteurs et donc l'importation des poussins par les privés devra se poursuivre mais il faudra qu'elle puisse se faire en respectant la procédure en la matière.

Les principales firmes qui fournissent les poussins d'un jour aux aviculteurs béninois sont européennes (Soproda, Derycke, ISA ou Institut de sélection animale), nigérianes (Obassandjo Farm, Mitchell Farm, Golden Lay, S&D Farm) ou ivoirienne (Ivoire Poussins), Sénégal, Afrique du Sud, Zimbabwe.

3.5.2 Viande de poulets de chair

Le système de commercialisation de la volaille est composé d'un circuit de commercialisation primaire et secondaire, du producteur au consommateur, dont les caractéristiques sont présentées dans le Tableau 28.

TABLEAU 28
Caractéristiques du circuit de commercialisation de volailles

Circuit de commercialisation	Caractéristiques
Marchés primaires de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Situés à côté de la zone de production et accessibles aux producteurs Très peu fréquentés par les consommateurs
Marchés secondaires de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentés par les aviculteurs Forte présence des commerçants urbains Infrastructures un peu améliorées commerçants
Marchés de consommation	<ul style="list-style-type: none"> Marchés terminaux situés en zones urbaines surtout: Cotonou, Porto-Novo, Djougou, Parakou et Natitingou, Abomey

Source: Enquête GAI, 2005

La plus grande partie des volailles achetées dans les milieux ruraux est acheminée sur les marchés urbains de Cotonou, Abomey-Calavi, Parakou et Porto-Novo notamment (plus de 80 %).

L'intervention des projets PAMR et PADAV a fait naître de nouvelles stratégies commerciales chez les aviculteurs des villages d'intervention à travers la création de deux marchés à volailles respectivement à Lobogo (dans les Départements du Mono-Couffo) et Foubéa dans la Donga.

Tous ces marchés accueillent des volailles venant de divers horizons (parfois même des pays limitrophes) non vaccinées, parfois moribondes et constituent de fait des lieux de prédilection des maladies aviaires. Avec l'avènement de la grippe aviaire, les contrôles aux frontières avaient été accentués. Mais de nos jours les importateurs non autorisés ne passent pas toujours par les voies officielles pour les contrôles et les poussins se retrouvent dans les élevages.

Il existe de nombreux revendeurs des produits avicoles locaux, Ces revendeurs sont surtout des femmes qui commercialisent les œufs de table issus des fermes avicoles commerciales; et des vendeurs qui commercialisent la volaille et les parties de volailles importées. Leur nombre est difficile à estimer.

On distingue des commerçants, importateurs des produits avicoles en provenance de l'Europe et d'ailleurs. Ce sont les Sociétés:

- CAJAF COMON (50 % des importations),
- Matin pêcheur (15 % des importations),
- CDPA (25 % des importations),
- SACOGIE et AFRICA GELL (ensemble 10 % des importations).

Toutes ces sociétés sont installées à Cotonou et ont des succursales dans les villes environnantes mais une bonne partie des produits est réexportée vers le Nigeria. Ces exportations sont estimées à 80 pour cent des importations.

L'offre de viandes de volailles au Bénin est composée de: l'offre issue de l'aviculture commerciale, l'offre issue de l'aviculture familiale et l'offre issue des importations d'abats et viandes de volailles dont une grande partie autrefois, était réexportée vers le Nigeria. La viande issue de l'aviculture commerciale reste dans son entièreté une CVA de défi pour l'économie nationale puisque le déficit en 2007 est remarquable (17 300 tonnes). Elle est fortement concurrencée voire anéantie par l'offre des produits importés de bas de gamme.

3.5.3 Œufs de consommation

Pour la production d'œufs, la majorité des aviculteurs sauf ceux du secteur 4 respecte les traitements prophylactiques recommandés. Du point de vue technique, les exploitations sont

souvent gérées par des animateurs ayant fait des stages pratiques de quelques mois au centre SONGHAI ou sortis des écoles professionnelles Universitaires (Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi, GASA Formation)e. Au plan économique, le coût de production de l'œuf est autour de 55 FCFA et l'alimentation occupant 74 pour cent du coût total des charges. Notamment le maïs, le tourteau de soja, la farine de poisson. Plusieurs opérateurs interviennent dans le circuit de commercialisation des œufs de table à savoir: les aviculteurs, les grossistes-détaillantes, les détaillantes et les consommateurs. Les œufs de table parcourent plusieurs étapes selon les circuits avant de se retrouver dans les mains des consommateurs. La marge commerciale des grossiste-détaillantes est plus élevée (20 FCFA) que celle des producteurs et des détaillantes qui est respectivement de 7 et de 26,66 FCFA (H. Megnibeto Aplogan).

3.5.4 Autres espèces

Les œufs de caille sont produits autour des grandes villes, au centre SONGHAI et chez quelques privés. L'effectif en 2009 est de 1920 Têtes (Rapport sur la caractérisation et le géo référencement des exploitations et marchés de volailles TDH 2010). Le coût de l'œuf est de 50 FCFA. Il n'existe pas d'intermédiaire dans le circuit de commercialisation des œufs. Ils sont utilisés pour ces vertus médicinales.

Chapitre 4

Commerce, commercialisation et marchés

4.1 MARCHÉ NATIONAL

On dénombre au Bénin plus d'une centaine de marchés de produits avicoles. Les marchés de volailles se retrouvent dans tous les départements et dans toutes les communes. Les volailles sont vendues sur des sites pour la plupart non aménagés ou dans les marchés de denrées alimentaires.

4.2 IMPORTATION

TABLEAU 29

Importation des sujets d'un jour de 2003 à 2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<u>Véto Services</u>											
Poussins pontes		20 000	100 000								
<u>Terre et Associés</u>											
Poussins pontes	170170	223 872	90 098								
Poussins chair	2750	2 900	74 409								
Dindonneaux	422	1 095									
Pintadeaux	4620	1 700	6 652								
<u>Toutes les structures</u>											
Poussins pontes				145 000	350 000	450 000	345 000	167 940	226 880	375 850	346 000
Poussins chair					876 000	890 000	121 296	19 000	375 850	43 550	76 000
Pintadeaux							5 000	1 700	1 200		1 000
Œufs à couvrir							594 610	108 000	115 200		
Reproducteurs								6 160	10 885		
Dindonneaux											346 000

Sources: Enquête GAI, 2005; Service Santé Animale de la DE (importations des sujets d'un jour et adultes de 2008 à 2013)

4.3 EXPORTATION

En cas de mévente ou de non retrait des commandes, les poussins d'un jour sont exportés vers le Nigeria ou le Togo.

TABLEAU 30

Nombre de poussins d'un jour exportés (2008-2011)

Poussins	Nombre	Pays
Chair	65 431	Togo, Burkina Faso
Coquelet	245 945	Togo, Burkina Faso, Nigéria

Source: Enquête chez Terre et Associés et Poussins du Roi (H. Megnigbeton Aplogan 2014)

4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

En matière de transformation, il existait au niveau national trois abattoirs officiels de volailles (situés dans le département Atlantique/Littoral). Ils appartenait à des entreprises privées spécialisées dans la production de poulets de chair (Agro-Roche, SAAB et Faisanderie du Bénin: Ferme Agoua) pour l'abattage de leur propre production et pour l'abattage d'oiseaux vivants achetés aux petits aviculteurs installés en périphérie. Ces abattoirs ne sont plus fonctionnels pour diverses raisons. Actuellement seule la société AGRISATCH possède un abattoir moderne de volaille de capacité 3000 à 4000 volailles abattues par jour (Source: UNAP-Bénin/AGRISATCH).

4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLES

On distingue les producteurs et les distributeurs d'aliments. Les producteurs d'aliments sont de plus en plus peu nombreux. Ce sont surtout des entreprises unipersonnelles. Mais il existe une parmi ces entreprises qui est de type associatif « la société GROUPE VETO SERVICES SARL ». Le Tableau 31 montre la répartition de ces derniers dans les départements (Source ANFAB).

A l'issue des enquêtes auprès de l'Association des Fabricants d'Aliments, il ressort qu'il existe 27 producteurs et 56 distributeurs. La plupart des petits aviculteurs n'achètent pas les aliments complets dont ils estiment le prix trop élevé. Ils préfèrent acheter les matières premières et composer les aliments sur la base des formules conçues soit par eux-mêmes soit par les sociétés et centres tels que Vêto Services, Centre Songhaï etc. En agissant ainsi, les aviculteurs des petites exploitations visent la minimisation des coûts alimentaires pour maximiser leur profit. Un risque inhérent à la préparation de provende par soi-même est la réalisation d'un mauvais mélange des matières premières qui de ce fait ne seraient pas uniformément réparties dans la provende.

Sur le plan national, les fabricants d'aliments de volailles sont organisés en association dénommée Association Nationale des Fabricants d'Aliments de volailles du Bénin (ANFAB). A l'issue des enquêtes réalisées par TDH 2010 75 pour cent des fabricants d'aliments de volailles enquêtés sont affiliés à l'ANFAB. Comme le montre le Tableau 33, la plupart des unités de production d'aliments provenderies se situent dans le Sud (Atlantique/Littoral et l'Ouémé/Plateau) où elles bénéficient de la proximité des industries agro-industrielles qui leur fournissent certaines matières premières comme le son de blé, les tourteaux d'arachide, de coprah, de palmiste, les drèches de brasserie etc. Cette concentration géographique rend difficile l'approvisionnement en matières premières des aviculteurs des autres départements.

TABLEAU 31
Répartition des producteurs et distributeurs d'aliments

Départements	Association	Producteurs d'aliments	Distributeurs d'aliments
Atlantique-Littoral	1	8	26
Couffo-Mono		2	5
Zou-Collines		2	7
Ouème-Plateau		4	15
Borgou-Alibori		8	2
Atacora-Donga		3	1
Total	1	27	56

Source: ANFAB 2014/H. Megnigbeto Aplogan

Les distributeurs d'aliments sont plus nombreux dans les zones de production des volailles. Ce sont des privés qui achètent et commercialisent l'aliment de volaille Les producteurs sont ceux qui produisent l'aliment pour leurs propres productions mais quelquefois en commercialisent une partie ou sont des sociétés de production comme AGRISATCH, GVS et autres privés.

TABLEAU 32
Formules d'aliments proposées aux éleveurs

Aliments	Démarrage	Poulettes	Pondeuses
Matières protéique brute	19,0%	16,5%	17,5%
Lysine	0,85%	0,7%	0,75%
Méthionine	0,32%	0,27%	12,0%
Phosphore total	0,3%	0,5%	0,5%
Cellulose brute	0,5%	7%	5%
Cendre brute	7%	9%	-
Matière grasse brute	2,5%	2,5%	0,2%
Sel	4%	0,3%	0,25%
Calcium		0,9%	
Energie métabolisable	2800 Kcal /kg	2700 Kcal/Kg	2650 Kcal/Kg

Source: Groupe Vêto Services

Chapitre 5

Races

Selon des statistiques de la Direction de l'élevage, le Bénin dispose d'un cheptel dans la filière avicole de 16,941 millions de poulets locaux familiaux (données en 2012) et 1,2 millions de poulets de race (données en 2012).

5.1 RACES EXOTIQUES

5.1.1 Le poulet

Les races de poules pondeuses ou de poulets de chair comprennent plusieurs souches importées de l'Europe ou d'Afrique. Les souches commerciales utilisées sont: pour la chair la race Harco et Ross et pour la ponte Harco, ISA Brown, HyLine, Warren, Lohman. Ces races font l'objet d'élevage intensif autour des grands centres urbains. La production commerciale est basée surtout sur l'importation de poussins d'un jour ou des œufs à couvrir.

5.1.2 La pintade exotique

Les pintades exotiques introduites sont élevées pour la viande et les œufs à couvert, elles proviennent surtout de l'Europe. Elles représentent 9 pour cent de l'effectif des pintades élevées au Bénin. Actuellement la souche G1543 de Galor France est produite localement par un couvoir les 2A. Sise dans le département de l'Ouémé, la ferme a un effectif de 700 Têtes de reproducteurs.

5.1.3 Les palmipèdes

En ce qui concerne les oies, la race Landaise est la plus importée mais en très petit nombre. On rencontre au projet Songhaï de petit noyau de canard exotique (Kaki Campbell, canard de Pékin). L'effectif est de 4 oies et 13 canards verts.

5.1.4 Le dindon

Le dindon est surtout élevé autour de Cotonou et est importé de l'Europe pour sa chair à l'approche des fêtes de fin d'année. La taille des élevages est très petite (25 sujets par bandes en élevage amélioré). Les plumages rencontrés sont blanc, gris, cendré et noir. Ils sont souvent de couleur grise ou blanche.

5.1.5 La caille

On rencontre cette espèce au centre Songhaï et chez quelques privés. On rencontre cette espèce au centre Songhaï et chez quelques privés. L'effectif en 2009 est de 1920 Têtes (Rapport sur la caractérisation et le géo référencement des exploitations et marchés de volailles TDH 2010).

5.2 RACES LOCALES

Les espèces de volailles rencontrées sont:

5.2.1 Le poulet

La population locale du genre *Gallus gallus* élevée au Bénin se caractérise par une grande diversité phénotypique. Il est très rare de constater qu'un éleveur élève un plumage spécifique car les animaux sont en divagation et les croisements se font de façon incontrôlée. Les différents plumages élevés ne sont que d'un pur hasard. Les noms sont donnés en fonction du plumage, de l'utilisation qu'ils en font, de l'utilité et de la région d'élevage. Les aptitudes de reproduction et de production diffèrent d'un phénotype à l'autre. Ainsi les phénotypes fauves, caillouté et froment sont les plus performants du point de vue nombre d'œufs par couvée qui est respectivement de $13,81 \pm 1,90$, $14,12 \pm 2,21$ et $14,31 \pm 1,91$. Les quatre plumages à savoir caillouté, fauve, froment et blanc auquel il faut ajouter le noir, constituent les principales préférences des éleveurs à cause de leur productivité et des pratiques socioculturelles dont ils sont l'objet. Le poulet est élevé dans presque tous les ménages ruraux et périurbains. On distingue le poulet de races peulh et Holli respectivement

élevé par les ethnies dont ils portent le nom. Ils sont souvent de grands gabarits et les femelles très prolifiques.

Enfin on retrouve des métis issus du croisement poulets locaux avec des cops de race exotique.

5.2.2 Le canard

Élevé principalement par les hommes, le canard est utilisé plus pour les cérémonies, les dotes et dons que pour la vente. L'espèce la plus répandue utilisée est *Cairina moscata*, le canard de barbarie. L'examen phénotypique des divers sujets composant un échantillon d'enquêtes (Chrysostome et Guezodjé, 2012) montre qu'il existe 20 pour cent de plumage blanc, 50 pour cent de plumage noir, 10 pour cent de plumage gris et 20 pour cent de variétés panachées. Ceci se traduit par une reproduction libre et un accouplement désordonné souvent observé dans les élevages familiaux. La taille du cheptel varie entre 5 et 10 oiseaux avec un sexe ratio de 1 mâle pour 3 femelles. Le nombre d'œufs pondus annuellement en moyenne par canard est de 35. Le canard est très résistant à la pseudopeste aviaire mais souffre fréquemment d'avitaminose.

Les effets néfastes des crises aviaire et alimentaire en 2007 ne se sont pas fait ressentir sur l'élevage des canards comme se fut le cas des dindons. En effet, sur le plan national, le cheptel canard s'est multiplié par dix au bout de quatre ans (entre 2006 et 2009). Cette oiseau est très résistant à la maladie de Newcastle mais développe surtout l'avitaminose. On le retrouve surtout au sud.

5.2.3 La pintade

L'élevage de la pintade se fait essentiellement par les hommes au Nord et surtout au Nord-Ouest du Bénin. Dans la zone de production, on observe une variation saisonnière de l'effectif de pintades reproductrices qui est respectivement de 2, 4 et 3 pour le début de la saison des pluies, en saison des pluies et en saison sèche. La pintade représente 35 à 47 pour cent de l'effectif des volailles détenue par les éleveurs dans la zone de production. L'espèce exploitée au Bénin est la pintade commune *Numida meleagris*. Si l'on se réfère au format, on peut distinguer au Bénin, une variété de formats moyens presque partout dans la zone de production et une variété de grands formats dans la zone de Kouandé et de Matéri. Les divers phénotypes relatifs au plumage que l'on rencontre au Bénin sur un échantillon de 2 598 pintades sont respectivement 75 pour cent de gris, 14 pour cent de variétés panachées, 3,5 pour cent de violette (noire) 1,5 pour cent d'isabelle, 1 pour cent de lilas et 5 pour cent de chamoise et d'albinos. Le nombre moyen d'œufs pondus annuellement en moyenne par pintade est de 85 dans les élevages suivis (Enquête H. Megnigbetto Aplogan 2014).

5.2.4 Le dindon

Le dindon est surtout élevé dans le Nord-Ouest (Copargo, Ouaké Djougou et Bassila) et le Sud Est (Adjarra surtout). La taille des élevages est petite (7 dans les troupeaux villageois et une moyenne de 25 sujets par bandes en élevage amélioré). L'effectif total de la population est encore mal connu. Mais de récents travaux indiquent une mosaïque de types de dindons. En effet les plumages rencontrés sont blanc, gris, bronzé, cendré et noir. Les dindons « gris » représentent plus de la moitié des animaux (56,95 %). La seconde moitié est composée de noir (27 %), cendré (9 %) et blanc (7 %). Selon le format on distingue le dindon grand format qui est rare (1 % de la population de dindons). Les dindons de petit ou de format moyen sont les plus courants, et représentent respectivement 58 pour cent et 41 pour cent.

Les espèces et races rencontrées exigent peu de soin et de nourriture. Elles sont cependant sensibles aux maladies d'autant que les soins vétérinaires sont rares. Ces races sont appréciées des consommateurs pour leur goût et elles sont également recherchées pour les cérémonies rituelles traditionnelles. La zone Ouémé-Plateau occupe le premier rang dans l'élevage des dindons. Cette tendance est maintenue de 2006 à 2009. La position frontalière de cette zone avec le Nigeria favorise cette situation. La zone Atlantique-Littoral occupe le deuxième rang pendant cette période avec à l'exception qu'en 2008, la zone Atacora-Donga et Borgou-Alibori l'a légèrement dépassé (Rapport TDH expertise 2010).

5.2.5 Le pigeon

Il est élevé surtout dans les zones périurbaines et rurales. Son effectif n'est pas disponible à cause du mode d'élevage. C'est un oiseau très rustique, discret qui aime la quiétude et très

familier. Les couleurs varient de la blanche, la noire. Il est surtout élevé pour les cérémonies. Il se nourrit surtout de grain de céréales et d'eau.

5.3 VOLAILLE D'INTRODUCTION RÉCENTE

L'autruche disparue vers les années 1946 au Bénin, est récemment introduite en élevage et présente dans six fermes. Une seule existe au nord du pays, la ferme de Dassari et comporte plus des 75 pour cent du cheptel national. Ce cheptel national provient à 95 pour cent du Zimbabwe via le Ghana, contre 3 pour cent du Nigeria et 2 pour cent de la France. Avec l'introduction récente de l'élevage de cette espèce au Bénin, il est possible d'envisager la réhabilitation de celle-ci, ce qui contribuerait à la conservation et la valorisation du patrimoine naturelle des aires protégées.

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

À l'apparition de la grippe aviaire en Asie et en Europe en 2006, le Bénin a élaboré un dispositif de prévention avec un plan d'intervention d'urgence dont l'objectif principal est d'identifier précocement la grippe aviaire, de la contenir et de l'éteindre dans sa zone d'apparition. Dans sa stratégie nationale de lutte contre la grippe aviaire, le Bénin a opté pour l'abattage des animaux sensibles en zone d'infection. Il est prévu d'indemniser les propriétaires de volailles abattues à hauteur de 1°000 FCFA environ pour le poulet local et 2°000 FCFA pour la volaille améliorée.

Le Réseau de Surveillance Epidémiologique des maladies animales (RESUREP), créé par l'arrêté n°080/MDR/DCAB/SGM/DA/CP du 06 février 2001 pour la détection précoce des maladies animales, a été réactivé et la quasi-totalité des agents d'élevage de terrain ont été formés à la reconnaissance de la grippe aviaire.

Le réseau est structuré du niveau national jusqu'à l'arrondissement en passant par le département et la commune.

Les mesures de veille sanitaire sont renforcées:

L'information et la formation la reconnaissance de la maladie et la conduite à tenir doit se poursuivre avec des actions de proximité (réunion villageoise, radio de proximité). Les populations où qu'elles se trouvent, doivent pouvoir signaler tout cas de mort suspecte de volaille surtout d'oiseaux sauvages.

Trois zones ont été délimitées:

- Zone de contrôle ou d'infection: la zone de contrôle doit avoir 5 km de rayon autour du point d'infection.
- Zone de surveillance ou de protection: au Bénin, compte tenu de la proximité des agglomérations et des moyens disponibles, on retient un rayon de quinze (15) kilomètres autour de la zone d'infection.
- Zone de sécurité: elle se trouve dans un rayon de trente cinq (35) kilomètres autour de la zone de surveillance.

Puis en décembre 2007, le Bénin a été infecté du virus de l'influenza hautement pathogène. Cinq foyers ont été enregistrés dans les communes dans les communes d'Adjarra, de Dangbo, de Porto Novo, d'Akpro Missérété dans les élevages traditionnels et à Cotonou. Dans sa stratégie nationale de lutte contre la grippe aviaire, le Bénin a opté pour l'abattage des animaux sensibles en zone d'infection. Les volailles des élevages infectés ont été abattus et les propriétaires ont été indemnisés à hauteur de mille (1000 Francs CFA) environ pour le poulet local et deux mille (2000) Francs CFA pour la volaille améliorée.

Un effectif de 78 000 Têtes de volailles a été abattu soit un manque à gagner de près de 78 millions de francs CFA.

Des mesures de restriction des mouvements des volailles recommandés dans le plan d'intervention d'urgence élaboré par la Direction de l'Elevage en 2006 ont été mises en œuvre et suivies grâce à la collaboration active des acteurs de la filière avicole surtout l'Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin qui regroupe les aviculteurs modernes; les commerçants de volailles ont contribué aussi à la réussite des opérations grâce aux actions soutenues de sensibilisation engagées par la Direction de l'Elevage.

Puis il a été procédé à la localisation des exploitations avicoles pour permettre notamment de déterminer un périmètre de sécurité autour d'une exploitation en cas d'apparition d'une maladie et de localiser les exploitations par rapport aux sites à risque et aux zones naturelles sensibles.

Elle constitue un bel atout pour une meilleure gestion des menaces de la grippe aviaire de type H5N1, et permet de mettre en exergue l'importance des mesures de biosécurité dans la prévention de cette maladie et de son contrôle même dans une situation d'apparition de la maladie.

En vue de renforcer les actions entreprises par la Direction de l'Élevage, la FAO dans le cadre du projet OSRO/RAF/717/USA dénommé « HPAI Early Warning Early Response and Preparedness Strategy Support in Western and Central Africa » ou « Détection précoce et intervention d'urgence contre l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) et l'appui à la préparation stratégique en Afrique de l'Ouest et du Centre » a mené des actions pilotes visant à appuyer les vendeuses de volailles sur quelques marchés de Cotonou.

Suite à ces mesures, le projet SPINAPS a été mis en œuvre pour informer et renforcer les connaissances former toutes les parties impliquées dans la prévention de la grippe aviaire.

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Le tableau pathologique chez les volailles au Bénin varie suivant les types d'exploitation et se présente comme suit:

- maladies virales majeures: la maladie de Newcastle, le Gumboro, la bronchite infectieuse, la variole, le coryza, le syndrome de la chute de la ponte, les mycoplasmoses;
- maladie bactérienne: les salmonelloses, le choléra
- maladie parasitaire: les coccidioses, les helminthoses, les tenioses et les ectoparasitoses;
- maladie carencielle: avitaminose chez toutes les espèces.

Dans les fermes du secteur commercial (secteur 1 et 2)

L'état sanitaire du cheptel est très contrôlé par la mise en œuvre de programmes de vaccinations et de traitements préventifs systématiques. Les volailles sont systématiquement vaccinées contre la maladie de Newcastle, la bronchite infectieuse, la maladie de Gumboro, le choléra, la variole, le coryza. Des traitements prophylactiques sont menés contre la coccidiose, la salmonellose, la colibacillose. Des déparasitages systématiques sont organisés périodiquement suivant un plan de prophylaxie bien déterminé.

Cependant, le cheptel béninois est souvent décimé par des pathologies de tous genres. Il n'existe pas encore une étude d'envergure nationale sur la prévalence des maladies des poulets d'élevage commercial, mais les résultats d'une étude réalisée par Jacques T. Dougnon (2004) dans 18 fermes avicoles commerciales au sud du Bénin, ont permis de constater que la pullorose, l'encéphalomyélite aviaire et la maladie de Gumboro existent dans ces élevages.

En 2003, une épidémie de maladie de Gumboro avait sévi. Du fait de la pseudopeste aviaire, le centre du Projet Songhai à Porto-Novo a perdu une bonne partie de son cheptel. Après le ravage par la maladie de Gumboro en 2003, les acteurs (ANAB, DE, Vétérinaires privés) ont proposé aux aviculteurs commerciaux un programme indicatif de vaccination officiel qui tient compte des vaccins disponibles sur place. Chaque aviculteur est libre d'utiliser ce programme selon ses besoins.

En 2009, une épidémie de maladie de Gumboro a touché la plupart des fermes malgré la vaccination. Après les dégâts causés par cette maladie, la DE a mené es investigations histopathologiques qui ont révélé la présence dans les cadavres de volailles d'un virus différent de celui présent dans le vaccin utilisé. Le vaccin utilisé a été remplacé et un programme et un indicatif de vaccination officiel qui tient compte des vaccins disponibles sur place surtout dans la zone méridionale du pays a été institué.

Des sessions de formations ont été organisées au profit des aviculteurs par l'UNAP et le laboratoire LAPROVET autour des maladies dévastatrices, les modes de transmission, les types de vaccins existants et les modes d'administration et les schémas de calendriers de vaccination. Ces pathologies, souvent causées par la non-maîtrise des techniques d'élevage, entraînent en moyenne chaque année entre 10 à 15 pour cent de taux de mortalité (PADAM 2010). Les mesures de biosécurité sont respectées.

Dans les fermes du secteur commercial de faible niveau (secteur 3)

Les maladies émergentes depuis cinq ans sont celles rencontrées dans l'élevage villageois (cf. ci-dessous secteur 4).

Les soins vétérinaires se font de façon sporadique faute de moyens financiers. Cependant, compte tenu des ravages répétés de la maladie de Newcastle, le cheptel est souvent protégé contre celle-ci. Deux vaccinations sont souvent faites: il s'agit des premières vaccinations de la maladie de Newcastle et la Gumboro mais les rappels sont ignorés.

Dans les fermes du secteur élevage villageois (secteur 4)

Cet élevage est touché par les maladies suivantes:

- Les maladies infectieuses (Newcastle ou pseudo peste aviaire, peste aviaire classique, variole aviaire, encéphalomyélite infectieuse, choléra aviaire, typhose aviaire, mycoplasmoses aviaires à *Mycoplasma gallisepticum*);
- Les maladies parasitaires (coccidiose aviaire, helminthoses aviaires, helminthoses du tube digestif, helminthoses des voies respiratoires);
- Parasitoses externes;
- Avitaminoses.

Dans les élevages avicoles familiaux la maladie de Newcastle continue à faire des ravages malgré les efforts de vaccination par les Vaccinateurs Villageois de Volaille et les divers projets d'élevage. D'après les statistiques de la Direction de l'Élevage, en 2009, 52 pour cent des causes de mortalités de volailles sont liés à la maladie de Newcastle. Cette dernière constitue alors un danger permanent pour la volaille. En effet, le taux de couverture vaccinale contre cette maladie est faible et est en régression, du fait de la fin des projets d'élevage (PAMR, PSSA, PDE etc.).

Compte tenu des tailles réduites des effectifs de volailles traditionnelles, le conditionnement des vaccins aviaires contre la Newcastle a été toujours une préoccupation des aviculteurs, et c'est ce qui se traduit par la faiblesse des résultats des campagnes de vaccination des volailles traditionnelles, autour de 15 pour cent. (Rapport DE 2013) L'UA BIRA (Union Africaine Bureau Interafricain des Ressources Animales) a introduit le vaccin I2 vaccin buvable proposé par le projet VACNADA dans les départements du Mono Couffo et Atacora Donga. Les résultats n'ont pas été très concluants à cause des rappels recommandés deux semaines après la première vaccination. Compte tenu du mode de gestion des poulets de ce secteur, les poulets vaccinés deux semaines plus tôt ne sont plus toujours dans les élevages, ils soient soit morts soit vendus.

La pratique du déparasitage du cheptel n'est pas très courante.

À côté des épidémies majeures figurent d'autres affections chroniques responsables de la baisse de productivité comme surtout les coccidioses et les helminthoses gastro intestinales. Les plantes médicinales (écorce de caillédrat, feuilles et graines de papayer, feuilles de vernonia etc.) sont souvent mises à contribution par l'éleveur dans le traitement des affections de la volaille.

La Direction de l'Élevage avec son Service de Santé Animale et le Programme de Réforme de l'Approvisionnement en Intrants Vétérinaires et d'Appui à la Privatisation (PRAIVAP), devenu « Centre National des Produits Biologiques à usage vétérinaire (CNPBV) » par arrêté N°...du 5 décembre 2009, joue le rôle de grossiste dans la distribution des vaccins aviaires.

La distribution des produits vétérinaires est détenue par les Vétérinaires privés depuis la libéralisation de la fonction vétérinaire au Bénin. C'est la Direction de l'Élevage à travers son service de Santé Animale et le Programme de Réforme de l'Approvisionnement en Intrants Vétérinaires et d'Appui à la Privatisation (PRAIVAP) qui joue le rôle de grossiste dans la distribution des vaccins. Le CNPBV vend des vaccins aux Docteurs Vétérinaires Privés installés. Ces derniers les revendent soit directement aux aviculteurs ou aux agents vétérinaires (Ingénieurs des Travaux d'Élevage, Assistants d'Élevage ou les Préposé d'Élevage) qui assurent le suivi des exploitations avicoles. Selon les résultats des enquêtes, les distributeurs de vaccins aux aviculteurs sont les suivants: Cabinet Vét Services, Agro Plus, Pharmacie Vétérinaire de Kouhounou, Espace Vétérinaire etc. On peut retenir que les aviculteurs commerciaux ont environ une dizaine de sources d'approvisionnement en vaccins. Mais il se dégage clairement comme l'indique le Tableau 34 ci-dessous que le cabinet Vet Services est le principal fournisseur de vaccins (86 % des aviculteurs s'approvisionnent en vaccins chez Vet' Services). Cet état de choses se justifie par le fait que cette société non seulement fournit des vaccins, elle offre aussi « gratuitement » des appui-conseils aux aviculteurs sur la base du programme de prophylaxie mis au point par le PADAM/Direction de l'Élevage et validé par les privés et les aviculteurs.

TABEAU 33
Répartition géographique des importateurs et distributeurs d'intrants vétérinaires

	Grossistes, fournisseurs	Semi-grossistes, détaillants	Détaillants
Atlantique Littoral	4	6	49
Atacora Donga	0	-	2
Borgou Alibori	1	1	20
Mono Couffo	0		3
Ouémé Plateau	1		12
Zou Collines	0	1	15
Total	6	8	94

Source: Enquête H.Megnigbeto Aplogan 2014

Les grossistes sont des vétérinaires alors que les détaillants sont soit des vétérinaires soit des techniciens d'élevages qui sont majoritaires. Des détaillants d'intrants qui exerçaient en 2006 ont abandonné l'activité à l'issue de leur recrutement à la fonction Publique.

TABEAU 34
Répartition géographique des importateurs et distributeurs d'intrants vétérinaires du CNPBV

	Atlantique Littoral	Ouémé Plateau	Mono Couffo	Zou Collines	Borgou Alibori	Atacora Donga
Cabinets Vétérinaires						
Privés	4	1	0	0	2	0
Groupe Veto Services	1					
Vet'services	1					
Nordivet					1	
Bh Vet Conseil					1	
Camevet		1				
Sophavet		1				

Source: CNPBV 2014

6.3 MESURES DE BIOSÉCURITÉ

En 2006, les pays de la sous région (Nigeria, Niger et Burkina Faso) ont été déclarés infectés de grippe aviaire H5N1. A partir de cette date, des séances de sensibilisation ont été organisées au profit de tous les acteurs de la filière pour prendre des mesures dites de biosécurité dans les unités de production et de transformation des produits.

Puis en décembre 2007, le Bénin a été infecté du virus de l'influenza hautement pathogène. Cinq foyers ont été enregistrés dans les communes dans les communes d'Adjarra, de Dangbo, de Porto Novo, d'Akpro Misséréte dans les élevages traditionnels et à Cotonou. Un effectif de 78 000 Têtes de volailles a été abattues soit un manque à gagner de près de 78 millions de francs CFA.

Suite à cette maladie, les mesures de restriction des mouvements des volailles recommandés dans le plan d'intervention d'urgence élaboré par la Direction de l'Elevage en 2005 ont été mises en œuvre et suivies grâce à la collaboration active des acteurs de la filière avicole surtout l'Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin qui regroupe les aviculteurs modernes; les commerçants de volailles ont contribué aussi à la réussite des opérations grâce aux actions soutenues de sensibilisation engagées par la Direction de l'Elevage.

Dans un contexte porteur de promotion de la filière avicole et des menaces qui pèsent sur la filière à cause de la grippe aviaire, pour une lutte conséquente contre les maladies

épizootiques comme l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène, il a été nécessaire pour la réussite des mesures de police sanitaire de recenser, de caractériser et de collecter des informations concernant les facteurs de risques d'introduction et de dissémination des maladies animales dans la filière avicole au niveau des marchés de volailles, des marres et autres cours d'eaux, les principaux axes routiers, les zones de contact entre avifaune et volailles domestiques, etc. Or les derniers diagnostics du sous-secteur datent de 2005 et de 2007 et méritent d'être actualisés surtout à cause de l'évolution rapide de ce sous-secteur et des risques voir des menaces constantes qui pèsent sur cette activité. Ceci permettra d'élaborer ultérieurement une base de données de la filière avicole commerciale pouvant être régulièrement mise à jour et l'exploitation des coordonnées géographiques grâce à un outil de Système d'Information Géographique pour une meilleure gestion des événements. Ainsi, il a été procédé à la caractérisation géo référencée des exploitations avicoles et des marchés de volailles.

En effet, la localisation des exploitations avicoles permet notamment de déterminer un périmètre de sécurité autour d'une exploitation en cas d'apparition d'une maladie et de localiser les exploitations par rapport aux sites à risque et aux zones naturelles sensibles. Elle constitue un bel atout pour une meilleure gestion des menaces de la grippe aviaire de type H5N1, et permet de mettre en exergue l'importance des mesures de biosécurité dans la prévention de cette maladie et de son contrôle même dans une situation d'apparition de la maladie.

Puis grâce à l'appui à l'échelle nationale, régionale et international respectivement le PADAM, la FAO (Projet OSRO/RAF/717/USA), l'UA BIRA (projet SPINAPS), le Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin (PADAB), la Direction de l'Élevage a organisé des sessions de formations au profit des aviculteurs sur la biosécurité dans les élevages, les responsables des couvoirs et des unités de production d'aliments, les commerçants de volailles, les mairies, les gestionnaires des marchés de volailles sur la mise en place des mesures de biosécurité dans chacune de ces unités, doté les marchés d'équipements de nettoyage et de désinfection et de cages métalliques de commercialisation, de transport de volailles, réalisé le raccordement en eau dans quelques marchés. Des opérations de nettoyage et de désinfection des marchés ont été engagés en vue de décontaminer un tant soit peu les marchés.

Après la résolution de foyers d'Influenza aviaire en 2007, le Bénin se retrouve sous la menace d'une réintroduction de ce virus, ce qui a justifié la mise œuvre du projet SPINAP pour la prévention et le contrôle de la grippe aviaire H1N1. Les agents d'élevage, de santé, des forces de sécurité, le personnel des laboratoires vétérinaires, les élus locaux ont été formés sur la gestion de la crise.

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

L'urbanisation importante, ces dernières années dans le sud du pays, a créé de nouveaux besoins de consommation qui favorisent l'installation d'élevages avicoles spécialisés plus intensifs et permettent de créer de l'emploi et des revenus. L'État béninois a bien compris le rôle joué par ces diverses formes d'aviculture et, par exemple, dès les années 90, a initié le programme « PISEA » spécifiquement destiné à favoriser l'installation de jeunes diplômés. Ce programme a en effet favorisé l'installation de nombreux jeunes sur des unités de production avicole.

Ces dernières années, le gouvernement a mis en place quelques actions pour le développement de l'aviculture familiale. Parmi celles – ci, on peut citer:

- l'opération « coq » qui consistait à introduire des coquelets de races améliorés dans les milieux ruraux;
- le choix de la volaille comme l'une des 10 filières prioritaires depuis 2003;
- la formation des Vaccinateurs Villageois de Volaille (VVV). Plusieurs programmes/projets (PADRO, PAMRAD, PADAV, PADFA, etc.) interviennent dans le développement de l'aviculture familiale à travers la formation des VVV.

En octobre 2005, la direction de l'élevage a organisé un atelier de réflexion sur la filière avicole béninoise selon ses prérogatives de définition de la politique de l'État en matière de productions animales. Cet atelier a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions triennal d'un montant de 416 500 000 Francs CFA qui sera financé sur des fonds PIP à partir de 2006.

Ce plan vise:

- Pour la sous-filière aviculture commerciale
 - l'amélioration et l'organisation de la filière avicole commerciale;
 - l'augmentation et la sécurisation des productions avicoles;
 - l'amélioration de la compétitivité et la commercialisation des produits avicoles.
- Pour la sous-filière aviculture familiale
 - l'amélioration des revenus des producteurs agricoles notamment les aviculteurs;
 - la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations;
 - l'amélioration de la part de la sous-filière aviculture familiale dans la formation du PIB.

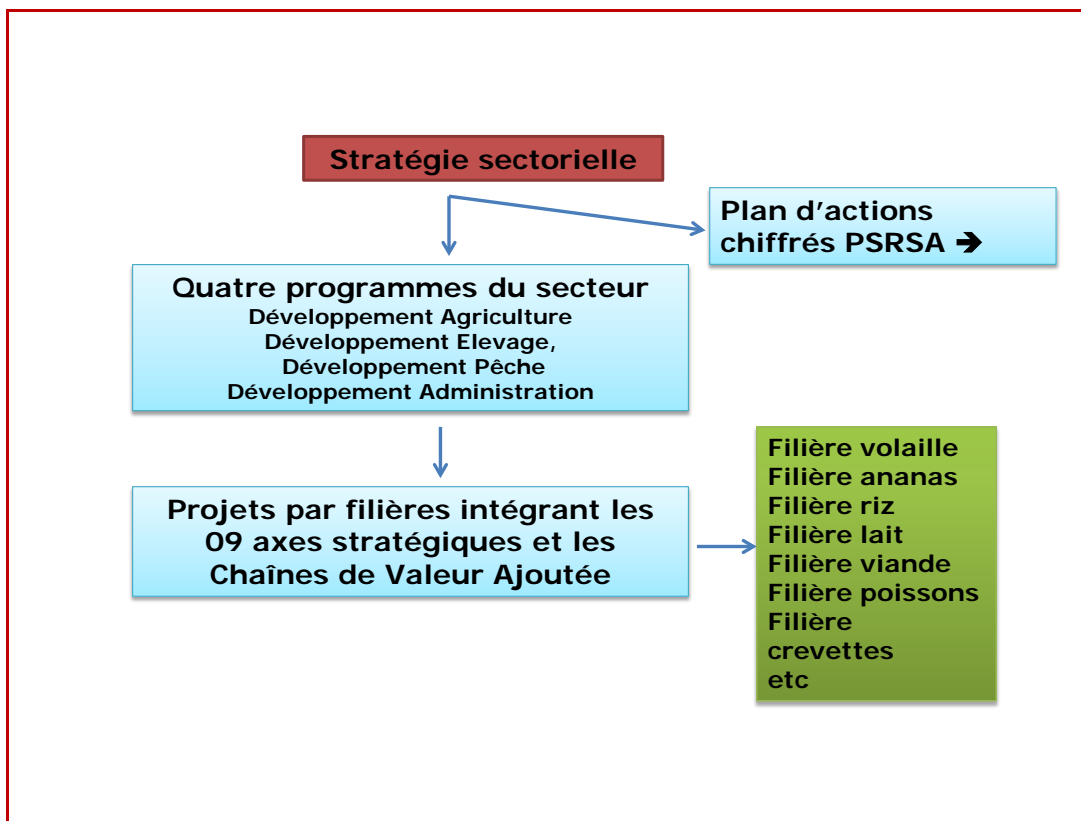
Un second Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM), plus important, a été élaboré et le montant de la phase pilote de 2006 à 2008 est de 1°170 millions de Francs CFA.

Face à la menace de la grippe aviaire, le Bénin a mis en place son réseau d'épidémiosurveillance (Cf.°Arrêté n°080/MDR/DCAB/SGM/DA/CP du 06 février 2001). Divers textes législatifs et réglementaires peuvent s'appliquer en situation de grippe aviaire (Tableau 35). Un Programme d'Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM), plus important, a été élaboré pour l'aviculture commerciale et le montant prévu pour la phase pilote de 2006 à 2008 est de 1°170 millions de Francs CFA. Mais en réalité, seulement les 35 pour cent ont été décaissés par le budget national sur la période 2006-2009 à cause de la menace de la grippe aviaire et des difficultés budgétaires nationales.

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) approuvé par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 12 octobre 2011, met l'accent essentiellement sur le développement des filières agricoles et a retenu comme orientations fondamentales la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole. Le PSRSA est doté d'un plan d'actions qui a servi de base à un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) du Bénin, objet d'une table ronde des 15 et 16 octobre 2009 à Cotonou. Le PNIA est décliné en quatre (04) programmes dont trois

(03) programmes³ sous-sectoriels auxquels sont rattachés des projets par filière agricole prioritaire. Les résultats et actions par projet filière ci-dessous sont rattachés aux neuf (09) axes stratégiques du PSRSA comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Schéma: Articulation du PSRSA/PNIA, les quatre Programmes du secteur agricole et les projets filières



Chaque projet filière devra intégrer les axes stratégiques de développement suivants:

- la mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques;
- la maîtrise de l'eau;
- la promotion de la recherche et des semences améliorées;
- la capitalisation des informations disponibles sur les technologies améliorées de stockage/conservation et transformation des produits;
- l'exonération des intrants et équipements;
- le développement des technologies de stockage;
- la création de marchés régionaux de produits avicoles;
- le renforcement des capacités des aviculteurs et des structures d'encadrement;
- la mobilisation de ressources pour le financement de l'aviculture à travers la création; d'un fonds national de Développement Agricole(FNDA), l'élaboration d'un code des investissements et la création d'une banque agricole.

La mise en œuvre de toutes ces actions devront aboutir à la promotion de la filière avicole porteuse en vue de réduire la forte dépendance.

³ Le 4^{ème} programme est le programme administration et gestion du secteur agricole

TABLEAU 35

Liste des textes législatifs

N°	Titre texte juridique	Référence du texte
1	Ordonnance portant réglementation de la police sanitaire des animaux et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.	Ordonnance 72-31 du 27 septembre 1972
2	Loi portant réglementation du contrôle des denrées alimentaires	Loi n° 84-009 du 15 mars 1984
3	Loi portant réglementation de la vaine pâture et la garde des animaux et la transhumance	Loi n° 87-013 du 21 septembre 1987
4	loi Cadre sur l'environnement en République du Bénin	Loi n° 98-030 du 12 février 1999
5	Loi portant institution organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Bénin	Loi n° 98 – 017 du 07 juillet 2000
6	Décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité National pour la Protection Civile	Décret n° 85 – 112 du 05 avril 1985
7	Décret portant réglementation de l'importation de denrées congelées d'origine animale en République du Bénin	Décret n°91-50 du 29 mars 1991
8	Décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement	Décret n° 95-47 du 20 février 1995
9	Décret portant création, Composition, attributions, et fonctionnement de la Commission Nationale chargée des Réfugiés	Décret n° 97-647 du 31 décembre 1997
10	Décret portant, création, attributions et fonctionnement du Fonds National de lutte contre les Epizooties (FNLE)	Décret n° 2002-370 du 22 août 2002
11	Décret fixant les modalités d'exercice de la profession vétérinaire	Décret n° 2004 – 292 du 20 mai 2004
12	Décret portant code de déontologie de la profession vétérinaire	Décret n° 2004 – 295 du 20 mai 2004
13	Décret portant statut des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (Ce.R.P.A.)	Décret n° 2004- 301 du 20 mai 2004
14	Décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation	Décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004
15	Décret portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Décret n°2005-028 du 28 janvier 2005
16	Décret portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique	Décret n°2005-191 du 14 avril 2005
17	Décret portant organisation, attribution et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Décret n°2005 –192 du 14 avril 2005
18	Décret portant règlement zoosanitaire des maladies à déclaration obligatoire en République du Bénin	Décret n° 2005-637 du 13 octobre 2005
19	Arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction de la prévention et de la Protection Civile	Arrêté n° 124 du 28 juillet 1998
20	Arrêté portant création du Centre National de Surveillance Epidémiologique et d'Hygiène Alimentaire	Arrêté n° 392/MDG/SG/CC/CP du 24 Septembre 1998
21	Arrêté n° 425 portant réglementation de l'importation des médicaments vétérinaires	N° 425/MDR/MSP/MF/MCAT/SG/CC/CP du 07 octobre 1998
22	Arrêté n° 419/MDR/DC/CC/CP portant Modalités d'autorisation d'exercice en privée de la profession vétérinaire	N° 419/MDR/DC/CC/CP du 08 août 1999
23	Arrêté portant création et fonctionnement du Réseau de Surveillance Epidémiologique (RESUREP) au Bénin.	Arrêté n° 080/MDR/DCAB /SGM/DA/CP du 06 février 2001
24	Arrêté portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Elevage	Arrêté n°3539/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DE/SA du 29 novembre 2005
25	Arrêté portant fixation du prix de cession de la dose vaccinale pour animaux domestiques	Arrêté n° 2004 – 078/MAEP/D-CAB SGM/DA/CSRH/SA du 21 janvier 2004
26	Arrêté portant création, composition, attribution, organisation et fonctionnement de la commission technique du médicament vétérinaire (CTMV)	Arrêté n° 2004 – 516/MA EP/ D-CAB/SGM/DRH/DE/SA du 15 avril 2004
27	Arrêté portant modalité d'enregistrement des médicaments vétérinaires au Bénin	Arrêté n° 2004 – 517/MA EP/ D-CAB/SGM/DRH/DE/SA du 15 avril 2004
28	Arrêté portant interdiction de la divagation des volailles domestiques	Arrêté N° 0554/ AEP/ D-CAB/ SGM/DRH/ DE/ SA du 17 février 2006
29	Arrêté portant, création, composition, attributions et fonctionnement du Comité Départemental et des Comités Communaux de veille épidémiologique et de renforcement de la lutte contre la Grippe Aviaire dans le Borgou et l'Alibori	Arrêté Année 2006- N°5/ 0016/ PDBA- SG- SPAT/ DES
30	Déclaration et autorisation préalable de production et de commercialisation des denrées alimentaires	Décret n° 85-233 du 10 Juin 1985

31	Organisations de la recherche et de la constatations des infractions à la loi 84-009 du 15/03/1984 le contrôle des denrées alimentaires et la réglementations des mesures administratives prises en application de ladite loi	Décret n°85-238 du 14 Juin 1985
32	Relatif à l'hygiène de la production et la commercialisation des denrées alimentaires	Décret n°85-243 du 14 Juin 1985
33	Portant hygiène des denrées alimentaires	Arrêté 2009-1220 du 23 Mars 2009
34	Portant règles spécifiques d'hygiène applicable aux denrées alimentaires d'origine animale.	Arrêté 2009-123 du 23 Mars 2009
35	Portant création, composition, attributions et fonctionnement du cadre de concertation pour la lutte les maladies à caractère zoonotique	Arrêté (interministériel) 2010-129 du 05 mai 2010
36	Portant règlement de la certification vétérinaire dans les échanges de marchandises du secteur de l'élevage	Arrêté 2010-250 du 11 Août 2010
37	Portant conductions d'installation des unités de fabrication d'aliments de bétail au Bénin	Arrêté 2010-285 du 03 Septembre 2010
38	Portant conductions d'installation des abattoirs de volailles au Bénin	Arrêté 2010-286 du 03 Septembre 2010
39	Portant conductions d'installation des exploitations avicoles et des couvoirs au Bénin.	Arrêté 2010-287 du 03 Septembre 2010
40	Portants conditions sanitaire de production, de manipulation, d'entreposage d'emballage et d'expédition des trophées de chasse en République du Bénin	Arrêté (interministériel) 2010-310 du 27 Février 2012
41	Portant les mesures de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène au Bénin	Arrêté N° 0453/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DE/SA du 31/12/2007
42	Projet d'Arrêté ministériel de déclaration d'infection	
43	Projet d'Arrêté ministériel de création de la Direction nationale des opérations	
44	Arrêté portant délimitation des zones dans le cadre des mesures de lute contre la grippe aviaire hautement pathogène dans l'exploitation.....le villagede la commune de.....	
45	Plan d'intervention d'urgence de prévention et de lutte contre la grippe aviaire	Approuvé par le Conseil des Ministres en assemblée du mercredi 08 mars 2006
46	Portant création, composition, attributions et fonctionnement du cadre de concertation pour la lutte contre les maladies à caractère Zoonotique	Arrêté interministériel N° 129/MAEP/MS/DCAB/SGM/DRH/DNPS/DE/SA du 5 mai 2010
47	Portant établissement des principes généraux et des prescriptions générales de la législation alimentaire de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires	Arrêté 2009 N°075/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DP/DE/SA du 26 février 2009
48	Portant modalités d'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale	NS N° 1113/MAEP/SGM/DE/SCDAAB/Se du 18 septembre 2009
49	Portant réglementation de la certification vétérinaire dans les échanges de marchandises du secteur de l'élevage	Arrêté 2010N°250/MAEP/DCAB/SGM/DRH/DE/SA du 17août 2010
50	Portant protection du consommateur en République du Bénin	Loi N° 2007-21 du 16 octobre 2007

Source: Compilation des textes par Dr H.Megnigbeto Aplogan 2014

Pour les importations, la réglementation UEMOA définit:

- un tarif extérieur commun (TEC): 20 pour cent de droits de douane
- une taxe de protection dégressive (TDP) 20 pour cent à 0 pour cent en 2003
- une taxe conjoncturelle à importation (TCI)

Le prix de déclenchement

$$= \ll (\text{Prix CAT} \times 3) + (\text{Prix du poulet marché local} \times 7) \gg / 10$$

Divers décrets (présentés dans le Tableau 36) interviennent sur l'importation des produits congelés au Bénin, le commerce de denrées alimentaires et la protection du consommateur.

TABLEAU 36
Textes législatifs sur les importations

Décret n°91-50 du 20 Mars 1991,	Porte d'entrée, documents officiels des importations de produits avicoles congelés.
Arrêté n°067/MCAT/D-CAB /DCI du 12 février 1991,	Réglementation de la commercialisation des denrées congelées d'origine animale.
Loi n°90 –005 du 15 mai 1990	Fixe les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin
ARRETE INTERMINISTERIEL N° 347/MCAT/MDRAC/MSP/CAB/DCE/DCI du 24 Décembre 1990,	Porte interdiction d'importation et de commercialisation des croupions de dinde en République du Bénin
Décret n°85-242 du 14 juin 1985,	Etiquetage des denrées alimentaires
Décret n°85-243 du 14 juin 1985	Hygiène commercialisation
Décret n°88-258 du juin 1986,	Réglementation des professions
Décret n° 98-215 du 11 mai 1998,	Installation de chambres froides: Assurance – Qualité des produits de la pêche en République du Bénin.
Ordonnance N° 72- 31 du 27 septembre 1972	Porte réglementation de la police sanitaire des animaux et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale
Loi N° 84- 0009 du 15 mars 1984,	Contrôle des denrées alimentaires
Décret N° 2005- 192 du 14 avril 2005,;	Porte attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche
Arrêté N° 67/ MCAT/ D- CAB/ DCI du 12 février 1991	Porte règlement de la commercialisation des denrées congelées d'origine animale en république du Bénin
Le décret n° 637 du 13 octobre 2005	Porte règlement zoosanitaire des maladies animales à déclaration obligatoire en République du Bénin. Le texte fait bien allusion à la grippe aviaire hautement pathogène.
Le décret N° 2002 – 370 du 22 août 2002	Porte création, attributions et fonctionnement du Fonds National de Lutte contre les Epizooties (FNLE)
Arrêté interministériel Année 2005 N° 3889/ MAEP/ MICPE/ MFE/ MSP/ DG/ SGM/ DE/ S du 13 décembre 2005	Porte interdiction temporaire d'importation, de distribution et de transit des volailles, parties et abats de volailles congelés, poussins d'un jour, œufs et aliments de bétail en provenance des pays infectés de grippe aviaire,

Source: Compilation des textes par Dr H. Megnigbeto Aplogan 2014

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

8.1.1 Forces du secteur avicole

Une demande croissante

L'aviculture béninoise occupe la deuxième place dans l'élevage après les bovins. Elle fournit entre 10 et 22 pour cent de la part de la production totale de viande. Le poulet fait l'objet de multiples préparations dans la cuisine béninoise. La demande en viande de volaille est en augmentation. Elle concerne aussi bien la volaille locale ou «poulet bicyclette» que le poulet de chair, le coquelet, et les pondeuse reformées. Quant à l'œuf de consommation, l'évolution des habitudes alimentaires a introduit son utilisation fréquente dans les plats proposés dans les centres urbains de consommation.

L'organisation de la filière

Les différents groupes d'acteurs ont été structurés et on compte à 5 groupes d'acteurs qui luttent pour la défense de leurs intérêts et le développement de la filière. Ces associations se sont regroupées pour former l'interprofession (Interprofession de l'Aviculture au Bénin).

La signature du mémorandum d'entente entre l'association avicole du Nigéria et l'association des aviculteurs du Bénin

Les conventions régulièrement formés tenant de loi, ce mémorandum d'entente dispose: pour assurer le développement durables des activités avicoles dans les deux pays, il devra s'insaturé un environnement économique incitatif et une volonté politique pour mettre fin à l'importation de produits avicoles (œufs, poulets morts ou vivants...) des pays non membres de la CEDEAO.

Facilitation de l'accès des aviculteurs au crédit

Le PADAM tente cette expérience cette activité sur le terrain depuis 2013. Une trentaine d'aviculteurs a bénéficié d'un crédit de 298 millions de francs CFA d'une IMF avec un taux intérêt de 10 pour cent remboursable en 10 mois sur la base d'un fonds de cautionnement équivalent à la moitié du crédit.

Opportunités de créations d'emplois et de distribution de revenus

En 2007 le secteur a créé 2 800 emplois mais en 2009 14 000.

8.1.2 Faiblesses du secteur avicole

Cadre législatif peu fourni

Laxisme dans la mise en œuvre de la loi des finances 2010.

La loi des Finances 2010 prévoit l'exonération des équipements et intrants avicoles importés, mais en réalité cette disposition n'est pas facilement appliquée au niveau des frontières.

Des aviculteurs avec un niveau faible de formation technique

Malgré l'existence d'écoles et de centres de formation, peu d'aviculteurs ont le niveau de formation requis. Les différents projets qui ont exécuté des activités dans le domaine avicole ont organisé des sessions de renforcement de capacités sur la conduite de l'élevage, l'alimentation, le suivi, la gestion de l'élevage etc. ; tous les éleveurs avicoles ne bénéficient pas d'encadrement de la part de l'État. Ils se sont généralement formés par eux-mêmes, quelques fois avec l'appui de certaines ONG. La filière semble économiquement intéressante, et attire beaucoup de personnes qui deviennent aviculteurs sans aucune préparation: absence d'études de marché, aucune maîtrise des conditions techniques d'élevage (choix de site, construction des habitats, type d'alimentation, les prophylaxies,) etc.

Selon les résultats des enquêtes du GAI en 2005, 43 pour cent des éleveurs avicoles ont déclaré recevoir des formations techniques sur la tenue des cahiers de stock, de suivi de caisse, de banque, de fiche de paie etc. Mais la mise en pratique de ces formations pose un problème à cause de la non-appropriation du contenu desdites formations. 38 pour cent ont exprimé le besoin de recevoir des formations non seulement en technique de production avicole mais aussi et surtout les techniques de gestion administratives et financières, des recyclages et des voyages d'études.

Une enquête effectuée au niveau de l'UNAP Bénin a révélé que deux cent trente (230) aviculteurs ont été formés sur l'aviculture commerciale avec l'appui financier du Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) en 2010. Les projets antérieurs ont organisé des sessions de renforcement des capacités au profit des éleveurs traditionnels sur la conduite et gestion des élevages.

Une rentabilité menacée

Le secteur avicole regroupe plusieurs acteurs qui génèrent des chiffres d'affaires importants notamment les producteurs commerciaux, les fournisseurs d'intrants vétérinaires et de matériels avicoles, les fournisseurs de matières premières, les commerçants de volailles et de parties de volailles et les transformateurs de produits de volailles. Chacun de ces acteurs constitue un maillon de la filière inter lié. Un changement positif ou négatif d'un sous-secteur affecte les autres acteurs du système.

Des difficultés sanitaires

Les éleveurs de type commercial (des secteurs 1 à 3 selon la typologie FAO) respectent les prophylaxies conseillées mais sont confrontés aux problèmes d'importation de la volaille et des parties de volailles. L'élevage familial par contre connaît de nombreux problèmes sanitaires. Des pertes énormes sont causées par les maladies aviaires notamment la pseudopeste.

Les maladies virales et notamment celles de la maladie de Gumboro menace dangereusement tous les maillons de la filière et entraîne des pertes financières énormes aux différents acteurs qui ne respectent pas le programme de prophylaxie mis en place par la Direction de l'Élevage.

Un secteur fragilisé par la menace de la grippe aviaire

La menace de la grippe aviaire a entraîné une baisse de la demande qui s'est traduite par une baisse notable de la production nationale en 2005. De nombreux consommateurs ont en effet refusé la consommation de la viande de volaille suite à la propagation du virus H5N1 dans les pays limitrophes (Nigeria, Niger, Burkina-Faso). Comme les producteurs n'arrivaient plus à vendre leurs produits, ils ont baissé les prix et certains sont allés dans des régions reculées proposer leurs produits. Les revendeurs ont connu des baisses de leur activité de 80 pour cent (de 1000 poulets rôtis par semaine à 200).

TABLEAU 37

Production et vente (poussins, œufs et poulets) de 2007 à 2012

	2007*	2008*	2009*	2010**	2011**	2012**
Production de poussins	1 019 890	974 200	906 809	875 980	1 136 000	968 050
Vente de poussins	1 019 890	974 200	906 809	875 980	1 136 000	968 050
Production d'œufs en tonnes	9 227	10 238	12 268	11 814	12 914	15 858
Vente d'œufs(unité)	187 573 085	205 697 820	243 861 217	228 715 380	248 064 000	298 200 000
Production de poulets en tonnes	11 883	12 452	14 086	11 625	12 095	12 817

Source : *TDH 2010

** enquête auprès des promoteurs des couvoirs par H. Megnigbeto Aplogan 2014

Les données de production de viande sont celles des avicultures traditionnelle et commerciale

Le marché des œufs de table connaît également d'énormes difficultés d'écoulement quand des œufs importés pénètrent le marché béninois.

Suite aux mauvaises ventes des œufs et de la viande enregistrées de 2007 et 2008 beaucoup de producteurs ont cessé la production de poulets de chair ou de pondeuses. Mais depuis 2009, l'élevage des pondeuses a repris et la production nationale d'œufs croît progressivement (Tableau 37).

L'importation abusive des produits avicoles par les privés

Des efforts ont été faits par l'Etat à travers les projets antérieurs et actuels et ne doivent pas être annihilés par ces importations abusives qui ne visent que les intérêts des importateurs. Les importations de produits avicoles ne développeront pas la production avicole béninoise. Le Bénin devra réglementer l'importation des produits avicoles en instituant une taxe par kg de viande de volaille importée afin de protéger les productions nationales. L'aviculture béninoise doit être compétitive.

En ce qui concerne les couvoirs, les œufs à couvrir sont vendus au même prix que les œufs de table du fait de la baisse de la demande en période de crise. Mais depuis 2011 les couvoirs ont des difficultés techniques et managériales pour la production d'œufs de table et n'arrivent plus à satisfaire la demande de poussins, ce qui occasionne les importations des poussins d'un jour.

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES 2014-2019

Le PSRSA met un accent sur le développement des filières viande, lait et œuf. Quatre programmes sont développés. La vision du Programme du Développement de l'Elevage (PDE) est de produire 400 000 Tonnes de viande. La proportion de la viande de volaille permettra de satisfaire 2,5 kg de viande par an par habitant et 27 000 Tonnes d'œufs d'ici 2020.

Le Bénin dispose de beaucoup d'atouts pour le développement de l'aviculture mais l'environnement actuel ne permet pas son développement

La mise en œuvre des projets pilotes initiés par le gouvernement a permis de relever les capacités des acteurs notamment ceux des aviculteurs. La pérennisation des acquis de ces projets permettra de toucher un grand nombre d'acteurs capables de produire de la viande de volaille en quantité suffisante pour nourrir la population et exporter une partie vers le pays voisin demandeur; Mais à condition que cette production soit compétitive.

L'Association Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP-Bénin) pense que la production locale pourrait assurer les besoins en consommation si le marché est protégé contre les importations massives et si les aviculteurs se professionnalisent. Mais si la professionnalisation du secteur peut être un objectif réalisable, en revanche la « protection du marché intérieur contre les importations » semble pour le moment difficile.

Mais le Programme de Développement de l'Elevage (PDE) prévoit la création d'un environnement incitatif au développement de la filière avec un accent sur le partenariat public privé.

Pour atteindre cet objectif, les activités phares identifiées doivent être menées par rapport aux axes stratégiques précités avec les hypothèses suivantes:

- des mesures de protection de la production locale par un meilleur contrôle des importations de viandes de volailles et d'œufs (institution d'une taxe à prélever au port par kg de viande et d'œufs importés à l'instar de la Côte d'Ivoire),
- la valorisation rapide de l'accord entre l'Association Nigériane des Aviculteurs et celle du Bénin pour saisir des opportunités d'exportation des produits avicoles béninois sur le marché nigérian.

Annexe I

Qui est qui (liste de contacts)

Catégorie Organisation de producteurs
 Nom ANAB-Association National des Aviculteurs du Bénin
 Adresse
 Téléphone
 Fax
 Email
 Site Internet
 Association créée pour défendre les intérêts des producteurs qui n'est pas plus représentative

Catégorie Organisation de producteurs
 Nom Union Nationale des Aviculteurs Professionnels de Bénin
 Adresse BP 08 665 tri postal Cotonou
 Téléphone 21 37 46 73/21 19 47 69
 Fax
 Email unap.benin@yahoo.fr
 Site Internet
 Association créée pour professionnaliser l'aviculture et défendre les intérêts des producteurs

Catégorie Organisation de producteurs
 Nom GAPD-Groupement des Aviculteurs pour Une Promotion Durable
 Adresse
 Téléphone 97 17 94 74
 Fax
 Email
 Site Internet
 Association créée pour défendre les intérêts des producteurs au niveau du département de l'Ouémé

Catégorie Organisation de producteurs
 Nom (GVIC)-Groupe Volaille Inter Communal
 Adresse Communes d'Adjarra, Ifangni, Avrankou et Porto-Novo
 Téléphone 97 12 61 06
 Fax

Email ntchedji@yahoo.fr
Site Internet
Association créée pour défendre les intérêts des producteurs

Catégorie Association Nationale
Nom Association Nationale des fabricants et distributeurs d'aliments de bétail (ANFAB)
Adresse Cotonou
Téléphone (229) 95 95 93 37
Fax
Email gvssa.info@gmail.com
Site Internet
Association créée pour défendre les intérêts des fabricants d'aliments de bétail

Catégorie Organisation des fournisseurs de poussins d'un jour(non encore enregistrée)
Nom Association nationale des fournisseurs de poussins (ANFP)
Adresse Cotonou
Téléphone 229 95 70 00 00
Email terreass@terreass.com
Site Internet
Association créée pour défendre les intérêts des fournisseurs de poussins

Annexe II

Liste des projets majeurs — secteur avicole

- | | |
|---|--|
| 1 | <p>Projet: Promotion Aviculture Villageoise (PAV) – PAMR</p> <p>Agence: CTB (Coopération Technique Belge) XX</p> <p>Durée: 2003-2008</p> <p>Zone géographique: Mono-Couffo</p> <p>Bénéficiaires directs: 600 villages dans le Mono-Couffo, 61 Groupements Villageois d'Éleveurs, 15.00 aviculteurs</p> <p>Situation: Le projet avait comme objectifs de promouvoir la filière aviculture familiale et réduisant de manière significative la mortalité de la volaille et en créant les bases d'une filière avicole familiale. Le projet a mis en place 8 poulaillers, 40 éleveurs ont été formés et recyclés. En santé animale, 500 VVV ont été formés. Un fonds de roulement de 6 000 000 FCFA a été créé pour des produits vétérinaires essentiels. 300 000 volailles ont été vaccinées et déparasitées. 450 coquelets améliorateurs HARCO ont été introduits dans les villages. Pour la commercialisation, un marché autogéré (vente groupée) a été construit.</p> |
| 2 | <p>Projet: PADAV</p> <p>Agence: DANIDA</p> <p>Durée: 2002-2005</p> <p>Zone géographique: Départements du MONO Couffo Donga Atacora</p> <p>Bénéficiaires directs: 800 personnes bénéficiaires dont 80 % de femmes</p> <p>Situation: Le projet avait comme objectifs de créer une organisation solidaire locale pouvant développer des stratégies de défense de ses intérêts et exercer des pressions pour faire prévaloir les règles d'hygiène indispensables à une bonne protection des cheptels avicoles. Le projet cherchait également à renforcer la position ou le statut de la femme par son insertion dans un processus d'apprentissage continu et notamment d'amélioration de ses conditions d'existence. Un système de crédit cherchait à préparer les bénéficiaires à procéder à des déstockages réguliers du cheptel.</p> <p>Un crédit d'un montant de douze millions quatre cents vingt mille FCFA (soit environ 18 933 Euros) a été octroyé à une vingtaine d'AVPAT (Association Villageoise pour la Promotion de l'Aviculture Traditionnelle). Le taux de remboursement estimé à la fin de mars 2002 est de 99,85 pour cent. Il faut noter également que les bénéficiaires ont suivi plusieurs formations aussi bien sur les itinéraires techniques de l'aviculture que sur la gestion du crédit.</p> |

- 3 **Projet:** PDE III: Promotion de la volaille au centre avicole de Kpinnou
Agence: Budget national, FAD BAD
Durée: entre 2001 et 2003
Zone géographique: communes de Lokossa, Athiémé et Houéyougbé
Bénéficiaires directs:
Situation: Le projet avait comme objectifs la formation des VVV, des éleveurs, des agents d'encadrement et la mise à disposition de coqs améliorés. 55 VVV ont été formés, 16°000 Têtes de volailles ont été vaccinés et déparasités.
- 4 **Projet:** PSSA: Promotion du petit élevage
Agence: FAO
Durée: 2002-2005
Zone géographique: Kandi, Glazoué, Tori-Bossito et Dangbo
Bénéficiaires directs: Aviculteurs
Situation: Vingt-quatre poulaillers ont été construits, des femmes et aviculteurs ont été formés. Le projet a permis l'approvisionnement en intrants zootechniques et vétérinaires, plusieurs Têtes de volailles ont été vaccinés 48 coqs améliorateurs de souches RIR ont été distribués
- 5 **Projet:** Projet d'appui au monde rural (PAMRAD)
Agence: Direction générale de la Coopération au Développement, Belgique - Gouvernement béninois
Durée: 2003-2008
Zone géographique: Départements de l'Atacora et de la Donga
Bénéficiaires directs: Familles rurales, exploitants agricoles, organisations paysannes, services techniques et prestataires associés, élus locaux, usagers
Situation: Le PAMRAD a pour objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations des Départements de l'Atacora et de la Donga. Plus spécifiquement, il vise à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des ménages ruraux dans le cadre d'un développement durable.

Le projet a permis la formation et le recyclage des Vaccinateurs Villageois de Volailles (VVV), des campagnes de vaccination, et des actions pilotes d'amélioration de l'élevage familial de volailles.
- 6 **Projet:** Sous programme d'appui au développement de l'Aviculture moderne
Agence: Programme d'Investissement Public/Budget National
Durée: 2006-2009
Zone géographique: 6 communes des départements de l'Ouémé Plateau et d'Atlantique Littoral
Bénéficiaires directs: 40 aviculteurs
Situation: Le PADAM a pour objectif global l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population à travers l'utilisation des produits avicoles nationaux. C'est un projet pilote qui a été exécuté dans 6 communes des départements de l'Ouémé (PNovo, Sèmè, Avrankou) et Ouidah, Allada, Calavi dans le département de l'Atlantique. Le projet a permis la structuration des groupes d'acteurs de la filière, la caractérisation des aviculteurs selon les effectifs élevés, l'Organisation des séances de renforcement des capacités techniques au profit de 40 aviculteurs, l'organisation des séances

- de renforcement des membres des OP créées, le recensement du cheptel de l'aviculture moderne.
- 7 **Projet:** Projet d'Appui au Développement des Filières Animales
Agence: PIP /Budget National
Durée: 2005-2010
Zone géographique: Tous les départements
Bénéficiaires directs: Aviculteurs
Situation: Le projet a pour objectif global de mener des actions pilotes visant à améliorer l'aviculture traditionnelle. Il a mis en place 3000 coqs améliorateurs et organisé des séances de renforcement des capacités techniques au profit des aviculteurs des départements de l'Atacora Donga.
 La mise en place et formation de 1226 VVV pour assurer des soins vétérinaires sommaires de proximité aux éleveurs de volailles.
- 8 **Projet:** Projet OSRO/RAF
Agence: FAO
Durée: 01/2010 à 09/2010
Zone géographique: Cotonou et Calavi
Bénéficiaires directs: Commerçants de volailles de 2 marchés de Cotonou et 1 d'Abomey Calavii
Situation: Le projet a pour objectif global de mener des actions pilotes visant à appuyer les vendeuses de volailles sur les marchés de Tokpa, de Gbégamey et de Cococodji dans le département du Littoral et le marché de Cococodji dans le département de l'Atlantique. Le projet a financé la fabrication de 20 cages métalliques et l'acquisition des matériels de nettoyage et de désinfection au profit de 20 vendeuses, la construction d'adduction d'eau pour le marché de Cococodji.
- 9 **Projet:** Projet National des Productions et Filières Agricoles
Agence: PIP
Durée: 2010-2013
Zone géographique: Tous les départements
Bénéficiaires directs: Aviculteurs traditionnels et modernes
Situation: 3000 coqs introduits en milieu paysan. Les bénéficiaires ont été formés sur la conduite des poulets du secteur 4.
- 10 **Projet:** Projet SPINAPS
Agence: UA-BIRA (Union Africaine Bureau Interafricain des Ressources Animales)
Durée: 2009-2011
Zone géographique: Tous les départements
Bénéficiaires directs: Personnel du Ministère de la Santé, de la défense, du ministère de l'intérieur, Aviculteurs traditionnels et modernes, commerçants de volailles, agents des CARDER.
Situation: Le SPINAPS a été mis en œuvre en vue de prévenir et contrôler la gestion de la crise. Les activités réalisées sont : 43 Médecins formés sur la surveillance de la grippe aviaire H1N1, former les agents d'élevage sur le système de gestion des informations, d'analyse des données et d'évaluation des rapports de surveillance épidémiologique, formé 525 élus locaux sur les capacités de gestion de crise, formé 300 agents des fortes de

sécurité, formé dix agents des laboratoires vétérinaires, 180 agents formés en épidémiologie participative, suivre les exploitations et les postes frontaliers de contrôle.

- 11 **Projet:** Projet VACNADA: les vaccins pour le contrôle des maladies aviaires négligées en Afrique
- Agence:** Union Africaine, Bureau intercontinental des Ressources animales
- Durée:** janvier 2010- aout 2011
- Zone géographique:** Départements du Mono Couffo, de l'Atacora Donga
- Bénéficiaires directs:** Aviculteurs
- Situation:** Réalisation : vaccination contre la Newcastle avec 12.
- Le projet VACNADA a pour objectif général de contribuer à la réduction de la pauvreté et des effets de la crise alimentaire parmi les communautés rurales africaines les plus vulnérables en améliorant la santé du bétail. Les réalisations sont les suivantes : organiser un recyclage des aviculteurs, organiser la campagne de vaccination, assurer la sero surveillance et/ou la sero surveillance des maladies.

Annexe III

Liste des séminaires sur la filière avicole (situation 2014)

Séminaires	Année	Organisateurs Pouvoirs publics	Acteurs filière invités	Conclusions majeures
Séminaire sur l'aviculture	24/11/2003	Laboratoire Merial	Vétérinaires et éleveurs	Conduite des exploitations et suivi sanitaire
Prévention et traitement de la coccidiose aviaire	14/04/2004	LAPROVET; DE	Vétérinaires et éleveurs	Conférence débat Conduite des exploitations et suivi sanitaire
Atelier national de réflexion sur la promotion de la filière avicole au Bénin	2005	Direction de l'Elevage (DE) (structures de l'Etat: MAEP, DE, FSA, etc.)	Les acteurs directs (aviculteurs, accoueurs, distributeurs d'intrants zootechniques, vétérinaires etc.) sociétés importatrices de viandes de volailles ou parties de volaille (CDPA et CAJAF COMON)	Cette esquisse de plan stratégique sera affinée par un groupe de travail Inscrire au budget du MAEP les actions proposées pour 2006 dans le cadre de la promotion de l'aviculture familiale Harmoniser le contenu du volet aviculture familiale des PDC sur la base du programme national de promotion de l'aviculture familiale Procéder d'ici fin 2005, à l'analyse d'opportunités des marchés de poulet local Inclure les aviculteurs familiaux dans les lignes de crédits mises en place sur budget national
Atelier de validation des résultats de l'étude sur l'aviculture moderne au Bénin	2006	MAEP	Aviculteurs Accoueurs Fournisseurs de produits véto Fournisseurs de matières premières Importateurs de volailles et parties de volailles	Amendement et validation du plan stratégique: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation stratégique 1: Professionnalisation de l'élevage avicole moderne au Bénin ▪ Orientation stratégique 2: Application des mesures tarifaires progressives pour limiter les importations et assurer la demande en produits avicoles ▪ Orientation stratégique 3: Actualisation du cadre législatif avicole et sa mise en application effective ▪ Orientation stratégique 4: Mise en place d'un système favorisant l'appui – accompagnement des services de l'État et des structures privées ▪ Orientation stratégique 5: Valorisation des opportunités offertes par la demande avicole nigériane
Atelier d'information des Associations d'éleveurs sur la grippe aviaire	2006	MAEP	ANAB; GAPD; Revendeuses de volaille Fournisseurs de matières premières	Précision des actions à mener pour éviter l'arrivée de la grippe aviaire au Bénin.
Séance d'informations et d'échanges sur la grippe aviaire	18/02/2006	Association des Usagers des Marchés de Cotonou (AUMAC)	Groupements revendeurs de volaille, MAEP, Ministère Santé, FAO UNICEF	Invitation à une grande vigilance de la part de tous les acteurs de la filière pour éviter la grippe aviaire au Bénin en interdisant toute importation de volailles et en informant les autorités de tous cas de mortalité suspecte d'animaux.

Séminaires	Année	Organisateurs Pouvoirs publics	Acteurs filière invités	Conclusions majeures
Réunion sur la stratégie de la vaccination contre la grippe aviaire	31/03/2006	Direction de l'Elevage		Décision de ne pas protéger par la vaccination systématique des volailles mais recourir à une vaccination stratégique qui ciblent les volailles présentes dans la zone de surveillance, délimitée autour de la zone d'infection. Constitution d'un stock de vaccin d'urgence permettant de couvrir les besoins de vaccination d'au moins 20 pour cent de l'effectif de la volaille domestique du pays et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des opérations de vaccination.
Point sur la grippe aviaire	16/03/2006	Direction de l'Elevage	Acteurs de la filière avicole	Définition des actions pour la mise en œuvre du plan d'urgence.
Atelier de renforcement des filières et Chaines de valeur ajoutée au Bénin	2007	MAEP	Acteurs de la filière avicole, cadres de la DE, organisation des producteurs	Identification des chaines de valeur.
Analyse de la rentabilité économique de la filière volaille	2008	Direction de la Planification et de la Prospective du MAEP	Acteurs de la filière volaille, GTZ, CARDER	Facteurs concourant à rentabiliser le filière avicole.
Atelier de validation de la stratégie d'élaboration du plan d'actions de la filière Viande au Bénin	2008	Direction de la Planification et de la Prospective du MAEP	80 participants (Acteurs de la filière volaille, Directeurs généraux des CARDER, ONG, producteurs mais	Elaboration et adoption des principales actions à mettre en œuvre pour le développement de la filière.
Atelier de réflexion sur la gestion des infrastructures de commercialisation des volailles dans les marchés	2008		Cadres de la Direction de l'Elevage	Echanges sur es différents modes de gestion des marchés.
Atelier d'harmonisation du calendrier prophylactique de vaccination en aviculture moderne	2008	PADAM	Aviculteurs, laboratoires, Direction de l'Elevage, CARDER, Université	Adoption d'un calendrier unique de prophylaxie à suivre par les aviculteurs modernes.
Atelier national sur le développement des chaînes de valeur au Bénin	2008	DPP/MAEP	80 participants représenté par les cadres du cabinet du MAEP et ses directions centrales et techniques, les ministères en charge des finances, du développement, de la micro-finance, du commerce, des travaux publics, la Plateforme des OP du Bénin, la Plateforme des acteurs de la Société Civile du Bénin, la CCIB, le Patronat, la Chambre d'Agriculture, les PTF (FAO, Coopération Suisse), les ONG	Les participants ont internalisé le contenu du PDDAA et ont établi la cohérence des CVA au Bénin avec le processus de mise en œuvre du pilier 2 du PDDAA et des questions institutionnelles pour une bonne coordination des activités dans le contexte régional. De même des pistes d'actions ont été identifiées pour la situation souhaitée au niveau des six filières prioritaires du PIA (Programme d'Investissement Agricole).
Atelier de formation sur les mesures de biosécurité pour les marchés de volailles vivantes	2010	Direction de l'Elevage	Structures en charge des marchés, aviculteurs, commerçants de volailles, Directeurs régionaux des CARDER, agents des CARDER	Sensibilisation sur les principes et risques biosécuritaires Pratiques de biosécurité Nettoyage et désinfection Planification de biosécurité dans les marchés Mise en place d'un comité au niveau des marchés de Cotonou pour le suivi de la mise en œuvre des mesures

Séminaires	Année	Organisateurs Pouvoirs publics	Acteurs filière invités	Conclusions majeures
Atelier de formation sur les mesures de biosécurité dans les couvoirs et exploitations avicoles	2010	Direction de l'Elevage	Structures en charge des marchés, aviculteurs, commerçants de volailles, Directeurs régionaux des CARDER, agents des CARDER	Dispositions à prendre pour assurer a biosécurité dans les exploitations avicoles pour réduire les taux de mortalité
Atelier de sensibilisation des acteurs des marchés sur la biosécurité	2010	Direction de l'Elevage	Vendeurs de volailles	Information des vendeurs de volailles sur les nouveaux comportements dans les marchés Rôle de chaque acteur (mairie, vendeur de volailles, agents d'encadrement) dans la mise en place des mesures de biosécurité dans les marchés
Atelier de présentation du rapport d'étude de caractérisation et du géo référencement des exploitations et marchés de volailles	Mars 2010	Direction de l'Elevage	Acteurs de la Filière avicole, cadres de la Direction de l'Elevage, Cadres de la DPP/MAEP	Effectif du cheptel par région avec des références et localisation Localisation des marchés de volailles
Atelier de formation sur les bonnes pratiques pour les élevages de reproducteurs et les couvoirs	2012	Direction de l'Elevage	Aviculteurs, agents PADAM, cadres de la DE	Normes à respecter dans les élevages de reproducteurs Nouveaux comportements à avoir dans les exploitations
Atelier de validation des arrêtés portant réglementation des installations des infrastructures avicoles	2012	PADAM	Acteurs de la filière avicole Responsables des laboratoires, cadres de la DE, Directeurs et chefs services régionaux de l'Elevage, syndicats	Mettre en application: 1 Arrêté portant installation des exploitations avicoles et couvoirs 2 Arrêté portant installation des unités de production d'aliments 3 Arrêté portant installation des unités d'abattage

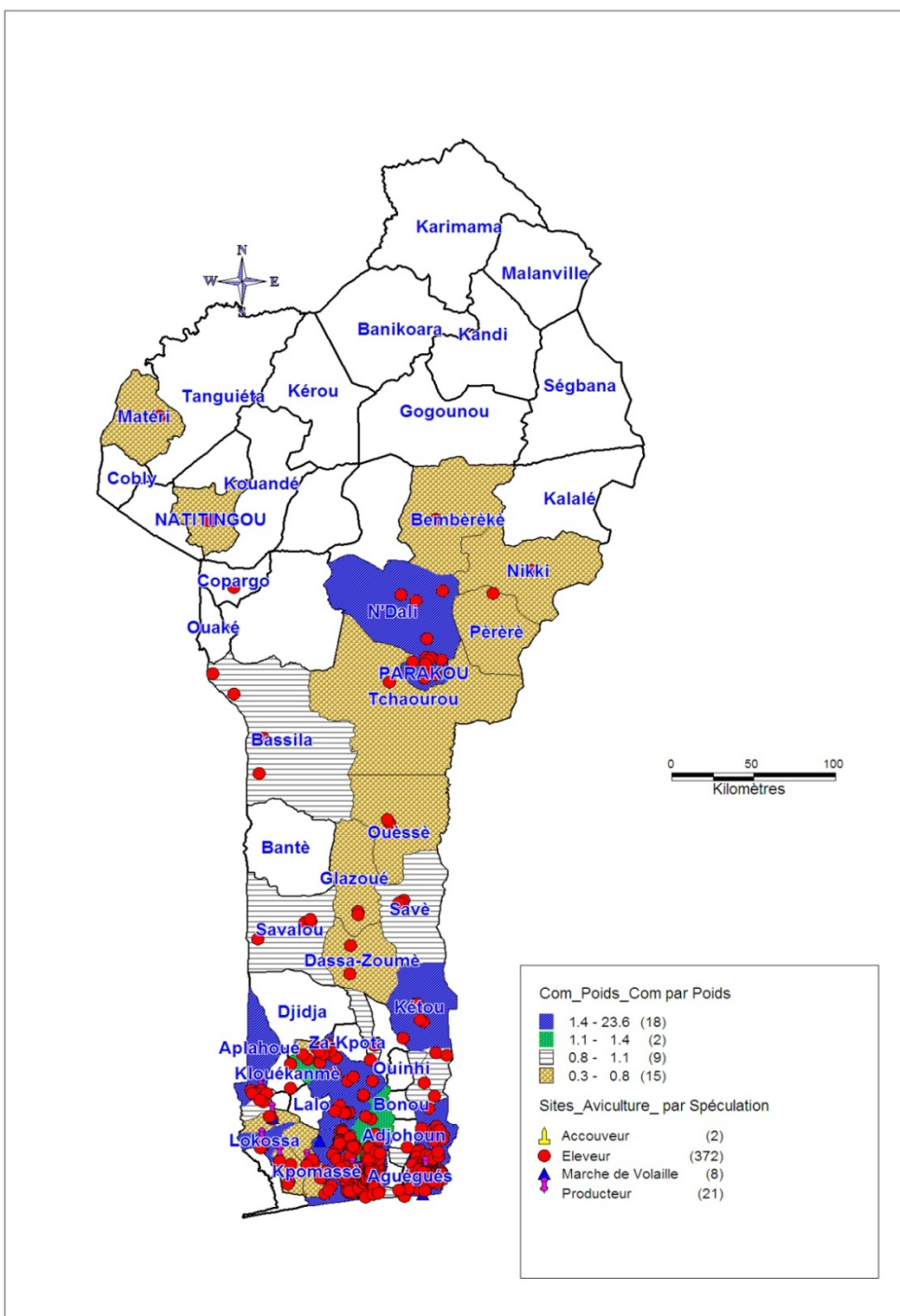
Annexe IV

Références bibliographiques

- Cabinet SIMITEC.** Octobre 2011. Etat des lieux de l'Aviculture au Bénin, 38 pages.
- Chrysostome, C. et Guezodjé, L.** 2012. Caractérisation des races de canards.
- Direction de l'Élevage.** Rapport annuel 2000-2010.
- Direction de l'Élevage.** Annuaire statistiques 2009 2010, 2011, 2012.
- Dougnon, Tossou, J.** 2004. *Profils immunologiques des pathologies infectieuses dominantes des poulets d'élevage importés dans le Sud Bénin.* Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'études approfondies (DEA) en biologie du développement, Université Nationale d'Abomey Calavi (Bénin).
- Gbaguidi, L. M.** 2001. *Étude de la filière avicole au Bénin: situation actuelle et perspectives de développement,* Thèse pour l'obtention du Doctorat en Médecine Vétérinaire à l'École Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet (Tunisie).
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin, SIMITEC GROUPE,** 2012. Etude socioéconomique des communes du Bénin dans le domaine avicole, 38 pages.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin, Cabinet CIMES,** Octobre 2011, Etat des lieux de l'Aviculture au Bénin, 55 pages.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Direction de l'Élevage** 2010, TDH, Etude de la caractérisation et du géo référencement des exploitations avicoles et des marchés de volailles au Bénin, 155 pages.
- Paul Onibon et Honoré Sodegla.** 2005. Etude de la sous filière « Aviculture Moderne » au Bénin (Enquête Groupe Afriturible International, GAI) Décembre 2005 124 pages.
- Urbain Fanou** 2006 *Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest -Cas du Bénin* (Enquête CPVBP, 2006) *Rapport* FAO, 32 pages.

Annexe V

Cartes



Carte 1: Localisation nationale des exploitations avicoles commerciales (Paul Onigbon et Honoré Sodegla, 2005)

